

PAPI Complet de l'Argens et des côtiers de l'Estérel



Le diagnostic du territoire

Sommaire

1. Préambule	7
2. Les traits principaux du bassin de l'Argens	8
3. Principales caractéristiques physiques des bassins versants	9
3.1. Le bassin versant de l'Argens et les côtiers de l'Esterel	9
3.2. Relief	9
3.3. Géologie.....	10
3.4. Le réseau hydrographique.....	11
3.5. Evolution hydrogéomorphologique des cours d'eau	12
4. Hydrologie et dynamique des crues	13
4.1. La mesure des pluies et des débits.....	13
4.2. Fonctionnement hydrologique en crue.....	13
4.2.1. Pluviométrie à l'origine des crues.....	13
4.2.2. Débits de crue	14
4.2.3. Horloge des crues.....	16
4.3. Crues historiques.....	16
4.3.1. La crue du 15 juin 2010.....	17
4.3.2. La crue du 6 novembre 2011.....	18
5. Connaissance des zones inondables	20
5.1. Basse plaine de l'Argens et zone littorale.....	20
5.2. Inondation par débordement des cours d'eau.....	20
5.2.1. Constats à l'échelle du bassin versant	20
5.2.2. Basse Vallée de l'Argens	22
5.2.3. Nartuby.....	22
5.2.4. Pédégal, Valescure et Garonne.....	23
5.3. Concentration du ruissellement intense	24
5.4. Conjonction entre crue et submersion marine à l'embouchure de l'Argens	25
6. Présentation du territoire	28
6.1. Peuplement du territoire.....	29
6.2. Occupation du territoire.....	30
6.3. Polarités du territoire	31
7. Un territoire vulnérable	33
7.1. Des zones vulnérables concentrées sur l'aval mais présentes sur l'ensemble du bassin versant.....	33

7.2. Les arrêtés Catastrophes Naturelles.....	35
-----------------------------------------------	----

8. Le diagnostic approfondi des enjeux 36

8.1. Présentation	36
8.1.1. Objectif.....	36
8.1.2. Calcul des indicateurs	36
8.1.3. Bases de données et méthodes.....	36
8.1.4. Résultats et représentations graphiques des indicateurs.....	37
8.2. Enjeux « Santé humaine »	38
8.2.1. Définition	38
8.2.2. Indicateur 1 : Population en zone inondable	38
8.2.3. Indicateur 2 : Bâti habitable	40
8.2.4. Indicateur 3 : Les établissements de santé	42
8.2.5. Indicateur 4 : Les établissements scolaires.....	44
8.2.6. Indicateur 5 : Les campings	46
8.2.7. Indicateur 6 : Les établissements recevant du public (ERP).....	47
8.3. Enjeux « Activités économiques »	49
8.3.1. Définition	49
8.3.2. Indicateur 7 : Les entreprises	50
8.3.3. Indicateur 8 : Les exploitations agricoles.....	52
8.3.4. Indicateur 9 : Types et surfaces agricoles	54
8.4. Enjeux « Réseaux »	55
8.4.1. Définition	55
8.4.2. Indicateur 10 : Réseaux d'énergie.....	56
8.4.3. Indicateur 11 : Réseaux de transport.....	57
8.4.4. Indicateur 12 : Réseaux d'eau.....	58
8.5. Enjeux « Patrimoine culturel »	61
8.5.1. Définition	61
8.5.2. Indicateur 13 : Sites et bâtiments inscrits et classés.....	62
8.5.3. Indicateur 14 : Les musées.....	64
8.6. Enjeux « Environnement »	65
8.6.1. Définition	65
8.6.2. Indicateur 15 : Périmètres environnementaux	67
8.6.3. Indicateur 16 : Zones humides	69
8.6.4. Indicateur 17 : Installations Classées pour la Protection de l'Environnement.....	70
8.7. Enjeux « Acteurs participants à la gestion de crise »	71
8.7.1. Définition	71
8.7.2. Indicateur 18 : Casernes de pompiers.....	72
8.7.3. Indicateur 19 : Commissariats de police, casernes de Gendarmerie et bases militaires	73
8.7.4. Indicateur 20 : Mairies.....	74
8.8. Synthèse des enjeux	75

9. Etat des lieux des dispositifs et outils de gestion des inondations 76

9.1. Démarche relative à l'évaluation et la gestion du risque d'inondation	76
9.1.1. Eléments de contexte.....	76

9.1.2.	<i>La déclinaison de la Directive Inondation sur le périmètre du PAPI</i>	78
9.1.3.	<i>Le Plan de Gestion des Risques d'Inondations (P.G.R.I.) Rhône-Méditerranée</i>	78
9.1.4.	<i>La Stratégie Locale de Gestion des Risques d'Inondations (S.L.G.R.I.) du TRI Est-Var</i>	80
9.1.5.	<i>Le SDAGE du bassin Rhône-Méditerranée et Corse</i>	81
9.1.6.	<i>L'Atelier National</i>	84
9.2.	Les outils d'aménagement du territoire	85
9.2.1.	<i>Les Plans de Prévention des Risques (PPR)</i>	85
9.2.2.	<i>Les Schémas de Cohérence Territoriaux (SCoT)</i>	87
9.2.3.	<i>Les documents d'urbanisme communaux</i>	89
9.3.	Les outils de prévision des crues et inondations	95
9.3.1.	<i>Le Service de Prévision des Crues - Méditerranée Est (SPC Med-Est)</i>	95
9.3.2.	<i>L'assistance de Predict Services</i>	95
9.4.	Les outils de prévention et de gestion de crise	96
9.4.1.	<i>Le Dossier Départemental des Risques Majeurs (DDRM)</i>	96
9.4.2.	<i>Les Plans Communaux de Sauvegarde (PCS)</i>	97
9.4.3.	<i>Les Dossier d'Informations Communales sur les Risques Majeurs (DICRIM)</i>	98
9.4.4.	<i>Les repères de crue</i>	100
	<i>Autres</i>	103
9.4.5.	<i>dispositifs de sensibilisation et d'information préventive</i>	103
<u>10. Recensement des ouvrages de protection existants</u>		107
10.1.	Les systèmes d'endiguement	107
10.2.	Les ouvrages hydrauliques de franchissement	108
<u>11. Synthèse générale du Diagnostic</u>		110
<u>12. Emergence du Syndicat Mixte de l'Argens</u>		111
<u>13. Bibliographie</u>		112
<u>Annexe A – Arrêtés Cat-Nat</u>		114
<u>Annexe B – Types de surfaces agricoles inondables</u>		120
<u>Annexe C – Systèmes d'endiguement</u>		128
<u>Annexe D – Obstacles à l'écoulement</u>		134

Liste des tableaux

Tableau 1	Affluents principaux de l'Argens	11
Tableau 2	Quantiles de crue de l'Argens et de ses affluents.....	16
Tableau 3	Inventaire des crues principales du bassin versant de l'Argens et des côtiers de Saint-Raphaël	17
Tableau 4	Inventaire des principaux débordements fréquents des cours d'eau	21
Tableau 5	Principaux enjeux urbains exposés au risque inondation par ruissellement pluvial et crue torrentielle de talweg	25
Tableau 6	Population en zone inondable (d'après action 22 du PAPI d'intention, février 2016)	39
Tableau 7	L'habitat en zone inondable sur le périmètre du PAPI.	41
Tableau 8	Nombre d'établissement de santé situés en zone inondable par commune.....	44
Tableau 9	Nombre d'établissement scolaires situés en zone inondable par commune.....	45
Tableau 10	Nombre de campings situés en zone inondable par communes.....	47
Tableau 11	Nombre d'ERP situés en zone inondable par communes.....	48
Tableau 12	Nombre d'entreprises situées en zone inondable par commune.	51
Tableau 13	Nombre d'exploitations agricoles situées en zone inondable par commune.	53
Tableau 14	Récapitulatif des surfaces agricoles totales par types de cultures (Egis, action 22 PAPI d'intention).	54
Tableau 15	Nombre de transformateurs électriques situés en zone inondable par commune.	57
Tableau 16	Linéaire de réseau routier exposé aux crues	57
Tableau 17	Nombre d'installations et de distribution d'eau	59
Tableau 18	Nombre de stations d'épuration	59
Tableau 19	Nombre de sites et bâtiments inscrits et classés.....	62
Tableau 20	Nombre de musées situés en zone inondable.....	64
Tableau 21	Liste des périmètres environnementaux exposés aux crues selon un scénario maximal	67
Tableau 22	Liste et superficie des zones humides exposées aux crues.	69
Tableau 23	: Tableau de synthèse « ICPE »	70
Tableau 24	Liste des ICPE situées en zone inondable selon un scénario maximal	70
Tableau 25	Nombre de casernes de pompiers exposées aux inondations	72
Tableau 26	Type et nombre de commissariats de police, casernes de Gendarmerie et bases militaires exposés aux inondations.....	73
Tableau 27	Mairies exposées au risque d'inondation.....	74
Tableau 28	: tableau de synthèse des enjeux.....	75
Tableau 29	Etat d'avancement des PPRI sur le bassin de l'Argens et des côtiers de Fréjus et Saint-Raphaël (DDTM Var - Juillet 2015)	86
Tableau 30	Bilan et prise en compte du risque d'inondation dans les documents d'urbanisme (DDTM 83, avril 2016).	94

Tableau 31 Sites programmés pour la pose de repères de crue	100
Tableau 32 Bilan et programmation de l'exposition itinérante sur le périmètre du PAPI (d'après CD 83, 2016)	104
Tableau 33 Bilan et programmation de la campagne de sensibilisation scolaire sur le périmètre du PAPI (d'après CD 83, 2016)	105
Tableau 34 Répartition des systèmes d'endiguement par EPCI et par classe (DDTM 83, 2015).	107
Tableau 35 Répartition des ouvrages transversaux par sous bassin-versant (d'après ONEMA, 2016).	108
Tableau 36 Types d'ouvrages faisant obstacle à l'écoulement (d'après ONEMA, 2016).	109

Liste des figures

Figure 1 Géologie du bassin versant de l'Argens	10
Figure 2 Variabilité spatiale des précipitations lors des épisodes historiques	14
Figure 3 Grands secteurs de ruissellement.....	15
Figure 4 Hydrogrammes de la crue de juin 2010	18
Figure 5 Hydrogrammes de la crue de novembre 2011	19
Figure 6 : Draguignan - Aléa inondation pour une crue de temps de retour T=100 ans (source : EGIS, 2014)	23
Figure 7 : Bassin versant de la Garonne - Aléa inondation pour une crue de temps de retour T=100 ans (source : ISL, 2016)	24
Figure 8 : Évolutions du bouchon sableux à l'embouchure de l'Argens (Egis Eau, 2015)	26
Figure 9 Les zones urbaines sur le bassin versant de l'Argens	28
Figure 10 Répartition de la population en 2012 (AUDAT, 2016)	29
Figure 11 Densité de population sur le territoire (AUDAT, 2016).	29
Figure 12 Occupation du sol sur le territoire (AUDAT, 2016).	30
Figure 13 Mises en chantier sur le territoire sur la période 2005-2014 (AUDAT, 2016).	30
Figure 14 Nombre et répartition des emplois sur le territoire (AUDAT, 2016).	31
Figure 15 Répartition des hébergements touristiques sur le territoire (AUDAT, 2016).	32
Figure 16 Enjeux urbains et principaux cours d'eau à risque	34
Figure 17 Etat d'avancement des PPR dans le département du Var (DDTM 83, 2015).	86
Figure 18 Etat d'avancement des Plans Communaux de Sauvegarde sur le périmètre du PAPI (SMA d'après Préfecture du Var, 2016).	97
Figure 19 Etat d'avancement des DICRIM sur le périmètre du PAPI (SMA d'après CD 83, 2016)	99
Figure 20 Etat d'avancement des repères de crue posés sur le bassin versant de l'Argens (SMA d'après CD 83, 2016).	102

1. PREAMBULE

Une présentation générale de la problématique inondation sur le bassin versant de l'Argens et les côtières de l'Esterel est synthétisée dans cette partie 4 (carte n°1), afin d'apporter des éléments pour la compréhension des phénomènes d'inondation et pour identifier les démarches qui ont été mises en œuvre en vue de protéger la population et de prévenir les risques.

Le diagnostic du territoire décrit les points ci-après :

- La description des caractéristiques physiques du bassin de l'Argens,
- La connaissance des crues,
- La connaissance des zones inondables,
- La vulnérabilité du territoire,
- Le diagnostic approfondi des enjeux du territoire,
- Les dispositifs et outils liés à la gestion et la prévention des inondations,
- Le recensement des ouvrages hydrauliques existant.

2. LES TRAITs PRINCIPAUX DU BASSIN DE L'ARGENS

Le bassin versant de l'Argens est très étendu et est composé de plusieurs sous-bassins affluents. Les caractéristiques notables liées à la production des crues sont rappelées ci-après :

- Un réseau hydrographique équilibré autour de l'axe central de drainage de l'Argens, alimenté par les différents massifs dont les contributions sont contrastées par leur réponse en débit et en volume ruisselé et par leur temps de réaction en crue.
- Une morphologie fluviale étroitement liée à la géologie des terrains traversés et à l'importance des débits de crues.
- Une pluviométrie à l'origine des crues caractérisée par de fortes intensités, des durées relativement courtes, une répartition spatiale très aléatoire, des épisodes pouvant se succéder sur plusieurs jours avec des noyaux intenses qui n'affectent en général qu'une partie du territoire.
- Des phénomènes de crue issus de la composition des hydrogrammes produits par les différents sous-bassins. L'importance des contributions en débit ou en volume va dépendre de la réponse des affluents contributifs selon l'intensité, le positionnement de l'averse et les décalages des pointes.
- "L'aléa inondation" qui affecte le bassin versant de l'Argens a plusieurs origines : les inondations par débordements du fleuve et des rivières en secteur de plaine, les érosions de berges, les déplacements du lit des cours d'eau, les inondations et les phénomènes torrentiels rapides sur les sous-bassins amont et sur les petits affluents de piémont.
- Les enjeux exposés aux crues sont d'importance variable et répartis de manière inégale sur le bassin de l'Argens : disséminés en amont et concentrés dans la plaine aval.

3. PRINCIPALES CARACTERISTIQUES PHYSIQUES DES BASSINS VERSANTS

3.1. Le bassin versant de l'Argens et les côtiers de l'Esterel

Principal cours d'eau du département du Var, le fleuve Argens s'écoule d'Ouest en Est sur un linéaire d'environ 116 kilomètres. Son bassin versant couvre une superficie de 2 750 km², soit près de la moitié de la superficie totale du département. L'Argens prend sa source à Seillons à une altitude de 269 m et se jette à la mer à Fréjus. Caractérisé par une pente faible, il traverse successivement la Provence calcaire, la dépression permienne de la plaine des Maures et la Provence cristalline entre le massif des Maures et le massif de l'Esterel.

Le fleuve Argens, qui s'écoule au centre du bassin est alimenté par un réseau hydrographique très développé dont les principaux contributeurs sont le Caramy (incluant l'Issole), la Bresque, la Nartuby, l'Endre et l'Aille. Outre ces cours d'eau, on dénombre onze autres affluents notables. Le réseau hydrographique est fortement ramifié en partie aval du bassin versant dans les massifs de l'Esterel et des Maures très propices au ruissellement.

Plus à l'est, le territoire de Saint-Raphaël est drainé par des petits fleuves côtiers issus du massif de l'Esterel comprenant principalement le Pédégal et la Garonne, qui confluent au niveau de leur exutoire à la mer. La surface cumulée de ces bassins versants reste faible, ne dépassant pas 31 km².

3.2. Relief

Le bassin versant de l'Argens est cartographié en Carte 2 de l'Atlas

Le relief de l'Argens est marqué par les différents massifs qui structurent le paysage.

Dans sa partie ouest, les reliefs généralement faibles sont dominés par quelques massifs élevés et abrupts (Bessillon, Sainte-Baume, Mont Aurélien...). En conséquence, les pentes sont peu soutenues, sauf en remontant dans les reliefs ou dans les talwegs de versant.

Dans la partie nord, hauts bassins calcaire de la Nartuby et de l'Endre, les reliefs les plus élevés offrent des paysages de moyenne montagne et présentent des pentes plus raides. Les falaises en bordure de plateaux calcaires sont très présentes.

Au Sud, les reliefs calcaires sont peu élevés. Ils bordent les sillons allongés et à pente faible du Caramy et de l'Issole.

A l'Est, l'influence des reliefs cristallins (massif des Maures et Esterel) se traduit par une ramification importante du réseau hydrographique, des pentes élevées sur les reliefs et une forte aptitude au ruissellement. Le bassin versant de l'Aille, qui reçoit les écoulements des versants nord des Maures, draine par ailleurs la vaste dépression permienne du Luc, zone de plaine et de collines basses, où la réponse aux fortes précipitations est plus amortie. Cette influence est aussi visible sur le bassin versant de la Garonne qui draine les ruissellements issus de contreforts du massif de l'Esterel.

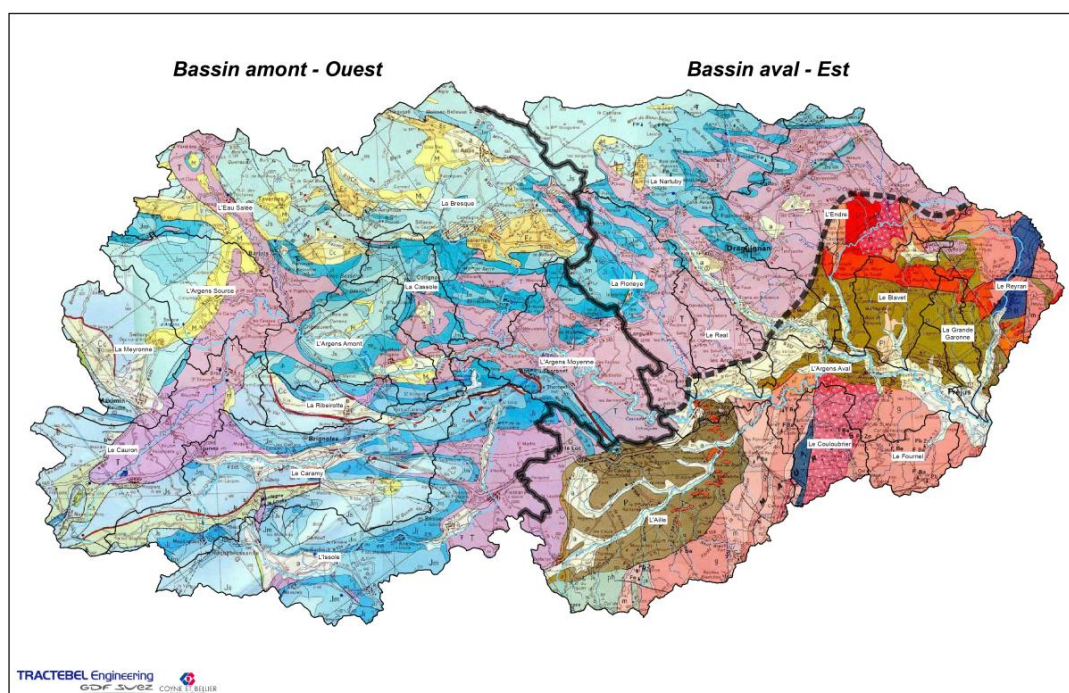
A l'aval, de Vidauban aux Arcs, le lit de l'Argens est incisé dans la plaine alluviale large. En aval du Muy, au débouché des gorges rocheuses, la basse plaine alluviale de l'Argens s'ouvre très largement de Roquebrune jusqu'au cordon littoral.

3.3. Géologie

La géologie contrastée entre l'amont et l'aval du bassin versant joue un rôle majeur pour la production des crues. Les formations calcaires, perméables, couvrent la totalité de la partie ouest du bassin, alors que les massifs de l'Esterel et des Maures qui dominent le bassin permien, formés principalement de gneiss et de grès, imperméables, caractérisent la partie Est du bassin versant.

Dans les massifs calcaires, des barrages de travertins (tufs) structurent le profil en long des cours d'eau (haut Argens, l'Eau Salée, la Bresque, la Cassole, la Florieye, le Réal, la Nartuby) et sont à l'origine de cascades spectaculaires. On constate aussi la présence de nombreuses zones de karst qui servent de réceptacle aux pluies et contribuent à diminuer le ruissellement et la concentration des eaux.

Figure 1 Géologie du bassin versant de l'Argens



- Au Nord et à l'Ouest d'une ligne Le Luc-Fayence (ligne pointillée sur la Figure 1), le bassin versant de l'Argens se caractérise par les affleurements du Jurassique et du Trias formés majoritairement de calcaires, de dolomies, de marnes et des produits d'altération de ces roches. La fracturation de ces massifs est importante, elle peut induire localement une forte perméabilité notamment lorsqu'elle est combinée à des évolutions karstiques. Dans

le fond des vallées, dans les replats contrôlés par les verrous calcaires ou les concrétions de travertins, des plaines sédimentaires se développent. La majorité des cours d'eau montrent des affleurements directs du substratum rocheux qui fixent leur profil en long.

- Au Sud-Est de la ligne Le Luc-Fayence, les reliefs sont constitués de roches métamorphiques plus ou moins altérées (massif des Maures et Esterel) caractérisés par les séquences de grès, de schistes, micaschistes, gneiss, Ces roches affleurantes, très peu perméables, favorisent un ruissellement important.
- Les fonds de vallée et la basse plaine côtière de l'Argens sont constitués des formations alluviales issues des divers massifs amont cristallins et calcaires.

Les diverses formations géologiques au sein desquelles se développe le bassin de l'Argens sont accompagnées de systèmes hydrogéologiques étendus et complexes :

- Les nappes en milieu poreux ne concernent que les fonds de vallée alluviaux des cours d'eau principaux et les plaines basses : Argens à l'aval de Vidauban, Issole, Caramy, Aille, Nartuby à l'aval de Draguignan, etc...
- Les nappes des milieux fissurés et karstiques dans les massifs calcaires sont les plus puissantes et les plus productives. Leur influence en crue intervient schématiquement à deux niveaux, en premier lieu par un effet principal d'infiltration ou de rétention dans le karst et en second lieu par un soutien des débits de base qui prolonge la phase de décrue. Les régimes de tous les cours d'eau de l'Ouest, du centre et du Nord du bassin sont affectés par le régime des eaux souterraines (surtout sensible en basses eaux).

3.4. Le réseau hydrographique

Le réseau hydrographique du bassin versant de l'Argens est cartographié en Carte 3 de l'Atlas

Le fleuve Argens, qui se développe au centre du bassin est alimenté par un réseau hydrographique très développé, dont les tributaires majeurs sont listés dans le Tableau 1.

Tableau 1 Affluents principaux de l'Argens

Cours d'eau	Surface du bassin versant (km ²)	Pente moyenne	Observations	
Cauron	147	1,5%	Relief modéré, Nombreuses Zones d'Expansion des Crues	Rive droite
Meyronne	92	1,5%	Relief modéré Réseau de fossés dans la plaine de Saint-Maximin	Rive droite
Eau Salée	160	1,1%	Relief modéré Plaine de Tavernes	Rive gauche
Bresque	268	1%	Relief modéré Forte présence de karst	Rive gauche
Cassole	46,5	3,3%	Crête du bassin versant limité par le Bessillon Pente moyenne soutenue	Rive gauche
Ribeirotte	40,3	2%	Présence de karst en amont du bassin versant Plan d'eau du Carnier	Rive droite
Caramy	212	1,4%	Forme de bassin versant allongée	Rive droite

			Contrôle aval exercé par le lac de Carcès	
Issole	236	0,8%	Bassin versant allongé, peu pentu sur les parties médiane et basse - reliefs karstiques Contrôle aval exercé par le lac de Carcès	Affluent du Caramy
Florieye	89	2,3%	Pente moyenne soutenue	Rive gauche
Réal	37	1,4%	Rupture de pente (travertins) en zone urbaine	Rive gauche
Nartuby	233	2,4%	Pente importante en amont Présence de karst	Rive gauche
Endre	192	3,1%	Pente importante en amont	Rive gauche
Aille	278	0,8%	Réseau hydrographique très ramifié sur les Maures Forte pente des talwegs des Maures	Rive droite
Couloubrier	45	2,2%	Pente soutenue	Rive droite
Fournel	35	4%	Pente soutenue	Rive droite
Blavet	51	2%	Pente soutenue	Rive gauche
Grande Garonne	26	2,2%	Pente soutenue	Rive gauche
Reyran	92	1,1%	Pente soutenue en amont, Lit canalisé à la traversée de Fréjus	Rive gauche Indépendant de l'Argens

Les densités de drainage et les ordres des sous bassins, dépendant des conditions géologiques et topographiques, varient d'un bassin à un autre. Ainsi, on peut noter la très forte densité de ce réseau sur les massifs des Maures et de l'Estérel, et à l'inverse la faible densité du chevelu hydrographique sur le Haut Argens calcaire.

Bien que le réseau des principaux affluents de l'Argens apparaisse équilibré dans la répartition et dans l'extension des cours d'eau (neuf affluents en rive gauche et huit en rive droite), la réponse hydrologique de ceux-ci est très contrastée selon la nature de l'encaissant, en situation de crue comme en basses eaux.

3.5. Evolution hydrogéomorphologique des cours d'eau

La géologie conditionne l'évolution morphologique des cours d'eau.

De manière générale et sur l'ensemble de son cours amont, l'Argens est peu mobile. Les déplacements sont limités en raison des contrôles hydrauliques des verrous rocheux (ou des seuils transversaux artificiels) et des terrasses alluvionnaires latérales de faible extension. Ce n'est plus le cas dans la basse plaine, à l'aval de la confluence avec la Nartuby, où l'espace de mobilité de l'Argens est moins contraint : certains secteurs à méandres montrent une dynamique d'évolution plus marquée avec des processus érosifs latéraux localement assez actifs.

Les affluents de l'Argens qui drainent les différents massifs rocheux ne montrent pas de mobilité importante. Certaines zones restent cependant plus propices à une évolution morphologique des cours d'eau, lorsqu'une plaine alluviale s'est formée, c'est le cas du Caramy et de l'Issole où au débouché de gorges encaissées dans la plaine alluviale comme observé en juin 2010 sur la Florieye, la Nartuby ou le Réal. Les sollicitations intenses en crue peuvent provoquer des glissements de terrain notables de terrasses élevées (par exemple, La Motte en bordure de la Nartuby).

4. HYDROLOGIE ET DYNAMIQUE DES CRUES

4.1. La mesure des pluies et des débits

La mesure des pluies exceptionnelles et des crues sur le bassin versant de l'Argens et des côtières de Saint-Raphaël est apportée par :

- Un réseau de pluviomètres et pluviographes suffisamment dense pour enregistrer les phénomènes d'ampleur touchant ce territoire. Cependant, les phénomènes orageux, affectant des territoires plus restreints sur des durées courtes peuvent passer à travers ce réseau de mesures au sol,
- Le radar météorologique de Collobrières qui fournit une mesure indirecte et intégrée des précipitations sur l'ensemble du territoire du PAPI. Cependant, pour être exploitée quantitativement, les mesures de ce radar doivent être calibrées par des mesures du réseau au sol.
- Un réseau d'une douzaine de stations hydrométriques utiles pour la mesure des crues. Ce réseau significatif et bien réparti se révèle toutefois insuffisant pour bien suivre la dynamique des crues des affluents du bassin versant de l'Argens. Il manque, en effet, une connaissance des contributions de certains affluents de l'Argens (Eau Salée, Florièye) et d'autres affluents, contrôlant un bassin versant de surface importante où sont situés des enjeux sensibles (Nartuby, Caramy, Issole), ne sont pas ou plus équipés d'une station de mesure en partie amont. Enfin certaines stations présentent encore des ambiguïtés ou incertitudes pour les mesures de hautes eaux qu'il convient de lever pour fiabiliser l'estimation quantitative des crues.

Les côtières de Saint-Raphaël aux écoulements temporaires et rapides ne sont pas équipés de stations hydrométriques. L'anticipation des crues ne peut être faite qu'à partir des mesures de pluie.

4.2. Fonctionnement hydrologique en crue

4.2.1. Pluviométrie à l'origine des crues

Les plus fortes pluies touchant le bassin versant de l'Argens se produisent généralement pendant la période de septembre à avril. Les pluies diluviennes du 15 juin 2010 apparaissent comme un phénomène atypique à cette date, qui toutefois met en évidence la permanence du risque de forte pluie en zone méditerranéenne. Pendant la période estivale, des orages plus localisés et de durées courtes affectent des territoires plus restreints.

Les pluies qui peuvent générer une crue de l'Argens ne sont pas homogènes sur l'ensemble du bassin versant. Les phénomènes récents les plus importants montrent une variété importante de cas. Par exemple, la pluie de novembre 2011 a touché d'abord la partie aval du bassin versant (Reyran, Fournel, ...) puis la partie amont (Caramy, Cauron et Eau Salée), alors que les précipitations du 15 juin 2010 ont affecté principalement les bassins versants de la Nartuby, de la Florièye et du Réal, situés plutôt en partie médiane du bassin versant de l'Argens.

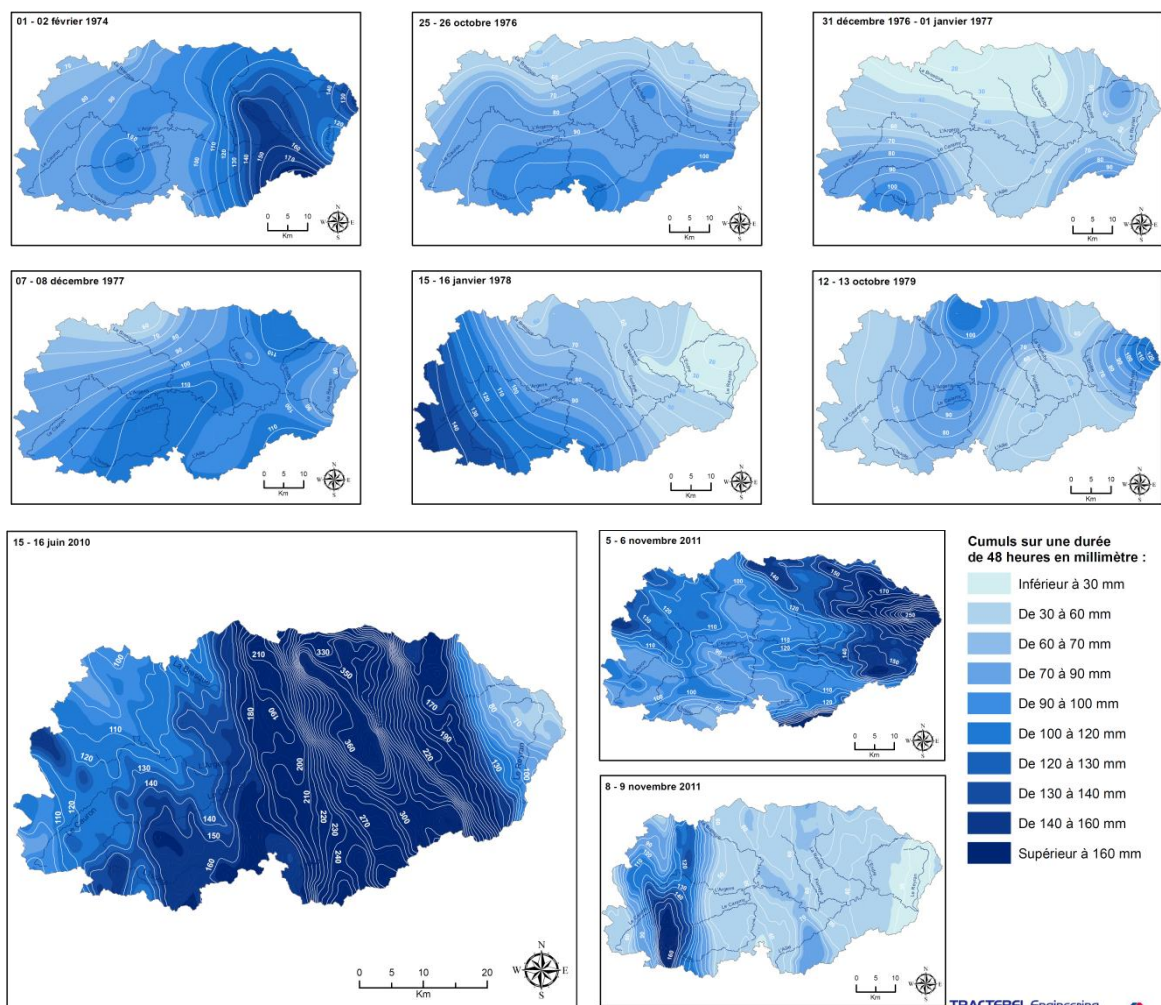
Ces pluies soutenues peuvent durer jusqu'à trois jours et être caractérisées par une succession de passages très intenses. Les cumuls dépassent fréquemment une quantité de 120 mm sur deux

jours et plus rarement 200 mm. Pour la pluie exceptionnelle du 15 juin 2010, des cumuls proches de 400 mm sur une seule journée ont été enregistrés.

L'influence du relief sur les pluies extrêmes reste modérée. Néanmoins, les pluies sont plus fortes sur les reliefs des Maures et de l'Esterel ainsi que sur la partie supérieure de la Nartuby et de l'Endre. De même, la partie supérieure du Caramy est souvent soumise à des précipitations plus importantes que sa partie aval.

La Figure 2 donne un aperçu de la variabilité de répartition des pluies intenses.

Figure 2 Variabilité spatiale des précipitations lors des épisodes historiques



4.2.2. Débits de crue

Le fort contraste géologique existant entre la partie ouest et la partie est/ sud-est du bassin explique en grande partie la réponse différente des sous-bassins versants de l'Argens et des côtiers de Saint-Raphaël :

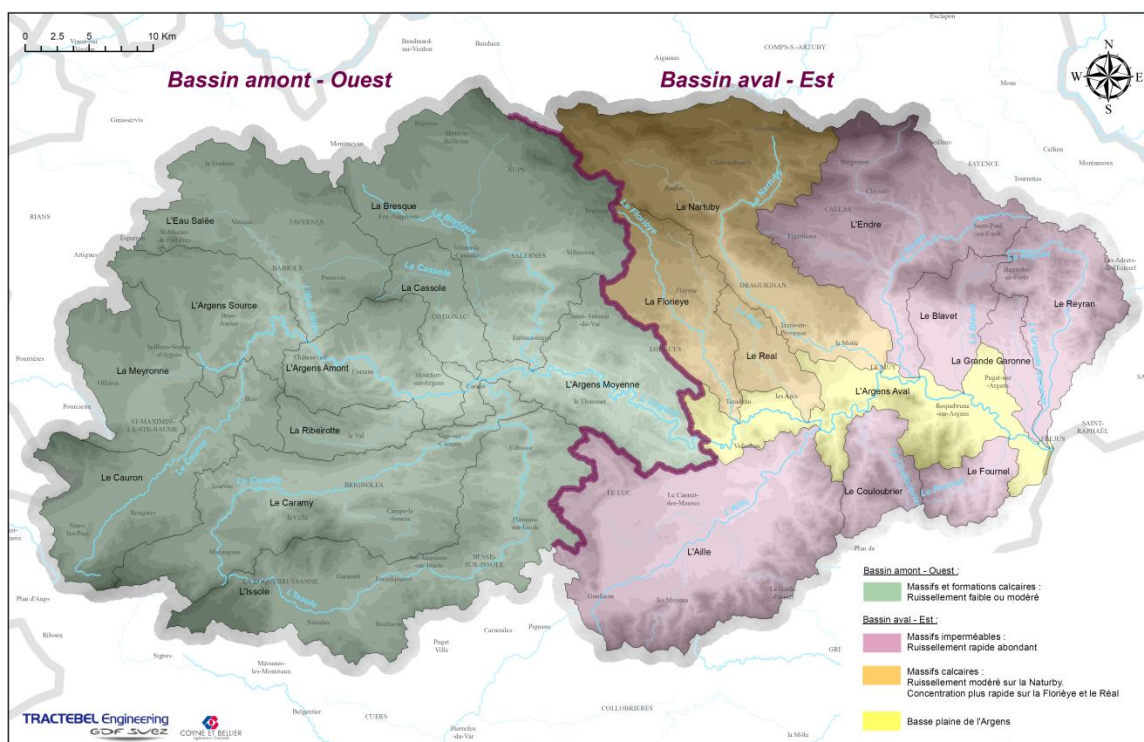
- les sous-bassins versants amont (secteur ouest) répondent moins rapidement aux précipitations importantes. Pour une même pluie, l'augmentation du débit est moins brutale mais la période de hautes eaux dure plus longtemps. Les effets de réduction du ruissellement provoqué par le karst sont très importants notamment sur l'Issole, le Caramy amont, l'Eau salée, la Bresque, la Ribeirotte et sur la Nartuby.

- à l'inverse les sous-bassins imperméables aval (secteur est/ sud-est) sont très réactifs et concentrent rapidement les crues à pointe élevée et décruée rapide.

Ainsi pour les crues récentes, la partie aval du bassin versant comprenant le bassin versant de l'Aille, de l'Endre et du Couloubrier peut expliquer plus de 50% des débits maximaux de l'Argens à Roquebrune-Sur-Argens alors que ce territoire ne représente que 22% environ de la superficie totale du bassin versant de l'Argens en ce point.

A l'aide des mesures en crue sur différents cours d'eau du bassin versant on peut estimer que l'apport de l'Aille à Vidauban pour une crue décennale (avec 1 chance sur 10 de se produire dans l'année qui vient) est de l'ordre de 230 m³/s. Pour cette même crue le débit de la Nartuby à Trans-en-Provence est de l'ordre de 125 m³/s et le débit de l'Argens à Roquebrune-sur-Argens est d'environ 660 m³/s.

Figure 3 Grands secteurs de ruissellement



Les réponses des côtiers de Saint-Raphaël sont semblables à la partie du secteur est/ sud-est du bassin versant de l'Argens.

Les estimations des quantiles de crue pour l'Argens et ses principaux affluents sont données dans le tableau ci-après.

Tableau 2 Quantiles de crue de l'Argens et de ses affluents

Station	Surface (km ²)	T=10 ans	T=20 ans	T=100 ans	T=1000 ans
Cauron à Bras	154	38	47	70 - 100	180 - 280
Caramy à Vins	215	90	109	180 - 280	380 - 580
Issole à Cabasse	223	72	88	140 - 280	360 - 600
Bresque à Salernes	166	36	47	75 - 110	200 - 290
Nartuby à Chateaudouble	111	58	70	110 - 210	280 - 450
Nartuby à Trans-en-Provence	190	125	150	250 - 320	540 - 660
Aille à Vidauban	229	270	320 - 390	520 - 650	950 - 1120
Reyran à Fréjus	71	140	190 - 210	290 - 330	480 - 540
Argens à Chateauvert	485	114	145	240 - 360	720 - 820
Argens à Carcès aval	1181	290	360	540 - 780	1500 - 1800
Argens aux Arcs	1730	330	415	770 - 1200	2100 - 2400
Argens à Roquebrune-sur-Argens	2530	660	780	1700- 2800	3800 - 5100

4.2.3. Horloge des crues

A partir des durées relevées lors des crues historiques, des ordres de grandeur des durées de réaction des bassins en crue ont été proposés afin de mettre en perspective les contraintes et les potentialités d'anticipation pour les actions de gestion prévisionnelle des phénomènes : annonce de crue, sécurisation des accès en zone inondable, évacuation et information aux services de protection civile et à la population,...

Ainsi une crue du bassin amont mettra environ 1 à 1,5 jours pour atteindre la plaine côtière, alors que les contributions de l'Aille ou de la Nartuby seront sensibles dans un délai de 6 à 8 heures.

Dans le cas des petits bassins versants comme ceux des côtiers de l'Esterel, la dynamique des crues est très courte et les réponses des différents sous bassins quasi concomitantes.

4.3. Crues historiques

Les crues importantes qui ont marqué le territoire du bassin versant de l'Argens sont d'abord récentes (juin 2010 et novembre 2011). Elles sont venues rappeler la gravité de ces phénomènes ainsi que la vulnérabilité du territoire. Cependant, des phénomènes historiques d'ampleur comparable à celle de la crue de juin 2010 s'étaient produits antérieurement, qui ont été oubliés en partie dans la mémoire collective. Ces événements principaux (liste non exhaustive dans le Tableau 3) montrent le caractère récurrent des crues sur le bassin versant de l'Argens et les côtiers de Saint-Raphaël.

Tableau 3 Inventaire des crues principales du bassin versant de l'Argens et des côtières de Saint-Raphaël

Date	Description
1674	Crue violente de la Nartuby
6 juillet 1827	Débordement subit et violent de la Nartuby provoquant 4 décès à Trans-en-Provence et 2 à Draguignan.
Décembre 1959	Quelques jours après la catastrophe de Malpasset (rupture du barrage à sa mise en eau le 2 décembre 1959), Fréjus et les autres communes de la plaine connaissent d'importantes inondations par l'Argens et ses affluents, gonflés par les pluies abondantes qui se prolongent
3 Février 1974	Débordement à Roquebrune. Inondation du quartier de la Barque à Fréjus. Inondation sur la Nartuby à Draguignan et Trans-en-Provence
18 Janvier 1978	Plaine inondée et des personnes isolées dans leur habitation au quartier St Pierre à Roquebrune-sur-Argens
7 Janvier 1994	Basse vallée de l'Argens inondée
Octobre 2006	Crue du Reyran et des côtières et de la Garonne. Nombreuses habitations inondées
15 Juin 2010	Crue catastrophique ayant touché principalement les bassins versants de la Nartuby, la Florieye, le Réal et la basse vallée de l'Argens. 25 morts.
3 Novembre 2011	Crue ayant touché à la fois la basse vallée et la partie amont du bassin versant
Janvier 2014	Crue de l'Argens en basse vallée.

4.3.1. La crue du 15 juin 2010

La crue du 15 juin 2010 fait partie des épisodes les plus importants ayant touché la France ces dernières décennies. Cette crue a été engendrée par une pluie très intense qui a atteint un cumul maximum de l'ordre de 400 mm sur une durée d'environ 12 heures mesuré sur la commune de Lorgues.

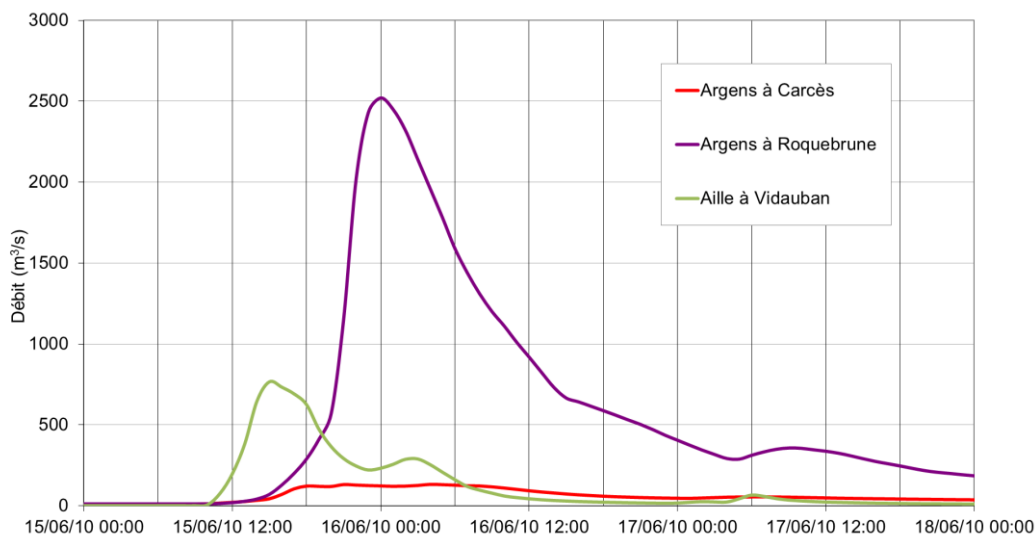
Les pluies importantes ont débuté vers 12 h00 le 15 juin en touchant préférentiellement les bassins versants de la Florieye, du Réal, de la Nartuby, de l'Aille ainsi qu'une partie de l'Endre et du Fournel. Ce sont donc ces bassins versants qui ont réagi le plus fortement et qui expliquent la réponse de l'Argens dans la basse plaine.

Les hydrogrammes de crue présentés en Figure 4 corroborent le fait que la réponse du bassin versant amont de l'Argens a été négligeable et que l'Aille a eu une contribution prépondérante dont le débit de pointe a été estimé à 770 m³/s pour cette crue. Le débit de l'Argens a atteint 2550 m³/s à Roquebrune-sur-Argens et est considéré comme un débit de temps de retour T=200 ans.

Les expertises ports-crues ont montré que, pour les autres affluents, le débit de la crue du 15 juin 2010 a atteint :

- 480 m³/s pour la Florieye à Taradeau,
- 450 m³/s pour la Nartuby à Trans-en-Provence,
- 250 m³/s pour l'Endre à la Motte,
- 170 m³/s pour le Réal aux Arcs.

Figure 4 Hydrogrammes de la crue de juin 2010



4.3.2. La crue du 6 novembre 2011

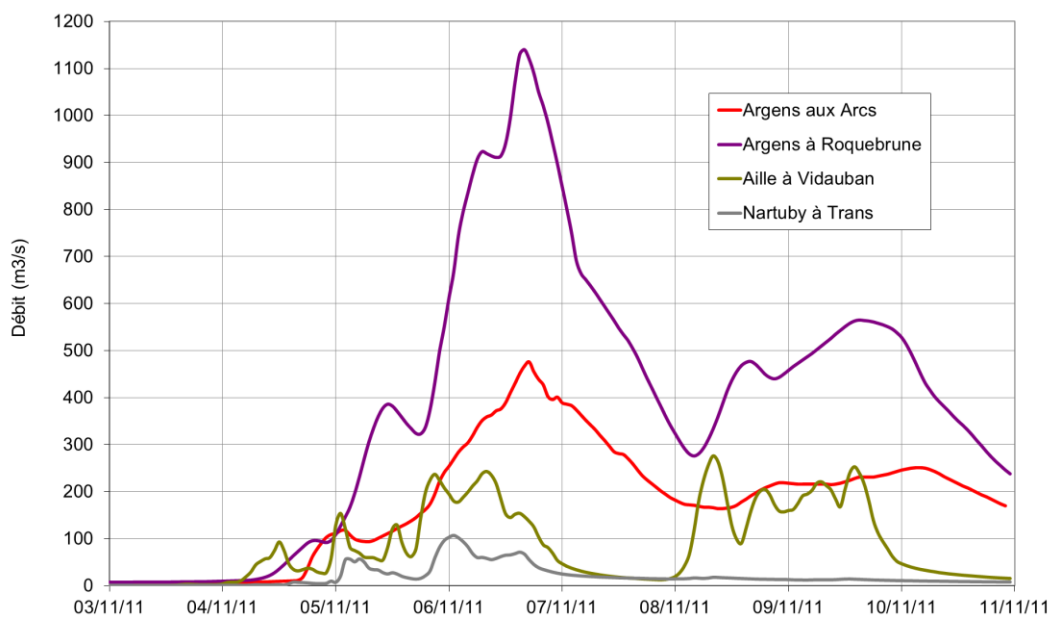
Cette crue présente deux pointes :

- Le premier événement de crue, de loin le plus conséquent, a été généré par une séquence de précipitations plus ou moins continues selon les secteurs entre le matin du 4 novembre et la fin de matinée du 6 novembre. Ces pluies se sont manifestées de manière quasiment homogène (en termes de cumul par demi-journée et sur les deux jours) sur l'ensemble du bassin de l'Argens, contrairement à ce qui s'est passé en juin 2010 par exemple.
- Le deuxième événement de crue a été généré par de nouvelles averses pendant toute la journée du 8 novembre, qui ont touché plus particulièrement les sous-bassins du Caramy, de l'Issole, de l'Aille et de l'Endre.

Les cumuls de pluie atteignent en moyenne des valeurs de 178 mm sur 2 jours et de 248 mm en 5 jours. Elles ont provoqué une réponse contrastée selon le sous bassin considéré :

- Le bassin versant du Cauron a fortement réagi, ce qui est rare;
- Le bassin de l'Issole apparaît comme ayant produit un assez faible taux de ruissellement, à l'inverse du bassin voisin du Caramy;
- Le bassin de l'Aille a fortement réagi dans la limite des précipitations qu'il a reçu ;
- Le bassin de la Nartuby a conservé un taux de ruissellement relativement faible ;
- Le bassin de l'Endre a réagi modérément.

Figure 5 Hydrogrammes de la crue de novembre 2011



5. CONNAISSANCE DES ZONES INONDABLES

L'aléa inondation est cartographié en Carte 5 de l'atlas à l'échelle du bassin versant de l'Argens

5.1. Basse plaine de l'Argens et zone littorale

L'espace de la basse plaine de l'Argens présente un fonctionnement hydraulique particulier lié à la morphologie de la vallée. Les terrains dans les dépressions de la basse vallée de l'Argens sont à un niveau plus bas que les berges de l'Argens. Cette différence de niveau peut atteindre 1 m et même 2 m à proximité de l'exutoire de l'Argens. Elle explique la présence de certaines étendues d'eau comme les étangs de Villepey dont le surcreusement a été amplifié par l'extraction de matériaux jusqu'à la fin des années 1980.

En raison de la morphologie de la plaine, les eaux débordantes retournent difficilement au cours d'eau. Comme le débordement s'effectue du fleuve à la plaine, la capacité du lit ordinaire tend à décroître de l'amont à l'aval, sauf lorsque la divagation du lit vient le resserrer contre le bord de la plaine, ce qui permet un retour des eaux débordées dans l'Argens.

Par ailleurs, les aménagements réalisés sur la frange littorale, remblais et fermeture d'anciens exutoires à la mer, ont bouleversé les conditions d'écoulement des crues courantes à exceptionnelles de l'Argens favorisant ainsi les débordements en amont.

Ce fonctionnement hydraulique particulier de la basse plaine de l'Argens explique les forts débordements de l'Argens constatés pour des crues courantes.

5.2. Inondation par débordement des cours d'eau

5.2.1. Constats à l'échelle du bassin versant

La connaissance de l'aléa inondation est établie sur la base des nombreuses études menées sur le territoire de l'Argens ayant débouché sur une cartographie du risque inondation à l'échelle d'un sous-bassin versant, d'un groupe de communes ou d'une commune. Il est complété par l'atlas des zones inondables offrant une vision plus complète du territoire mais élaboré avec une méthode moins robuste que l'estimation des aléas qui repose sur des calculs hydrauliques à l'aide de modèles.

L'analyse de ces débordements fait apparaître le diagnostic exposé en tableau suivant.

Tableau 4 Inventaire des principaux débordements fréquents des cours d'eau

Cours d'eau ou bassin versant		Description des débordements des cours d'eau
Argens	amont	Très forte exposition aux inondations de Châteauvert en tête des gorges Zone d'expansion de crue à la confluence de l'Eau salée et en amont de Châteauvert
	Médian	Quelques terrasses basses
	Aval	Plaine aval inondable pour une crue quinquennale
Meyronne		Débordements sur les terres agricoles
Eau Salée		Débordements à Barjols en amont de la voie ferrée
Ribeirotte		Débordement pour une crue décennale dans un quartier d'habitations au Val
Caramy		Principalement Brignoles et la ZAC des Consacs inondées par le Val de Camps Quelques hameaux peuvent être touchés dès la crue décennale
Issole		Au droit des quartiers bas de Cabasse Débordement possible à Flassans-sur-Issole pour des crues de temps de retour T=5 ans Débordements fréquents à Besse-sur-Issole Idem à La Roquebrussanne
Bresque		Entrecasteaux : Risque de remise en eau de l'ancien méandre au pied du château à analyser Ferme inondée par le Vallon de Pelcourt Station d'épuration et RD31 dans la plaine de Sillans la Cascade Salernes : Mise en charge de la buse de la RD31 observée par le riverain sans débordement. Risque réel en cas d'évènement majeur ou d'obstruction.
Réal		Capacités d'écoulement très vite saturées aux Arcs – nombreuses habitations et infrastructures inondables
Florièye		Les quartiers inférieurs de Taradeau sont soumis fréquemment aux débordements de la Florieye
Figueret		Les parties basses de Flayosquet et quelques habitations dispersées dans la plaine sont potentiellement exposées
Nartuby		Débordements fréquents de la Nartuby à la traversée de Trans-en-Provence et Draguignan touchant de nombreuses habitations, zones d'activités et des infrastructures Habitat dispersé en aval du moulin des Serres à La Motte Hameau de Rebouillon Quelques habitations à Montferrat
Endre, Blavet		Débordements essentiellement sur des terres agricoles
Aille		Essentiellement des débordements sur des parcelles agricoles
Riautord et Soliès		Secteurs très sensibles à la confluence des divers cours d'eau canalisés issus de la plaine. Quartiers exposés régulièrement aux débordements au Luc
Coteaux et Maraval		Quartier résidentiel le long de la RD33 et centre bourg du Luc Habitations du village de Gonfaron
Reyran		Quelques débordements possibles en amont de la traversée de Fréjus. Risques exceptionnels de rupture des digues du Reyran.
Garonne		De nombreuses habitations, entreprises et infrastructures à Fréjus et Saint-Raphaël sont inondées par les débordements de la Garonne, du Pédégal et de la Valescure

Cette analyse est affinée sur les territoires les plus densément urbanisés ou présentant la plus forte vulnérabilité.

5.2.2. Basse Vallée de l'Argens

L'aléa inondation a été étudié à la fois pour des crues courantes sur lesquelles des aménagements peuvent avoir un impact ainsi que sur des crues moyennes (type PPRI) ou exceptionnelles (au sens du TRI). Cette connaissance montre que :

- l'emprise des crues est déjà conséquente pour une crue courante dans le lit majeur de l'Argens en rive gauche comme en rive droite, accompagnée par des accumulations aux points bas de la vallée. De plus, les apports du Blavet comme de la Grande Garonne débordent très largement et contribuent à inonder la basse vallée. En amont de ces cours d'eau, les débordements sont plus limités;
- pour une crue proche de la crue de juin 2010, l'ensemble du lit majeur est submergé par des hauteurs d'eau conséquentes dépassant souvent 1 m. En amont de la confluence avec l'Aille, les secteurs non débordants pour la crue courante sont, pour certains, touchés par les débordements de l'Argens,
- pour une crue exceptionnelle, les limites de la crue rejoignent les limites de la vallée et les hauteurs dépassent partout 2 m.

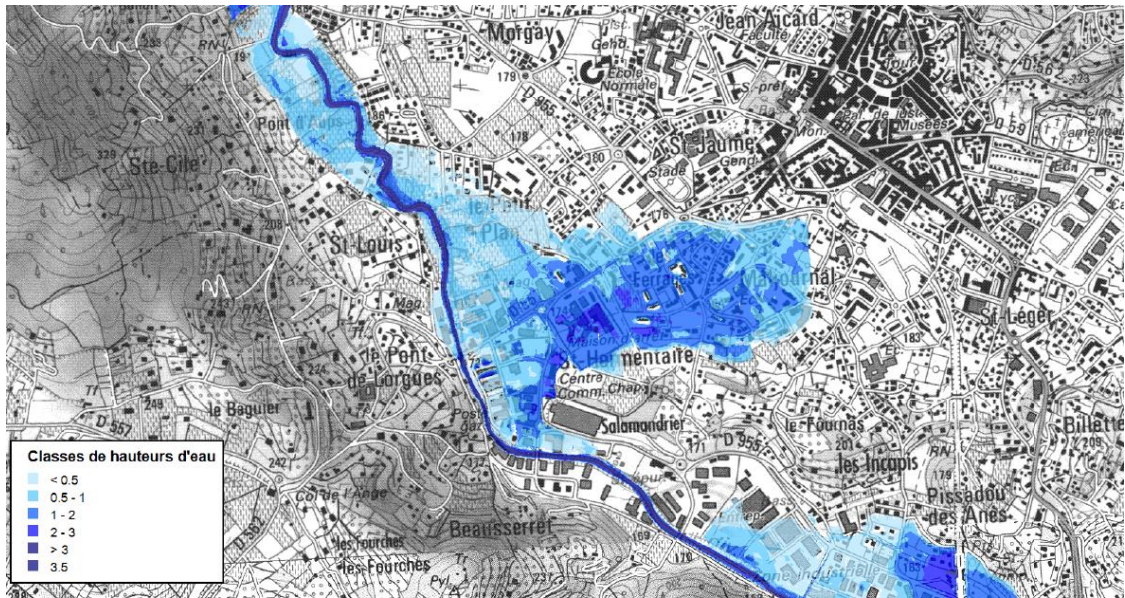
5.2.3. Nartuby

Dans le cas de la Nartuby, les caractéristiques de l'aléa inondation peuvent être résumées comme suit :

- Dans le cas d'une crue courante, peu de débordement de la Nartuby sont constatés en amont de Draguignan. Par contre, entre Draguignan et Trans-en-Provence l'inondation s'étend déjà sur une bonne partie du lit majeur où sont implantés des commerces et des habitations. En aval de Trans-en-Provence, le champ d'inondation est là aussi très large. Les hauteurs d'inondation restent généralement inférieures à 1 m ;
- Une très large zone de Draguignan est inondée au droit des quartiers de Saint-Hermentaire, du Petit Plat et des Ferrages (cf. Figure 6). Les débordements sont généralisés le long de la Nartuby à part au droit de la STEP de Draguignan et de la traversée du centre-ville de Trans-en-Provence. Les hauteurs d'inondation peuvent localement dépasser 2 m.
- En crue exceptionnelle, les débordements sont généralisés même à la traversée de Trans-en-Provence et dépassent très souvent la hauteur de 2 m.

Le ruissellement pluvial peut, par ailleurs, très largement amplifier les débordements de la crue ou générer à lui tout seul un risque torrentiel pour certains quartiers en piémont.

Figure 6 : Draguignan - Aléa inondation pour une crue de temps de retour T=100 ans (source : EGIS, 2014)

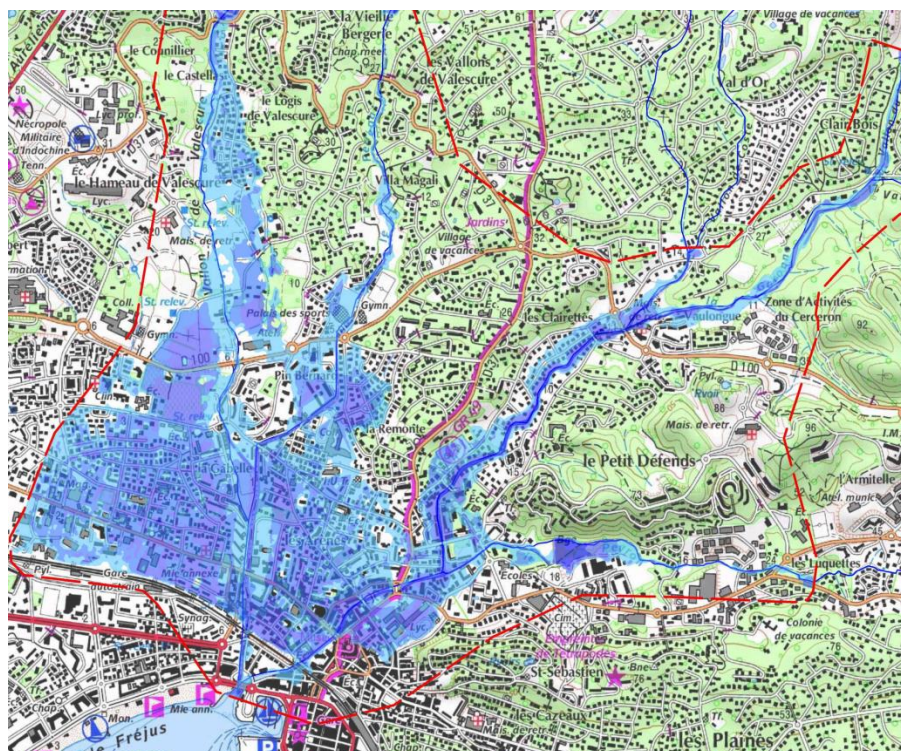


5.2.4. Pédégal, Valescure et Garonne

Les villes de Saint-Raphaël et de Fréjus sont très fortement touchées par les débordements du Pédégal, du Valescure et de la Garonne. Dès la crue courante, les débordements de ces cours d'eau inondent une bonne partie de la bordure côtière. C'est sur cette frange littorale que se concentrent les écoulements de ces trois cours d'eau sans que les capacités en lit mineur suffisent pour assurer un transit efficace en crue.

Déjà large en crue courante, la zone inondable pour une crue centennale s'étend vers les quartiers implantés à l'intérieur des terres. Le remblai ferroviaire bloque les écoulements et contribue à des hauteurs d'inondations élevées, qui peuvent dépasser 1 m, comme présenté en Figure 7.

Figure 7 : Bassin versant de la Garonne - Aléa inondation pour une crue de temps de retour T=100 ans (source : ISL, 2016)



5.3. Concentration du ruissellement intense

Les pluies intenses concentrées dans les talwegs secs ou sur les versants urbanisés peu perméables, peuvent générer des phénomènes torrentiels brutaux. Cet aléa est accentué par :

- la nature des sols présentant une aptitude plus ou moins forte au ruissellement,
- le relief : une pente importante accentue la vitesse des écoulements et favorise leur concentration.

Plusieurs sites urbanisés sont directement soumis à la concentration rapide des crues par les versants, par les talwegs aux écoulements temporaires ou par les petits cours d'eau en tête de bassin. Du fait de la grande vulnérabilité de ces zones et de la brutalité des phénomènes torrentiels les risques sont très élevés et peuvent intéresser directement la sécurité des personnes.

Le Tableau 5 donne un premier recensement de ces zones potentiellement exposées à un risque fort, pour lesquelles la faible connaissance des événements historiques éventuels ne permet pas aujourd'hui de conforter l'analyse. D'autres sites, ponctuels, non recensés ici peuvent aussi être soumis à ces crues de versant.

Tableau 5 Principaux enjeux urbains exposés au risque inondation par ruissellement pluvial et crue torrentielle de talweg

<i>Enjeux urbains</i>	<i>Cours d'eau</i>
Saint Maximin La Sainte Baume	le Réal vieux et talwegs
Mazaugues	tête de bassin du Caramy
Tourves	ruisseau de la Foux
Brignoles Est	ruisseau de Pourraque
Vins sur Caramy	vallon des Adrets
La Roquebrussanne	Melderic
Flassans sur Issole	Vallon de Souques
Le Luc	Soliés
Gonfaron	ruisseau de Maraval
Le Cannet-des-Maures	Réal Martin
Figanières	ruisseau de la Tuilière
Montauroux – Quartier les Esterets du Lac	Vallon des Oures et autres talwegs
Draguignan	Ensemble de Vallons (Valère, Riaille, Sainte-Barbe)
Lorgues	Réal Calamard
Le Thoronet	La Gasquette
Vidauban	vallons de l'Escayrol
Saint Antonin du Var	ruisseau de Sargles
Brue Auriac	ruisseau de Cantarel
Aups	ruisseau de La Grave

Autres zones du même type, d'habitat diffus en bordure de talweg ou en piémont de versant, exposées à des concentrations rapides de crues...

5.4. Conjonction entre crue et submersion marine à l'embouchure de l'Argens

Sur les 75 communes qui composent le périmètre du PAPI, deux d'entre elles sont des villes littorales de la mer Méditerranée : Fréjus et Saint-Raphaël.

En termes de risque d'inondation, quatre communes situées à proximité de l'embouchure de la basse vallée de l'Argens sont potentiellement impactées par des phénomènes liés à la submersion marine. Cet aléa peut également être conjugué à une crue de l'Argens. Outre les deux villes côtières précédemment évoquées, il s'agit des communes rétro-littorales de Roquebrune-sur-Argens et Puget-sur-Argens.

L'action n°6 du PAPI d'intention a été réalisée dans l'objectif d'améliorer la connaissance du fonctionnement de la basse vallée de l'Argens à proximité du littoral et d'évaluer en particulier le risque de concomitance entre une crue de l'Argens et un phénomène de submersion marine, ainsi que les conditions d'évacuation des crues en mer et le comportement des dépôts sédimentaires accumulés à l'embouchure. Beaucoup de questionnements et d'idées reçus s'étaient en effet exprimés sur ce secteur, considéré comme fortement responsable des inondations observées en amont lors de la crue du 15 juin 2010.

Cette étude a permis de réels progrès dans la compréhension des mécanismes hydro-sédimentaires à l'œuvre dans cette zone littorale complexe où le réseau hydrographique a subi de

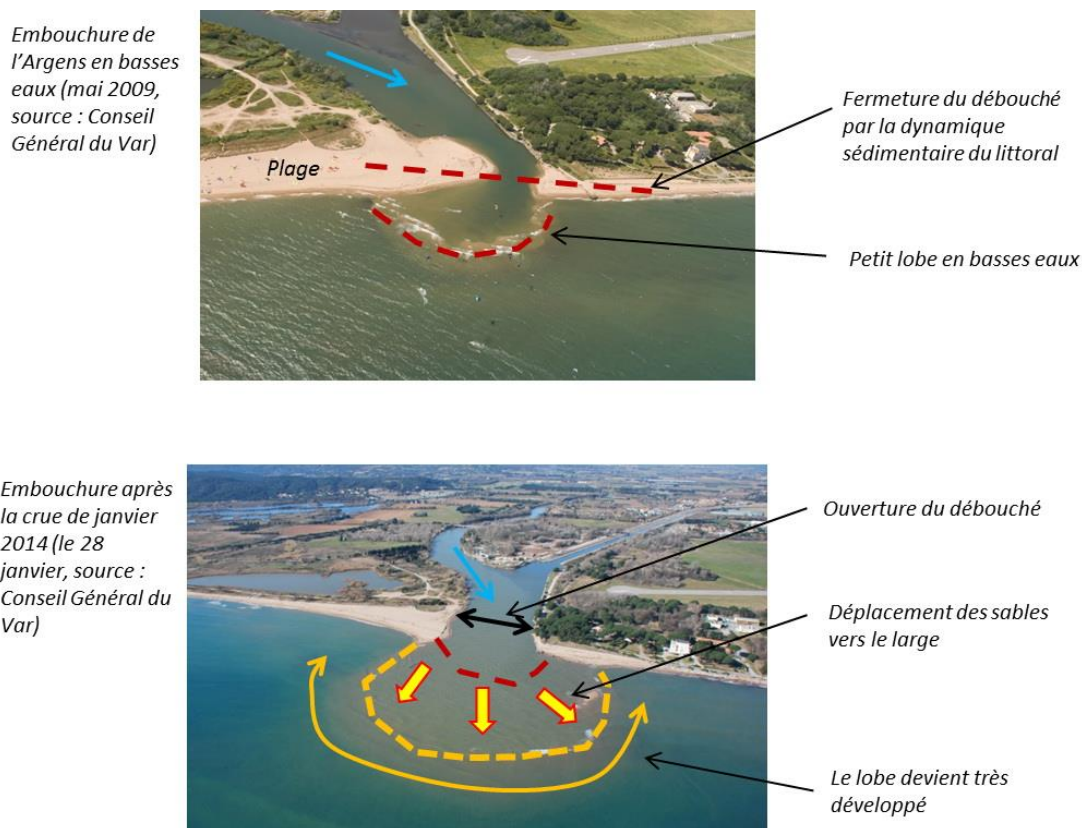
profondes évolutions du fait d'aménagements successifs d'origine anthropique. L'analyse des données historiques a permis de reconstituer ces évolutions morphologiques anciennes et récentes, y compris concernant les nombreux ouvrages routiers aménagés le long du littoral et qui barrent largement le débouché en mer de la basse vallée.

Cela a notamment conduit à confirmer que le trait de côte entre Fréjus et Saint-Aygulf connaît actuellement un équilibre relatif après avoir subi une très forte régression du fait des extractions de sable qui se sont poursuivies jusqu'au début des années 1980. L'aménagement d'épis et de brise-lames en 1988-89, suivi d'un transfert de matériaux extraits lors du creusement de Port-Fréjus, ont largement contribué à fixer cet équilibre.

Une analyse fine du risque de submersion marine a permis de préciser les niveaux marins extrêmes à prendre en compte, y compris en intégrant l'élévation induite par le changement climatique global. L'étude confirme que le risque de concomitance entre une forte crue de l'Argens et des conditions de niveau marin défavorables n'est pas négligeable, mais montre cependant que l'impact de ces conditions marines sur l'écoulement des crues dans la basse vallée de l'Argens se limite à une frange littorale très étroite et devient très rapidement négligeable sur la majeure partie de la basse plaine.

Concernant le comportement des dépôts sédimentaires charriés par l'Argens, l'étude indique que, contrairement à certaines idées reçues, le lit de l'Argens dans sa partie terminale (en aval du seuil du Verteil) est plutôt dans une phase de creusement, du fait de la rétention des sédiments en amont des seuils. Elle démontre par ailleurs que le bouchon sableux qui se forme de manière récurrente au droit de l'embouchure en période d'étiage (fig. 16) est très rapidement remobilisé et repoussé vers le large en début de crue, avant même que ne se produisent les premiers débordements, ce qui confirme l'impact très limité de ces dépôts sédimentaires dans la dynamique des inondations, impact qui se limite à la seule frange littorale en aval du pont de la RD 559.

Figure 8 : Évolutions du bouchon sableux à l'embouchure de l'Argens (Egis Eau, 2015)



Enfin l'étude a permis de quantifier le rôle de certains aménagements envisagés pour favoriser l'écoulement des eaux qui, en cas de forte crue, empruntent le chenal des étangs de Villepey mais sont ensuite bloqués par le remblai routier de la route du littoral. Des améliorations ont ainsi été proposées pour faciliter leur écoulement, tant au niveau de l'entonnement amont du pont de la Galiote (bloqué du fait des vestiges de l'ancien pont de la voie ferrée et par l'empiètement du camping en rive droite) qu'au droit du passage busé sous la route vers l'étang des Esclamandes.

Dans le cadre du PAPI complet de l'Argens et des Côtiers de l'Estérel, le risque de submersion marine sera systématiquement pris en compte dans les projets, études et travaux du PAPI dès lors qu'il affecte l'une des quatre communes concernées.

Cette prise en compte est confortée du fait de cette même intégration dans la Stratégie Locale de Gestion du Risque d'Inondation Est-Var qui est actuellement en cours d'élaboration.

6. PRESENTATION DU TERRITOIRE

Sur le bassin versant de l'Argens, le couvert forestier est dominant et cède la place localement à des secteurs agricoles et à l'urbanisation. Celle-ci s'est développée plus largement dans la plaine de l'Argens aval et elle est continue dans la vallée de la Nartuby, de Draguignan jusqu'à Trans-en-Provence.

L'agriculture occupe une surface totale modeste comparée à l'espace forestier. Elle est concentrée en fonds de vallée et dans la plaine où domine la vigne. Les plantations d'oliviers et les cultures de céréales sont plus modestes. Le maraichage et l'arboriculture sont essentiellement cantonnés à la basse plaine en aval de Roquebrune sur Argens.

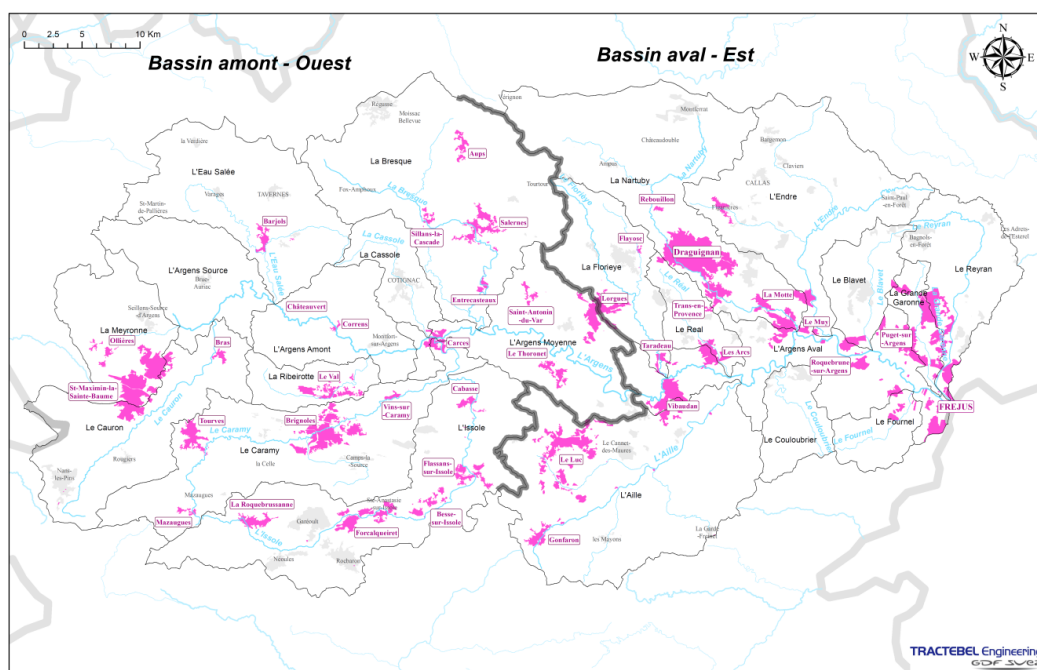
Les anciennes cultures en terrasses sur les versants sont généralement abandonnées, si bien que les restanques qui contribuent à réduire les effets du ruissellement ne sont plus entretenues.

Sur la partie amont les espaces urbanisés sont limités à des villages et agglomérations peu étendus. Les bourgs les plus importants sont ceux de Brignoles et de Saint-Maximin La-Sainte-Baume.

La basse vallée de la Nartuby et de l'Argens concentrent les principales zones urbanisées :

- L'agglomération de Draguignan jusqu'à Trans-en-Provence dans la vallée de la Nartuby qui constitue la zone urbaine la plus étendue ;
- Les bourgs de Roquebrune-sur-Argens, du Muy et de Puget-sur-Argens,
- Le Luc et Le Cannet des Maures dans le bassin permien,
- Les villes de Fréjus et de Saint-Raphaël.

Figure 9 Les zones urbaines sur le bassin versant de l'Argens



6.1. Peuplement du territoire

Au premier janvier 2012, l'ensemble des 75 communes incluses dans le périmètre du PAPI de l'Argens regroupent 359.462 personnes soit 35% de la population varoise. A l'exception des communes de l'aire toulonnaise, ce périmètre compte en son sein les communes les plus importantes du Var, Fréjus, Saint-Raphaël, Draguignan (respectivement 52.400, 34.100 et 37.500 habitants) et, à des niveaux plus modestes, Brignoles, Sainte-Maxime et Saint-Maximin (respectivement 16.500, 13.300 et 14.700 habitants).

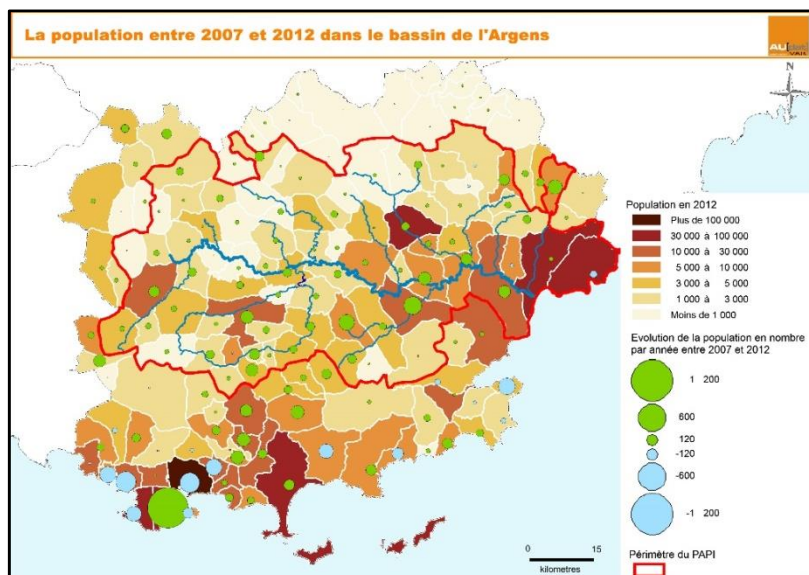
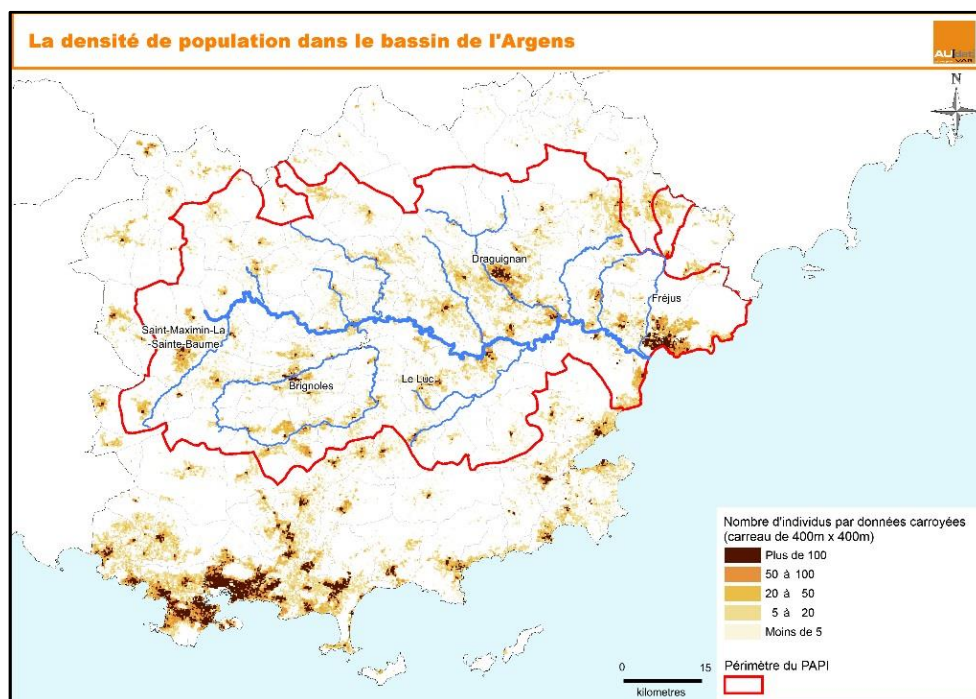


Figure 10 Répartition de la population en 2012 (AUDAT, 2016)

La répartition de la population au sein de cette grande entité est très hétérogène, l'essentiel de la population se situe plutôt en aval de l'Argens, à l'est du Département. Douze des soixante-quinze communes du périmètre concentrent à elles seules 204.000 habitants et sont situés à l'est de Draguignan soit la moitié de la population du périmètre du PAPI.

A l'inverse, la rive gauche de l'Argens, de Pourrières à Vidauban, est peu peuplée, comme sa rive droite avec l'exception de la présence des communes structurantes du moyen Var comme Saint-Maximin, Brignoles, et la conurbation le Luc-le Cannet.

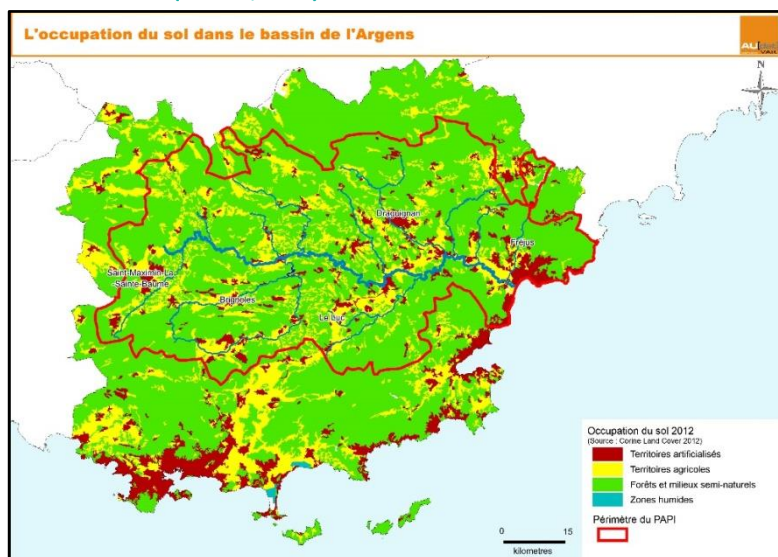
Figure 11 Densité de population sur le territoire (AUDAT, 2016).



6.2. Occupation du territoire

L'implantation des populations s'est faite au plus près de l'Argens, notamment dans sa partie aval proche du littoral, et de ses affluents, l'Issole, le Caramy et la Nartuby tout particulièrement.

Figure 12 Occupation du sol sur le territoire (AUDAT, 2016).

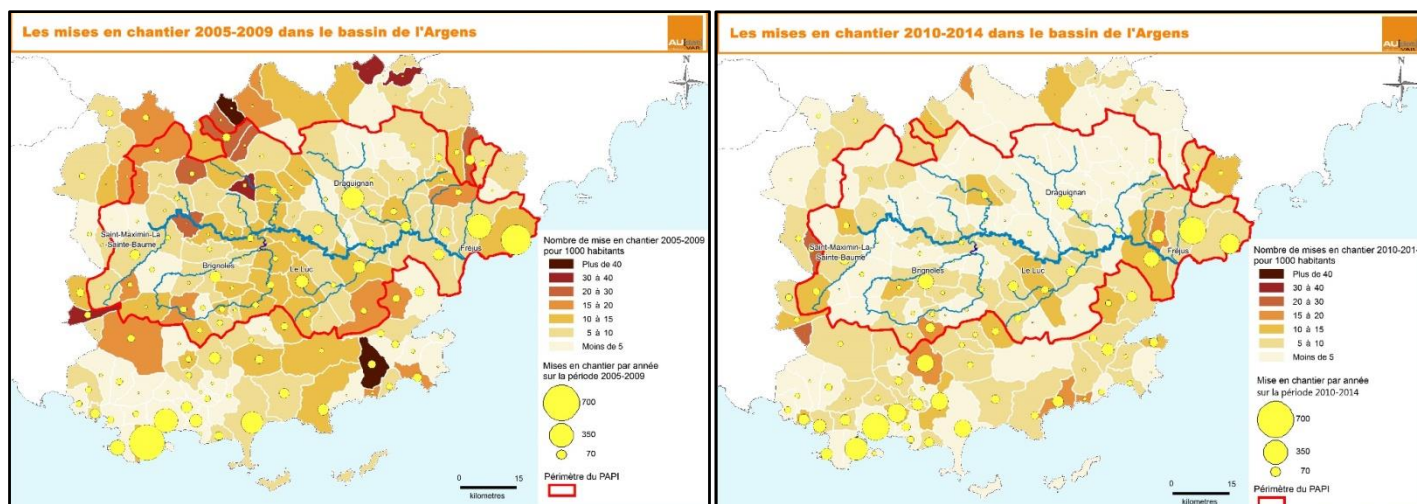


L'essentiel de la surface du bassin de l'Argens est occupée par des espaces naturels (69%), viennent ensuite loin derrière les espaces agricoles (23%) puis les secteurs urbanisés (8%). Le réseau hydrographique du bassin de l'Argens irrigue de nombreux et vastes espaces agricoles, sur lesquels s'est déployé l'urbanisation, dense dans les cœurs des petites communes et des villes balnéaires mais nettement plus diffus autour des noyaux historiques de peuplement de ces communes, au détriment de ces espaces agricoles le plus souvent.

Si l'ensemble du bassin de l'Argens accueille un peu plus de quatre varois sur dix, les tendances à l'œuvre depuis les années 80 et particulièrement durant la dernière période intercensitaire voient ce territoire devenir l'épicentre de l'accueil de la croissance démographique départementale.

En effet, 84% des 5.150 habitants supplémentaires que le département accueille chaque année se localisent dans les communes de ce périmètre particulièrement sur la rive droite de l'Argens, au sud de l'A8, à proximité de l'Issole, du Riautord et de l'Aille mais également de manière plus concentrée, sur la rive gauche, dans le Pays de Fayence, en amont des rivières de l'Endre, du Blavet et du Reyran.

Figure 13 Mises en chantier sur le territoire sur la période 2005-2014 (AUDAT, 2016).



Cette croissance marquée des territoires du bassin de l'Argens s'explique par la dynamique de construction neuve. En effet, 56 % de la construction varoise sur la période 2005-2009 se concentrent dans le périmètre du PAPI. Cette répartition s'accompagne d'un profil de ménages nettement plus familial que sur le littoral sud du département (Provence Méditerranée et le Golfe de Saint Tropez) hors périmètre mais également par le fait que dans ces territoires, à l'exception des communes de la CAVEM, la construction de logements est peu phagocytée par la résidence secondaire, d'où un effet plus important de la construction de logements sur l'évolution démographique.

Les mises en chantier enregistrées entre 2010 et 2014 sont toutefois en recul (14.000 contre 18.000 sur 2005-2009), ce qui présage, si ces chiffres de construction, provisoires, sont confirmés, d'un ralentissement global de la croissance démographique des communes du bassin de l'Argens.

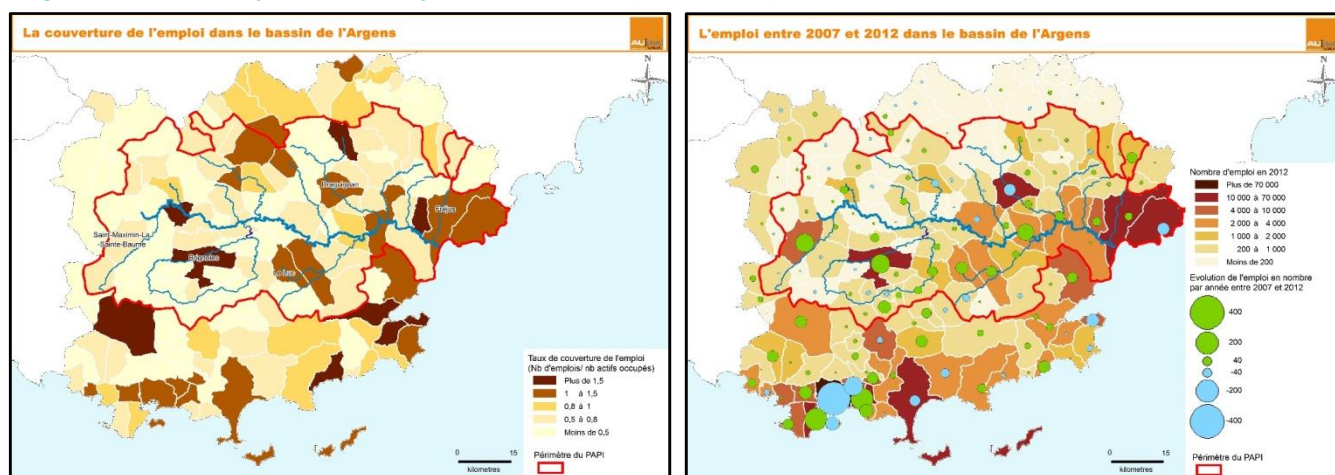
Le recul des mises en chantier se produit principalement sur la rive gauche de l'Argens. La rive droite voit également ces mises en chantier diminuer cependant les villes comme Brignoles et Le Luc restent stables. L'estuaire de l'Argens conserve toujours un nombre de mises en chantier constant avec une augmentation pour Fréjus.

6.3. Polarités du territoire

Ce grand espace se caractérise par une vocation résidentielle marquée. On enregistre 3,1 emplois pour 10 habitants quand ce rapport est de 3,7 pour les communes varoises hors périmètre PAPI. Plus précisément, les centralités qui proposent plus d'emplois que d'actifs, avec un nombre d'emplois significatifs sont finalement peu nombreuses dans ce vaste espace de 75 communes. On distingue notamment quelques grands ensembles significatifs :

- Sur le littoral, la conurbation Fréjus/Saint-Raphaël/Puget-sur-Argens, et dans une moindre mesure Sainte-Maxime,
- L'ensemble Draguignan/Le Muy/Les Arcs,
- A l'intérieur des terres, rive droite de l'Argens, la conurbation Le Luc – le Cannet, Brignoles et dans une moindre mesure Saint-Maximin,
- En rive gauche de l'Argens, dans la moitié ouest du bassin, émergent les communes de Salernes et de Barjols avec à la fois un nombre d'emplois et un rapport emplois/actifs occupés qui les distinguent légèrement des communes voisines.

Figure 14 Nombre et répartition des emplois sur le territoire (AUDAT, 2016).



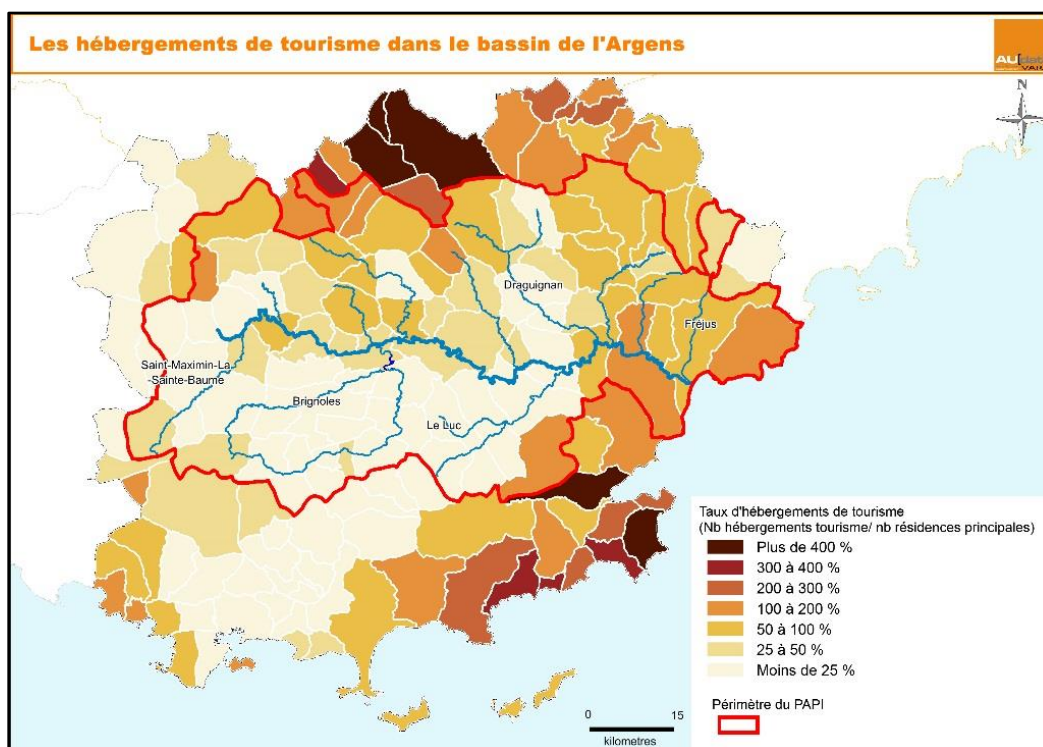
Eu égard au profil très rural et résidentiel des communes, les communes du bassin de l'Argens, qui accueillent, rappelons le plus de 35% de la population, ne concentrent que 37% des emplois du Var. Mais 77% de la croissance de l'emploi enregistrées dans le Var entre 2007 et 2012 s'est localisée dans le bassin de l'Argens avec un rôle particulièrement important des centralités plus secondaires (Brigolles, Saint-Maximin, Les Arcs, Le Luc, Le Cannet). Ces cinq communes qui ne pesaient que 16% des emplois du bassin de l'Argens en 2007 ont accueilli 46% de la croissance des emplois entre 2007 et 2012 ! Ceci tandis que Saint Raphaël et Draguignan, Vidauban et Salernes perdaient des emplois.

Si la fonction résidentielle du territoire est importante, l'attrait touristique est moindre. En effet, comparé à l'ensemble du territoire du Var, le bassin de l'Argens semble moins privilégié par les touristes que les communes du Golfe de Saint-Tropez ou encore les communes des Gorges du Verdon qui possède plus de 4 résidences secondaires pour une résidence principale.

A l'intérieur du périmètre, la rive droite de l'Argens a un taux d'hébergement de tourisme inférieur à 25 %, formant un arc de communes de même profil de Saint-Maximin-La-Sainte-Baume à Draguignan. Les communes littorales en aval affichent un taux supérieur, notamment pour Saint-Raphaël et Roquebrune-sur-Argens, qui dépassent les 200% du taux d'hébergements de tourisme, soit la présence de 2 hébergements de tourisme pour une résidence principale. La rive gauche de l'Argens présente également un taux d'hébergement de tourisme proche des valeurs des communes côtières grâce à la proximité des gorges du Verdon.

La présence de touristes sur ce territoire induit une pression plus importante sur la ressource en eau de ce bassin lors des périodes estivales, notamment sur les communes où le taux d'hébergements de tourisme est le plus élevé comme l'aval de l'Argens.

Figure 15 Répartition des hébergements touristiques sur le territoire (AUDAT, 2016).



7. UN TERRITOIRE VULNERABLE

7.1. Des zones vulnérables concentrées sur l'aval mais présentes sur l'ensemble du bassin versant

Compte tenu de l'attractivité du territoire, tel que présenté dans le chapitre précédent, la vulnérabilité du bassin de l'Argens est prégnante : un seul chiffre peut en montrer l'importance, les dommages directs de la crue de juin 2010 ont été estimés à 1 milliard d'euros.

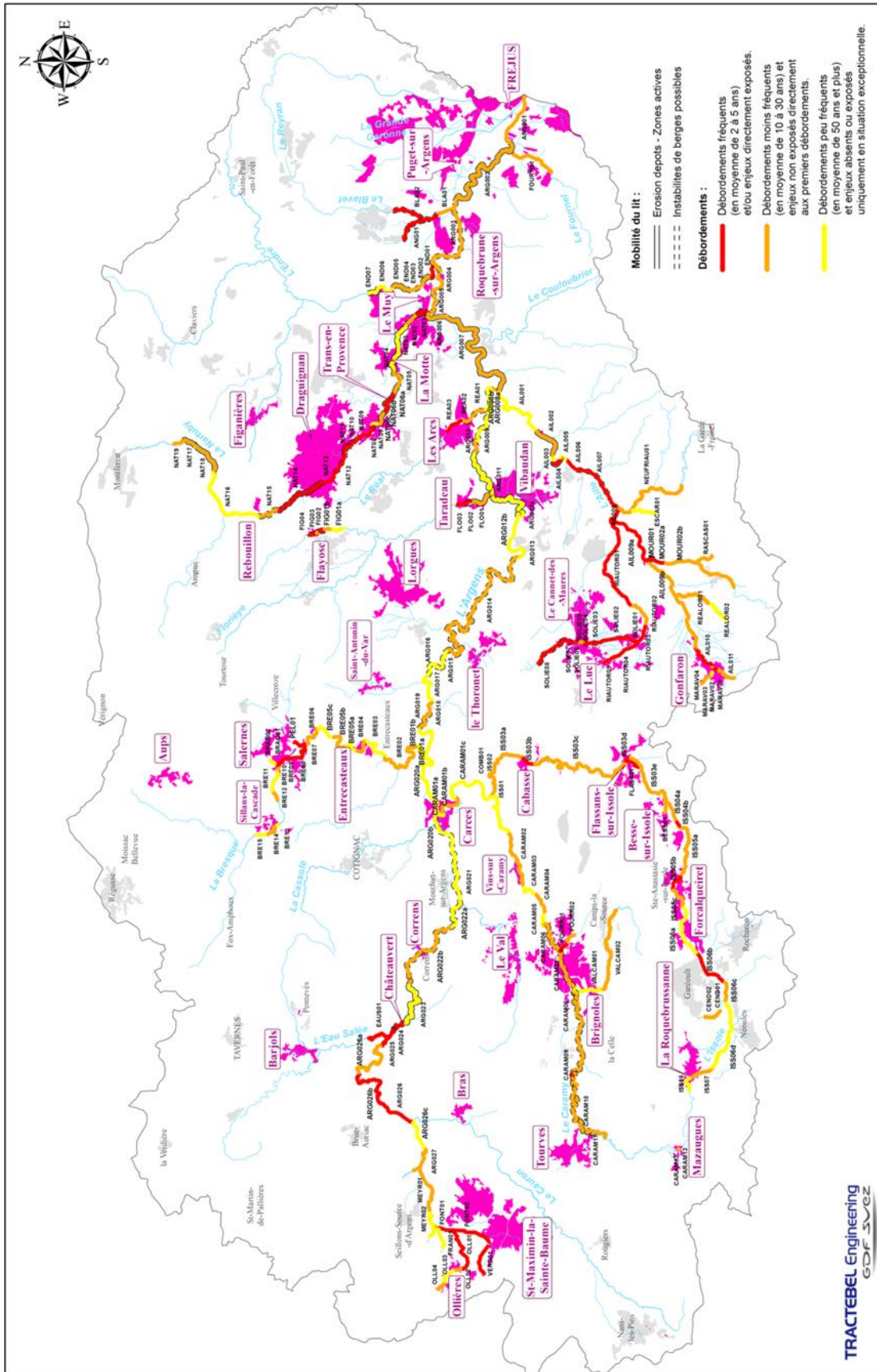
Ainsi, les crues récentes ont montré, plus précisément, que :

- l'axe de la vallée de la Nartuby (Draguignan, Trans-en-Provence et La Motte) est très fortement touché par les débordements de la Nartuby. De nombreuses entreprises sont implantées à proximité du cours d'eau et ont été inondées par des hauteurs d'eau conséquentes. L'habitat dense ou pavillonnaire est lui aussi particulièrement exposé au risque inondation,
- dans la basse plaine de l'Argens : les activités agricoles, certaines fois sous serres, sont fortement endommagées par les débordements de l'Argens. A proximité de la mer les campings concentrent une forte population estivale en bordure directe du cours d'eau. Pour des crues courantes ces terrains de camping peuvent être inondés par des hauteurs d'eau conséquentes.
- à Fréjus et à Saint-Raphaël, les débordements des cours d'eau, affluents de l'Argens ou les petits fleuves côtiers, touchent un grand nombre d'entreprises, certaines regroupées dans des ZA, et des quartiers densément urbanisés où se mêlent habitat, commerces et équipements publics,
- les débordements des affluents de l'Argens inventoriés au Tableau 4 touchent principalement des quartiers en périphérie des centres urbains où l'habitat est prédominant. Dans le cas de la ville de Brignoles, une zone d'activités est inondée de manière récurrente en bordure du Caramy.
- au débouché des talwegs secs ou en pied de versant en zone urbaine, ce sont essentiellement des quartiers d'habitation, des commerces et des infrastructures qui sont directement exposées aux ruissellements torrentiels.

Outre l'urbanisation, le manque de culture du risque inondation et l'abaissement de la vigilance consécutifs à une période sans événement majeur entre 1978 et 2010, excepté la crue de janvier 1994, ont augmenté la vulnérabilité de ce territoire. Peu de repères de crues viennent rappeler la permanence du risque inondation. En conséquence, les bâtiments d'habitations ou des entreprises n'ont pas inclus de dispositifs permettant d'empêcher, de limiter ou de retarder l'entrée des eaux en cas de submersion modérée, ni de mesure de sauvegarde des personnes et des biens.

La Figure 9 met en évidence les zones urbaines sensibles et les principaux cours d'eau classés en fonction du risque de débordement (certains petits cours d'eau n'ont pas été cartographiés).

Figure 16 Enjeux urbains et principaux cours d'eau à risque



7.2. Les arrêtés Catastrophes Naturelles

L'analyse des arrêtés de reconnaissance de Catastrophes Naturelles (CATNAT) permet, sous un autre angle, de caractériser la vulnérabilité du territoire.

Pour ce faire, la base de données Gaspar (Gestion Assistée des Procédures Administratives relatives aux Risques naturels et technologiques) produite par la Direction Générale de la Prévention des Risques (DGPR) recense tous les arrêtés CATNAT ayant été pris depuis 1983. Elle est mise à jour directement par les services instructeurs départementaux.

Sur les 690 arrêtés CATNAT dénombrés sur le département du Var depuis 1983, 306 concernent le périmètre du PAPI, lesquels se répartissent sur 73 communes. Au vu de leur répartition (carte n°12), les communes comptabilisant le plus d'arrêtés sont localisées dans la Basse-Vallée de l'Argens ainsi que dans les parties avales et médianes des bassins versants de la Nartuby, la Bresque, de la Florieye, de l'Issole, du Caramy, de l'Aille ou encore de l'Endre.

Si l'inondation par débordement est l'aléa prédominant sur le périmètre avec 298 arrêtés, il est souligné la présence de 7 arrêtés liés à l'aléa submersion marine sur les communes littorales de Saint-Raphaël, Fréjus et Roquebrune-sur-Argens. Il convient également de noter la présence d'un arrêté lié au phénomène de remontée de nappe sur la commune de Saint-Maximin-la-sainte-Beaume.

Enfin, seules deux communes du périmètre n'ont pas fait l'objet d'arrêtés de catastrophes naturelles, il s'agit de Mazaugues et de Moissac-Bellevue.

Le tableau recensant l'ensemble des arrêtés cat-nat est joint en annexe A du présent dossier.

8. LE DIAGNOSTIC APPROFONDI DES ENJEUX

8.1. Présentation

8.1.1. Objectif

Le présent diagnostic a pour objectif d'établir un état des lieux précis et approfondi du territoire au regard du risque d'inondation. Ayant également vocation à caractériser la vulnérabilité du territoire, celui-ci a été classé selon cinq catégories reprise de la Directive Inondation (directive 2007/60/CE du 23 octobre 2007) :

- La santé humaine,
- Les activités économiques,
- Les réseaux,
- L'environnement,
- Le patrimoine.

8.1.2. Calcul des indicateurs

Chaque catégorie d'enjeux énumérés ci-dessus a été déclinée en divers indicateurs dont chacun a été calculé et déterminé aux échelles suivantes :

- Une approche maximaliste sur l'ensemble du périmètre du PAPI. Elle est issue du croisement entre l'Atlas des Zones Inondables et la crue d'occurrence 1 000 ans provenant des PPRI,
- Une approche centrée sur le périmètre du TRI Est-Var, dont les données cartographiques proviennent de la cartographie des TRI produites par les services de l'Etat dans le cadre de la mise en œuvre de la directive inondation. Les indicateurs ont ainsi été calculés selon les aléas « débordement de cours d'eau » et « submersion marine », et selon trois scénarios :
 - Le scénario des premières crues dommageables,
 - Les Plus Hautes Eaux Connues (PHEC) ou la crue centennale si elle est supérieure,
 - le scénario de crue extrême.

L'emprise de ces zones inondables est directement issue de la cartographie des TRI établie et produite par les services de l'Etat dans le cadre de la mise en œuvre de la directive inondation.

Les emprises ayant été utilisées pour procéder aux calculs des indicateurs sont présentées dans la carte n°13.

8.1.3. Bases de données et méthodes

Les données utilisées pour caractériser les enjeux sur le périmètre du SMA proviennent, pour l'essentielle, de l'étude « Diagnostics de l'état actuel des enjeux et de leur vulnérabilité dans le bassin versant de l'Argens », laquelle a été réalisée par Egis Eau fin 2015. Cette étude, sous maîtrise d'ouvrage du Département du Var, est la résultante de l'action 22 du PAPI d'intention. Le rapport est joint sur la version numérique du rapport.

Outre le Département du Var, de nombreuses collectivités et institutions ont fourni des données : Préfecture, Sous-préfecture, DDTM 83, IGN, Communes, EPCI,...

Concernant, la commune de Saint-Raphaël, les données d'entrées proviennent, pour l'essentielle, de l'ACB produite par ISL pour le compte de la CAVEM.

Lorsque d'autres bases de données ou méthodes spécifiques ont été utilisées pour étayer et/ou affiner un indicateur, des précisions sont systématiquement précisées dans la sous-partie consacrée à la présentation de l'indicateur. C'est notamment le cas pour certains indicateurs, dont des compléments et ajustements ont été réalisés par le SMA.

Sommairement, les principales bases de données utilisées dans ce cadre sont les suivantes :

- BD TOPO
- BD SIREN
- CARMEN PACA
- INVENTAIRE ZONES HUMIDES DU VAR
- MERIMEE (Monument historiques)
- MUSEOFILE
- BD CARTHAGE
- ATLAS CARTOGRAPHIQUE SANDRE
- INFOTERRE (BRGM)
- PORTAIL ASSAINISSEMENT
- BD du SDIS
- CADASTRE

8.1.4. Résultats et représentations graphiques des indicateurs

Les indicateurs ont été dénombrés et calculés à l'échelle des 75 communes composant le périmètre du PAPI.

L'interprétation des résultats s'est effectuée sur la base de l'approche maximaliste.

Leur représentation graphique est faite au moyen de deux supports :

- Un corpus cartographique présenté sous forme d'un atlas, lequel est joint en annexe,
- Des tableaux présentant les résultats des indicateurs par commune.

Un tableau de synthèse, clôturant cette partie du rapport, présente tous les résultats produit dans ce chapitre.

8.2. Enjeux « Santé humaine »

8.2.1. Définition

Compte tenu des caractéristiques hydrologiques des crues rencontrées sur le bassin, les enjeux relatifs à la « santé humaine » constitue la principale préoccupation, notamment en matière de prévention, d'alerte et de gestion crise.

De la sorte, cette forme de vulnérabilité a été analysée sous plusieurs angles, parmi lesquels :

- Le nombre et la part des personnes situées en zone inondable,
- Le nombre et le type de logement permettant d'apprécier la vulnérabilité des personnes (à hauteur d'eau équivalente, l'habitat de plain-pied est plus vulnérable que les logements ayant un ou plusieurs étages),
- Le nombre et la nature des établissements recevant du public (ERP) présents dans la zone inondable (campings, établissements publics...),
- Le nombre d'établissements de santé situés en zone inondable,
- Le nombre d'établissements scolaires situés en zone inondable,

Les données utilisées pour caractériser les enjeux de cette partie proviennent, pour l'essentielle, de l'étude « Diagnostics de l'état actuel des enjeux et de leur vulnérabilité dans le bassin versant de l'Argens » réalisée par Egis Eau pour le compte du Département du Var (action 22 du PAPI d'intention). Concernant, la commune de Saint-Raphaël, les données d'entrées proviennent, pour l'essentielle, de l'ACB produite par ISL pour le compte de la CAVEM. Les éventuels compléments apportés par le SMA sont détaillés dans les parties consacrées à la présentation des indicateurs.

8.2.2. Indicateur 1 : Population en zone inondable

8.2.2.1. Présentation de l'indicateur

La population est étudiée du point de vue de son importance (nombre de personnes potentiellement inondées et devant être secourues), sa localisation (concentrée dans les zones urbaines ou dispersée sur le reste du territoire) et sa répartition verticale (en rez-de chaussée ou dans des étages).

Deux indicateurs ont été déterminés dans ce cadre :

- Le nombre de personnes situées en zone inondable,
- La part des personnes situées en zone inondable par rapport à la population communale totale.

Les données utilisées pour déterminer cet indicateur proviennent de l'action 22 du PAPI d'intention complétée par l'ACB d'ISL pour la commune de Saint-Raphaël.

8.2.2.2. Résultats

A l'échelle du périmètre du PAPI, les résultats pour un scénario de crue maximal sont les suivants :

- 92 892 personnes, représentant près de 26% de la population totale¹, sont localisées en zone inondable. Leur répartition par bassin est la suivante :

¹ La population totale recensée sur le périmètre s'élève à 355 755 habitants (INSEE, 2011).

- 91 444 personnes pour le bassin versant de l'Argens,
- 1 448 personnes pour les bassins versants du Pédégal et du Valescure à Saint-Raphaël.

Au regard du tableau présenté ci-après, des inégalités spatiales peuvent être mises en exergue. En effet, certaines communes ont des proportions de personnes exposées très variables. C'est notamment le cas pour les communes de Besse-sur-Issole, Brignoles, Correns, Garéoult, Gonfaron, Le Cannet-des-Maures, Le Luc-en-Provence, les Arcs-sur-Argens, Tourves ou encore Vidauban dont la proportion d'habitant en zone inondable excède les 50%.

Le détail par commune est donné dans le tableau suivant :

Tableau 6 Population en zone inondable (d'après action 22 du PAPI d'intention, février 2016)

<i>Communes</i>	<i>Population totale (INSEE 2011)</i>	<i>Population en zone inondable</i>	<i>Part de la population en zone inondable (%)</i>
Ampus	927	60	6,5
Aups	2104	445	21,2
Bagnols-en-Foret	2503	28	1,1
Bargemon	1512	57	3,8
Barjols	3069	1183	38,5
Besse-sur-Issole	2980	1523	51,1
Bras	2520	658	26,1
Brignoles	16171	8021	49,6
Brue-Auriac	1208	343	28,4
Cabasse	1968	431	21,9
Callas	1823	253	13,9
Camps-la-Source	1751	313	17,9
Carces	3360	464	13,8
Chateaudouble	456	101	22,1
Chateaufort	137	35	25,5
Claviers	575	8	1,4
Correns	867	529	61,0
Cotignac	2257	823	36,5
Draguignan	37501	14293	38,1
Entrecasteaux	1089	195	17,9
Fayence	5285	9	0,2
Figanières	2559	920	36,0
Flassans-sur-Issole	3132	884	28,2
Flayosc	4393	63	1,4
Forcalqueiret	2547	581	22,8
Fox-Amphoux	467	45	9,6
Frejus	52344	6191	11,8
Gareoult	5549	2906	52,4
Gonfaron	4215	2504	59,4
La Celle	1317	332	25,2
La Garde-Freinet	1761	22	1,2
La Motte	2948	918	31,1
La Roquebrussanne	2499	991	39,7
La Verdière	1602	12	0,7
Le Cannet-des-Maures	4128	2372	57,5
Le Luc	9532	6692	70,2
Le Muy	9189	2444	26,6
Le Thoronet	2341	493	21,1

Le Val	4191	1751	41,8
Les Arcs	6743	4597	68,2
Les Mayons	645	130	20,2
Lorgues	9004	487	5,4
Mazauges	838	101	12,1
Moissac-Bellevue	289	13	4,5
Montauroux	5916	60	1,0
Montferrat	1445	154	10,7
Montfort-sur-Argens	1239	392	31,6
Nans-les-Pins	4141	708	17,1
Neoules	2535	376	14,8
Ollieres	631	121	19,2
Ponteves	747	83	11,1
Puget-sur-Argens	6630	1483	22,4
Regusse	2244	566	25,2
Rocbaron	3735	502	13,4
Roquebrune-sur-Argens	12308	1539	12,5
Rougiers	1584	438	27,7
Saint-Antonin-du-Var	661	110	16,6
Sainte-Anastasie-sur-Issole	1902	451	23,7
Saint-Martin-de-Pallieres	227	7	3,1
St-Maximin-la-Sainte-Baume	14587	6438	44,1
Saint-Paul-en-Forêt	1701	2	0,1
Saint-Raphaël	34115	1448	4,2
Salernes	3723	559	15,0
Seillans	2510	10	0,4
Seillons-Source-d'Argens	2219	118	5,3
Sillans-la-Cascade	680	37	5,4
Taradeau	1767	766	43,4
Tavernes	1268	85	6,7
Tourtour	583	18	3,1
Tourves	4879	2793	57,2
Trans-en-Provence	5546	2212	39,9
Varages	1128	82	7,3
Vidauban	10608	5313	50,1
Villecroze	1275	408	32,0
Vins-sur-Caramy	925	392	42,4

La représentation cartographique de cet indicateur est donnée dans la carte n°14 contenue dans l'atlas des enjeux.

8.2.3. Indicateur 2 : Bâti habitable

8.2.3.1. Présentation de l'indicateur

Cet indicateur permet d'apprécier le nombre de logements exposés et de déterminer ceux de plain-pied qui demandent une attention particulière dans le processus de gestion de crise. La

connaissance de ces derniers permet également de cibler et prioriser les actions liées à l'information préventive ainsi qu'aux diagnostics de réduction de la vulnérabilité.

A partir des données issues de l'action 22 du PAPI d'intention, deux indicateurs ont été déterminés :

- Le nombre de logements situés en zone inondable (habitations individuelles et collectives),
- Le nombre de logements de plain-pied, soit les habitations ayant une hauteur inférieure à 4 mètres selon les recommandations du guide méthodologique d'élaboration des AMC (CGDD, juillet 2014).

Les données utilisées pour déterminer cet indicateur proviennent de l'action 22 du PAPI d'intention complétée par l'ACB d'ISL pour la commune de Saint-Raphaël.

8.2.3.2. Résultats

Sur les 159 648 habitats recensés sur le périmètre du PAPI, 29 720 sont exposés aux inondations selon l'approche maximale, soit près de 19%.

Parmi ces habitats exposés, 14% sont des habitats collectifs et 86% des habitats individuels.

Si numériquement, il a été comptabilisé 11 885 habitats de plain-pied, ces derniers représentent environ 45% des habitats exposés. A noter que les hauteurs des habitats n'étant pas fourni pour la commune de Saint-Raphaël, le résultat a été proratisé aux 74 communes disposant de cette information.

Le détail des résultats par commune est donné dans le tableau ci-dessous :

Tableau 7 L'habitat en zone inondable sur le périmètre du PAPI.

Communes	Habitats totaux	Nombre d'habitats en zone inondable	% d'habitat en zone inondable	Nombre d'habitats de plain-pied en zone inondable
Ampus	1183	11	0,9%	7
Aups	1739	327	18,8%	158
Bagnols-en-Forêt	2361	42	1,8%	30
Bargemon	1516	57	3,8%	36
Barjols	1388	233	16,8%	52
Besse-sur-Issole	1985	444	22,4%	142
Bras	1175	61	5,2%	13
Brignoles	7508	1897	25,3%	801
Brue-Auriac	562	11	2,0%	3
Cabasse	1602	235	14,7%	79
Callas	1912	127	6,6%	80
Camps-la-Source	1312	131	10,0%	47
Carcès	3305	495	15,0%	249
Châteaudouble	501	101	20,2%	32
Châteauvert	153	26	17,0%	7
Claviers	1078	16	1,5%	10
Correns	567	162	28,6%	39
Cotignac	2166	489	22,6%	163
Draguignan	11019	1880	17,1%	799
Entrecasteaux	993	147	14,8%	74
Figanières	1867	593	31,8%	238
Flassans-sur-Issole	1840	320	17,4%	88
Flayosc	3854	38	1,0%	20
Forcalqueiret	1148	220	19,2%	65
Fox-Amphoux	426	27	6,3%	14
Fréjus	4772	1172	24,6%	698
Garéoult	3017	847	28,1%	402

<i>Gonfaron</i>	2809	529	18,8%	273
<i>La Celle</i>	579	37	6,4%	16
<i>La Motte</i>	2093	393	18,8%	134
<i>La Roquebrussanne</i>	1152	360	31,3%	167
<i>La Verdière</i>	923	9	1,0%	7
<i>Le Cannet-des-Maures</i>	2744	1047	38,2%	532
<i>Le Luc</i>	4590	2786	60,7%	1475
<i>Le Muy</i>	4580	527	11,5%	316
<i>Le Thoronet</i>	2061	252	12,2%	123
<i>Le Val</i>	1903	408	21,4%	159
<i>Les Arcs</i>	4505	2170	48,2%	1049
<i>Les Mayons</i>	624	5	0,8%	3
<i>Lorgues</i>	7012	171	2,4%	86
<i>Moissac-Bellevue</i>	318	6	1,9%	2
<i>Montfort-sur-Argens</i>	707	121	17,1%	51
<i>Nans-les-Pins</i>	1989	55	2,8%	28
<i>Néoules</i>	1049	31	3,0%	13
<i>Ollières</i>	321	3	0,9%	1
<i>Pontevès</i>	589	34	5,8%	10
<i>Puget-sur-Argens</i>	3848	524	13,6%	333
<i>Rocbaron</i>	1743	118	6,8%	47
<i>Roquebrune-sur-Argens</i>	6171	921	14,9%	507
<i>Rougiers</i>	535	7	1,3%	1
<i>Régusse</i>	1414	290	20,5%	66
<i>Saint-Antonin-du-Var</i>	585	2	0,3%	1
<i>Saint-Maximin-la-Sainte-Baume</i>	8573	1970	23,0%	653
<i>Sainte-Anastasie-sur-Issole</i>	902	102	11,3%	38
<i>Saint-Raphaël</i>	13643	2795	20,5%	-
<i>Salernes</i>	2010	255	12,7%	56
<i>Seillans</i>	634	1	0,2%	-
<i>Seillons-Source-d'Argens</i>	828	4	0,5%	1
<i>Sillans-la-Cascade</i>	445	19	4,3%	3
<i>Taradeau</i>	1392	307	22,1%	141
<i>Tavernes</i>	1362	23	1,7%	11
<i>Tourves</i>	2340	568	24,3%	204
<i>Trans-en-Provence</i>	3139	626	19,9%	223
<i>Varages</i>	706	43	6,1%	16
<i>Vidauban</i>	6097	1528	25,1%	634
<i>Villecroze</i>	1399	441	31,5%	143
<i>Vins-sur-Caramy</i>	385	123	31,9%	16

La représentation cartographique de cet indicateur est donnée dans la carte n°15 contenue dans l'atlas des enjeux.

8.2.4. Indicateur 3 : Les établissements de santé

8.2.4.1. Présentation de l'indicateur

Les structures et activités de santé ont pour vocation le maintien du bon état de santé de la population du territoire ainsi que des territoires environnants.

Sur le périmètre du PAPI, il a été recensé l'ensemble des établissements suivants : hôpitaux, cliniques, pharmacies, praticiens de santé (médecins, infirmiers....) ou encore les centres sanitaires et sociaux pour les personnes les plus vulnérables telle que les maisons de retraites par exemple.

Cette forme d'enjeu est placée sous haute surveillance étant donné qu'en cas de dysfonctionnements ou d'arrêts, les répercussions sont directes et peuvent s'avérer préjudiciables sur la santé publique, notamment en période de crise. Ces établissements doivent donc être préparés pour :

- se protéger contre les inondations (mesures de réduction de la vulnérabilité de la structure et des équipements),
- protéger les patients et le personnel médical,
- travailler en période de crise,
- œuvrer en mode dégradé pour garantir la continuité de leurs activités.

Cet indicateur a donc vocation de mettre en exergue les établissements de santé sur lesquels des mesures d'accompagnement pourraient être entreprises dans les domaines de la prévention, l'alerte, la gestion de crise ou encore la réduction de la vulnérabilité.

Les données utilisées pour déterminer cet indicateur proviennent de l'action 22 du PAPI d'intention complétée par l'ACB d'ISL pour la commune de Saint-Raphaël et la BD TOPO de l'IGN.

8.2.4.2. Résultats

Les résultats relatifs à l'indicateur « ETABLISSEMENTS DE SANTE » sont synthétisés dans le tableau ci-dessous :

	AZI- Q1000	Emprise TRI (aléa débordement)			Emprise TRI (aléa submersion marine)			
		Faible	Moyen	Extrême	Faible	Moyen	Moyen chgt climatique	Extrême
Nombre d'établissements de santé	84	0	4	20	0	0	0	0

Pour l'évènement maximal, 84 établissements de santé sont recensés en zone inondable et se répartissent sur le territoire comme suit :

Tableau 8 Nombre d'établissement de santé situés en zone inondable par commune.

Communes	Nombre d'établissements de santé
<i>Barjols</i>	4
<i>Besse-sur-Issole</i>	1
<i>Brignoles</i>	15
<i>Cotignac</i>	1
<i>Draguignan</i>	17
<i>Figanières</i>	2
<i>Forcalqueiret</i>	1
<i>Fréjus</i>	1
<i>Garéoult</i>	4
<i>Gonfaron</i>	2
<i>Le Cannet-des-Maures</i>	1
<i>Le Luc</i>	9
<i>Le Val</i>	1
<i>Les Arcs</i>	1
<i>Puget-sur-Argens</i>	1
<i>Roquebrune-sur-Argens</i>	1
<i>Saint-Maximin-la-Sainte-Baume</i>	13
<i>Salernes</i>	3
<i>Tourves</i>	2
<i>Vidauban</i>	4

La représentation cartographique de cet indicateur est donnée dans la carte n°16 et n°17 contenue dans l'atlas des enjeux.

8.2.5. Indicateur 4 : Les établissements scolaires

8.2.5.1. Présentation de l'indicateur

Les établissements scolaires présentent une forme de vulnérabilité particulière qu'ils accueillent des populations d'âge variable (enfants, adolescents,...). Si la principale préoccupation de ces établissements est d'assurer la protection des enfants/élèves, des enseignants et du personnel, d'autres impacts sont à prendre en considération tels que :

- L'endommagement des locaux empêchant une réouverture rapide,
- La garde d'enfants pour les parents en attendant que l'établissement rouvre,
- L'impossibilité d'assurer le rôle de centre d'examen pour un collège ou lycée sur la crue survient en mai/juin.

Les établissements pris en compte pour le calcul de cet indicateur sont les suivants :

- Crèches et jardins d'enfants,
- Etablissements primaires,
- Etablissements secondaires,
- Etablissements d'enseignement supérieur,
- Centres de formation (CFA par exemple),
- Etablissements éducatifs spécialisés.

Les données utilisées pour déterminer cet indicateur proviennent de l'action 22 du PAPI d'intention complétée par l'ACB d'ISL et le SMA pour la commune de Saint-Raphaël. Des compléments mineurs ont été apportés par le SMA à partir de la BD TOPO (IGN, 2015).

8.2.5.2. Résultats

Les résultats relatifs à l'indicateur « ETABLISSEMENTS SCOLAIRES » sont synthétisés dans le tableau ci-dessous :

	AZI- Q1000	Emprise TRI (aléa débordement)			Emprise TRI (aléa submersion marine)			
		Faible	Moyen	Extrême	Faible	Moyen	Moy chgt Climatique	Extrême
Nombre d'établissements scolaires	111	0	21	22	0	0	3	6

Pour l'évènement maximal, 111 établissements scolaires sont recensés en zone inondable et se répartissent sur le territoire comme suit :

Tableau 9 Nombre d'établissement scolaires situés en zone inondable par commune.

Communes	Nombre d'établissements scolaires
Barjols	2
Besse-sur-Issole	2
Bras	1
Brignoles	11
Carcès	2
Correns	1
Cotignac	1
Draguignan	8
Entrecasteaux	1
Flassans-sur-Issole	1
Forcalqueiret	1
Frejus	6
Fréjus	4
Garéoult	6
La Celle	1
La Motte	2
La Roquebrussanne	2
Le Cannet-des-Maures	3
Le Luc	9

<i>Le Val</i>	3
<i>Les Arcs</i>	5
<i>Montfort-sur-Argens</i>	1
<i>Saint-Maximin-la-Sainte-Baume</i>	10
<i>Saint-Raphaël</i>	8
<i>Sainte-Anastasie-sur-Issole</i>	1
<i>Salernes</i>	1
<i>Sillans-la-Cascade</i>	1
<i>Tourves</i>	4
<i>Trans-en-Provence</i>	5
<i>Vidauban</i>	3
<i>Villecroze</i>	4
<i>Vins-sur-Caramy</i>	1

La représentation cartographique de cet indicateur est donnée dans la carte n°16 et n°17 contenues dans l'atlas des enjeux.

8.2.6. Indicateur 5 : Les campings

8.2.6.1. Présentation de l'indicateur

Compte tenu de la nature des crues rencontrées sur le territoire, les campings représentent un enjeu tout à fait particulier du fait de :

- leur localisation à proximité d'un cours d'eau, du littoral ou d'une masse d'eau (lacs, étangs...),
- la fragilité de leurs infrastructures (tentes, mobil homes, caravanes, cabanon,...),
- la concentration de personnes qui n'a pas forcément connaissance ni conscience du risque auquel elle peut être exposée,

- diversité des individus qu'il peut contenir (enfants, personnes âgées, personnes à mobilité réduite/handicapées, touristes étrangers...).

Outre la vulnérabilité des personnes, ce type d'établissements recevant du public, a également un impact sur l'économie locale avec des répercussions économiques à l'échelle départementale voire régionale.

Cet indicateur a donc vocation de mettre en exergue les campings sur lesquels des mesures d'accompagnement pourraient être entreprises dans les domaines de la prévention, l'alerte, la gestion de crise ou encore la réduction de la vulnérabilité.

8.2.6.2. Résultats

Les résultats relatifs à l'indicateur « CAMPINGS » sont synthétisés dans le tableau ci-dessous :

	AZI- Q1000	Emprise TRI (aléa débordement)			Emprise TRI (aléa submersion marine)			
		Faible	Moyen	Extrême	Faible	Moyen	Moyen chgt Climatique	Extrême
Nombre de campings	40	1	6	7	0	3	6	6

Pour l'évènement maximal, 40 campings sont recensés en zone inondable (dont 17 sur la commune de Fréjus) et se répartissent sur le territoire comme suit :

Tableau 10 Nombre de campings situés en zone inondable par communes.

Communes	Nombre de campings
AUPS	1
BESSE-SUR-ISSOLE	2
BRIGNOLES	1
CABASSE	1
CARCES	2
CORRENS	1
DRAGUIGNAN	1
FLAYOSC	1
FREJUS	16
LA MOTTE	1
LA VERDIERE	1
LES ARCS	1
ROCBARON	1
ROQUEBRUNE-SUR-ARGENS	7
TARADEAU	1
VIDAU BAN	1
VILLCROZE	1

La représentation cartographique de cet indicateur est donnée dans la carte n°16 et n°17 contenues dans l'atlas des enjeux.

8.2.7. Indicateur 6 : Les établissements recevant du public (ERP)

8.2.7.1. Présentation de l'indicateur

Les Etablissements Recevant du Public sont le dernier type d'enjeux analysés dans ce chapitre. Ils symbolisent une partie l'attractivité d'un territoire et doivent faire l'objet d'une attention particulière en situation de crise :

- Assurer la protection du public,
- Préserver le fonctionnement et la continuité de leur activité/service post-crise.

La connaissance de cet indicateur est donc essentielle lorsque l'on souhaite réduire la vulnérabilité d'un territoire et améliorer sa résilience.

Les établissements intégrés dans cet indicateur sont les suivants : les établissements scolaires, les établissements à caractère médical et/ou social, les activités sportives, culturelles et de loisir, les établissements administratifs, les campings, les activités touristiques ou encore les établissements de culte.

Les données utilisées pour déterminer cet indicateur proviennent de l'action 22 du PAPI d'intention complétée par l'ACB d'ISL pour la commune de Saint-Raphaël ainsi que de la BD TOPO de l'IGN et les bases de données enjeux produites par la DREAL sur le TRI.

8.2.7.2. Résultats

Les résultats relatifs à l'indicateur « ETABLISSEMENT RECEVANT DU PUBLIC » sont synthétisés dans le tableau ci-dessous :

	AZI- Q1000	Emprise TRI (aléa débordement)			Emprise TRI (aléa submersion marine)			
		Faible	Moyen	Extrême	Faible	Moyen	Moyen chgt Climatique	Extrême
Nombre d'ERP	504	13	121	134	1	15	26	31

Pour l'évènement maximal, 504 ERP sont recensés en zone inondable et se répartissent sur le territoire comme suit :

Tableau 11 Nombre d'ERP situés en zone inondable par communes.

Communes	Nombre d'ERP
AUPS	8
BARJOLS	11
BESSE-SUR-ISSOLE	8
BRAS	2
BRIGNOLES	43
CABASSE	2
CALLAS	1
CARCES	5
CHATEAUDOUBLE	1
CORRENS	8
COTIGNAC	12
DRAGUIGNAN	52
ENTRECASTEAUX	3
FIGANIERES	2
FLASSANS-SUR-ISSOLE	11
FLAYOSC	2
FORCALQUEIRET	4
FREJUS	68
GAREOULT	17
GONFARON	6
LA CELLE	2
LA MOTTE	6
LA ROQUEBRUSSANNE	7
LA VERDIERE	3

LE CANNET-DES-MAURES	11
LE LUC	36
LE MUY	4
LE VAL	12
LES ARCS	19
LORGUES	1
MONTFORT-SUR-ARGENS	4
PUGET-SUR-ARGENS	2
REGUSSE	1
ROCBARON	3
ROQUEBRUNE-SUR-ARGENS	20
SAINT-MAXIMIN-LA-SAINTE-BAUME	32
SAINT-RAPHAEL	11
SAINTE-ANASTASIE-SUR-ISSOLE	2
SALERNES	9
SILLANS-LA-CASCADE	1
TARADEAU	5
TOURVES	10
TRANS-EN-PROVENCE	12
VIDAUBAN	11
VILLECROZE	9
VINS-SUR-CARAMY	5

La représentation cartographique de cet indicateur est donnée dans la carte n°18 et n°19 contenues dans l'atlas des enjeux.

8.3. Enjeux « Activités économiques »

8.3.1. Définition

L'activité économique est une composante vitale du territoire. Le risque d'inondation pèse de manière importante sur la pérennité des entreprises, activités et installations, lesquelles se révèlent nombreux sur le territoire, et notamment dans la partie médiane de la Nartuby, la basse vallée de l'Argens ainsi que les zones littorales et retro-littorales.

De manière globale l'activité économique du périmètre du PAPI s'articule entre les diverses activités et services liées au tourisme et à l'héliotropisme, le secteur agricole et de l'agroalimentaire (viticulture, oléiculture, horticulture...) ou encore les activités liées à l'armée.

L'impact des inondations sur ces activités sont multiples :

- Sécurité des salariés et clients si la crue survient pendant les heures d'ouverture de l'activité,
- Dommages directs à la structure, aux équipements, aux stocks, aux matières premières et/ou aux outils de production,
- Arrêt temporaire voire définitif de l'activité selon sa taille.
- Impact social et financier,
- Conséquences plus ou moins temporaires sur l'emploi local,
- Inexploitation temporaire des terres agricoles,
- Fragilité de l'attractivité et la compétitivité à l'échelle du périmètre, du département, voir au-delà.

Pour appréhender la vulnérabilité économique du territoire, deux indicateurs ont été déterminés :

- Le nombre d'entreprises en zone inondable,
- Le nombre d'exploitations agricoles situées en zone inondable,
- Les surfaces agricoles situées en zone inondable.

Les données utilisées pour caractériser les enjeux de cette partie proviennent, pour l'essentielle, de l'étude « Diagnostics de l'état actuel des enjeux et de leur vulnérabilité dans le bassin versant de l'Argens » réalisée par Egis Eau pour le compte du Département du Var (action 22 du PAPI d'intention). Concernant, la commune de Saint-Raphaël, les données d'entrées proviennent, pour l'essentielle, de l'ACB produite par ISL pour le compte de la CAVEM. Les éventuels compléments apportés par le SMA sont détaillés dans les parties consacrées à la présentation des indicateurs.

8.3.2. Indicateur 7 : Les entreprises

8.3.2.1. Présentation de l'indicateur

Comme précisé ci-dessus, les activités économiques sont l'un des piliers de l'emploi local et de l'attractivité du territoire. En ce sens, la première déclinaison de l'activité économique a été traduite par le recensement des entreprises situées en zone inondable.

Les données utilisées pour caractériser les enjeux de cette partie proviennent, pour l'essentielle, de l'étude « Diagnostics de l'état actuel des enjeux et de leur vulnérabilité dans le bassin versant de l'Argens » réalisée par Egis Eau pour le compte du Département du Var (action 22 du PAPI d'intention). Concernant, la commune de Saint-Raphaël, les données d'entrées proviennent, pour l'essentielle, de l'ACB produite par ISL pour le compte de la CAVEM.

8.3.2.2. Résultats

Les résultats relatifs à l'indicateur « ENTREPRISES » sont synthétisés dans le tableau ci-dessous :

	AZI- Q1000	Emprise TRI (aléa débordement)			Emprise TRI (aléa submersion marine)			
		Faible	Moyen	Extrême	Faible	Moyen	Moyen chgt climatique	Extrême
Nombre d'entreprises	13 622	133	3079		1	355	984	1564

Sur les 32 375 entreprises recensées sur le périmètre du PAPI, 13 622 sont exposées aux inondations selon l'approche maximale, soit près de 42%. Sur le territoire d'étude, elles se répartissent comme suit :

Tableau 12 Nombre d'entreprises situées en zone inondable par commune.

Communes	Nombre d'entreprises
Aups	147
Bagnols-en-Forêt	2
Barjols	153
Besse-sur-Issole	97
Bras	25
Brignoles	831
Cabasse	17
Callas	27
Camps-la-Source	1
Carcès	10
Châteaudouble	6
Châteauvert	11
Correns	47
Cotignac	222
Draguignan	1897
Entrecasteaux	12
Figanières	54
Flassans-sur-Issole	68
Flayosc	5
Forcalqueiret	96
Fox-Amphoux	2
Fréjus	3552
Garéoult	193
Gonfaron	56
La Celle	21
La Motte	54
La Roquebrussanne	77
Le Cannet-des-Maures	118
Le Luc	586
Le Muy	244
Le Thoronet	19
Le Val	113
Les Arc	1
Les Arcs	370
Lorgues	12
Moissac-Bellevue	4
Montfort-sur-Argens	15
Nans-les-Pins	2
Néoules	4
Pontevès	1
Puget-sur-Argens	310
Régusse	17
Rocbaron	7
Roquebrune-sur-Argens	395
Rougiers	8

<i>Sainte-Anastasie-sur-Issole</i>	20
<i>Saint-Maximin-la-Sainte-Baume</i>	828
<i>Saint-Raphaël</i>	1871
<i>Salernes</i>	89
<i>Seillons-Source-d'Argens</i>	2
<i>Sillans-la-Cascade</i>	2
<i>Taradeau</i>	39
<i>Tavernes</i>	3
<i>Tourves</i>	143
<i>Trans-en-Provence</i>	214
<i>Vidauban</i>	421
<i>Villecroze</i>	66
<i>Vins-sur-Caramy</i>	15

La représentation cartographique de cet indicateur est donnée dans la carte n°20 et n°21 contenue dans l'atlas des enjeux.

8.3.3. Indicateur 8 : Les exploitations agricoles

8.3.3.1. Présentation de l'indicateur

Le secteur agricole ayant une place importante dans l'économie du département du var, et de facto au sein du périmètre du PAPI, la seconde déclinaison de l'activité économique s'est traduite par le recensement des exploitations agricoles exposées au risque d'inondation.

Les données utilisées pour caractériser les enjeux de cette partie proviennent, pour l'essentielle, de l'étude « Diagnostics de l'état actuel des enjeux et de leur vulnérabilité dans le bassin versant de l'Argens » réalisée par Egis Eau pour le compte du Département du Var (action 22 du PAPI d'intention). Concernant, la commune de Saint-Raphaël, les données d'entrées proviennent, pour l'essentielle, de l'ACB produite par ISL pour le compte de la CAVEM. Des compléments mineurs ont été apportés par le SMA à partir des bases de données suivantes : BD TOPO (IGN, 2015).

8.3.3.2. Résultats

Les résultats relatifs à l'indicateur « EXPLOITATIONS AGRICOLES » sont synthétisés dans le tableau ci-dessous :

AZI-	Emprise TRI (aléa débordement)	Emprise TRI (aléa submersion marine)
-------------	---------------------------------------	---------------------------------------------

	Q1000	Q1000			Moyen chgt climatique		
		Faible	Moyen	Extrême	Faible	Moyen	Extrême
Nombre d'exploitations agricoles	707	41	155	155	0	2	3

Pour l'évènement maximal, 707 exploitations agricoles sont recensées en zone inondable (dont près de 50% se concentrent sur 7 communes Le Luc, Fréjus, Les Arcs, St-Maximin-la-Ste-Baume, Brignoles, Draguignan et Roquebrune-sur-Argens) et se répartissent sur le territoire comme suit :

Tableau 13 Nombre d'exploitations agricoles situées en zone inondable par commune.

Communes	Nombre d'exploitations agricoles
Aups	7
Bagnols-en-Forêt	3
Barjols	5
Besse-sur-Issole	22
Bras	7
Brignoles	42
Cabasse	12
Callas	2
Châteaudouble	4
Châteauvert	5
Correns	23
Cotignac	33
Draguignan	41
Entrecasteaux	8
Figanières	7
Flassans-sur-Issole	20
Forcalqueiret	6
Fréjus	46
Garéoult	14
Gonfaron	32
La Celle	3
La Motte	5
La Roquebrussanne	11
Le Cannet-des-Maures	7
Le Luc	81
Le Muy	10
Le Thoronet	8
Le Val	15
Les Arcs	46
Lorgues	5
Moissac-Bellevue	2
Montfort-sur-Argens	6
Néoules	1
Puget sur Argens	2
Puget-sur-Argens	9
Rocbaron	2
Roquebrune-sur-Argens	40
Rougiers	1
Sainte-Anastasie-sur-Issole	5
Saint-Maximin-la-Sainte-Baume	43
Saint-Raphaël	1
Salernes	4
Seillons-Source-d'Argens	1
Taradeau	11
Tavernes	2
Tourves	23

<i>Trans-en-Provence</i>	5
<i>Vidauban</i>	14
<i>Villecroze</i>	3
<i>Vins-sur-Caramy</i>	2

La représentation cartographique de cet indicateur est donnée dans la carte n°20 et n°21 contenue dans l'atlas des enjeux.

8.3.4. Indicateur 9 : Types et surfaces agricoles

8.3.4.1. Présentation de l'indicateur

Cet indicateur complète celui du nombre d'exploitation.

Il est directement issu de l'étude « Diagnostics de l'état actuel des enjeux et de leur vulnérabilité dans le bassin versant de l'Argens » réalisée par Egis Eau pour le compte du Département du Var (action 22 du PAPI d'intention, phase 3, partie 4.4.2, critère 11).

8.3.4.2. Résultats

Pour cet indicateur, les résultats sont donnés sous la forme d'un tableau récapitulatif et selon l'emprise maximale des crues.

Tableau 14 Récapitulatif des surfaces agricoles totales par types de cultures (Egis, action 22 PAPI d'intention).

Types de culture	Surfaces agricoles totales	Surfaces agricoles inondables
Arboriculture et vergers	1 282.7 ha	389.9 ha
Autres céréales	2 565.4 ha	1 311.6 ha
Autres cultures industrielles	451.9 ha	435.4 ha
Blé tendre	109.3 ha	41.9 ha
Colza	237.6 ha	106.8 ha
Fourrage	399.7 ha	220.0 ha
Légumes-fleurs	504.7 ha	458.0 ha

Mais grain et ensilage	1 469.9 ha	901.7 ha
Orge	246.6 ha	88.0 ha
Prairies permanentes	20 793.3 ha	3 219.2 ha
Prairies temporaires	1 385.3 ha	687.5 ha
Serres tunnel	10.4 ha	10.4 ha
Serres verre	10.5 ha	10.5 ha
Tournesol	15.3 ha	5.7 ha
Vignes	9 469.0 ha	5 041.3 ha
Total général	38 952 ha	12 928 ha

Le détail par commune est joint en annexe B.

8.4. Enjeux « Réseaux »

8.4.1. Définition

Les réseaux est l'un des enjeux les plus complexes à analyser du point de vue de leurs conséquences en cas de crue. Quel que soit le type de réseau impacté, chacun occasionne de manière indépendante et directe un dysfonctionnement de tout ou partie de territoire dont voici quelques exemples :

- Routes coupées et infranchissables se traduisant par une difficulté d'accès à des lieux stratégiques (points hauts, établissements hospitaliers, écoles ...) ou une difficulté à évacuer,
- Coupures d'électricité et/ou de gaz,
- Sur-accidents en cas de rupture ou fuite de gaz ou d'hydrocarbures (explosion, pollution...),
- Coupures d'eau (pour cause de turbidité ou d'inexploitation de la station de captage), nécessitant de mettre en place une distribution d'eau à la population par les autorités locales,
- Impossibilités d'évacuer les eaux usées, lesquelles sont alors mises en charge et peuvent, *de facto*, occasionner un refoulement dans les habitations si ces derniers ne sont pas munis de clapets anti-retours.

En complément, il convient de préciser qu'un quelconque dysfonctionnement d'un réseau a des répercussions qui s'étendent au-delà de la seule zone inondée.

Trois types de réseaux ont été analysés dans cette partie (chacun correspondant à un indicateur précis) :

- Les réseaux d'énergie (électricité, gaz et hydrocarbures),
- Les réseaux de transport routier,
- Les réseaux d'eau.

Les données utilisées pour caractériser les indicateurs de cette partie proviennent de :

- l'étude « Diagnostics de l'état actuel des enjeux et de leur vulnérabilité dans le bassin versant de l'Argens » réalisée par Egis Eau pour le compte du Département du Var (action 22 du PAPI d'intention),
- La BD TOPO (IGN),
- La BD Portail assainissement,
- Infoterre du BRGM.

8.4.2. Indicateur 10 : Réseaux d'énergie

8.4.2.1. Présentation de l'indicateur

En cas d'inondation, les réseaux d'électricité et de gaz peuvent rapidement être coupés et occasionner d'autres risques tels que des explosions ou des incendies s'ils entrent en contact direct avec les eaux de crue (effet domino). Il en est de même pour le réseau d'hydrocarbures qui peut être à l'origine d'une pollution et menacer ainsi l'environnement et la santé humaine.

En gestion post-crise, il est indispensable de les rétablir au plus vite puisqu'ils contribuent à accélérer le retour à la normal (redémarrer l'activité économique, chauffer les bâtiments pour les sécher...

De la sorte, leur connaissance est primordiale pour anticiper les dysfonctionnements qu'ils peuvent occasionner et ainsi prévoir des dispositifs alternatifs (groupes électrogènes par exemple) pour les établissements stratégiques et de gestion de crise (établissements de santé pompiers, postes de commandements communaux...).

Enfin, il est à noter que le dysfonctionnement de ce type de réseau a des conséquences qui s'étendent généralement bien au-delà de la seule zone inondée.

Cet indicateur est ici traduit par :

- le nombre de sites électriques stratégiques (usines électriques, postes de transformation),
- le linéaire de conduites de gaz (en kilomètres),
- le linéaire de conduites d'hydrocarbures (en kilomètres)

Les données utilisées pour déterminer cet indicateur proviennent de l'action 22 du PAPI d'intention complétée par l'ACB d'ISL pour la commune de Saint-Raphaël.

8.4.2.2. Résultats

A l'échelle du périmètre du PAPI, les résultats pour un scénario de crue maximal sont les suivants :

- 13 sites électriques stratégiques dont le détail est donné ci-dessous :

Tableau 15 Nombre de transformateurs électriques situés en zone inondable par commune.

<i>Commune</i>	<i>Nombre de postes et usines électriques</i>
<i>Vidauban</i>	<i>Poste de transformation</i>
<i>Puget-sur-Argens</i>	<i>Poste de transformation</i>
<i>Fréjus</i>	<i>Poste de transformation</i>
	<i>Usine électrique</i>
<i>Le Cannet-des-Maures</i>	<i>Poste de transformation</i>
	<i>Usine électrique</i>
<i>Saint-Maximin-la-Sainte-Baume</i>	<i>Poste de transformation</i>
	<i>Poste de transformation</i>
<i>La Motte</i>	<i>Usine électrique</i>
<i>Trans-en-Provence</i>	<i>Poste de transformation</i>
<i>Draguignan</i>	<i>Poste de transformation</i>
	<i>Usine électrique</i>
<i>Barjols</i>	<i>Poste de transformation</i>

- 179,9 kilomètres de linéaire de conduite de gaz en zone inondable,
- 103,9 kilomètres de linéaire de conduite d'hydrocarbures,

La représentation cartographique de ces indicateurs est donnée dans les cartes n°22 et n°23 contenues dans l'atlas des enjeux.

8.4.3. Indicateur 11 : Réseaux de transport

8.4.3.1. Présentation de l'indicateur

Comme précisé en introduction de cette catégorie d'enjeu (§ 8.4.1), les réseaux de transport ont un impact direct sur l'évacuation (mise à l'abri des personnes), l'accès aux établissements stratégiques et de gestion de crise ou encore en termes de sécurité pour les conducteurs circulant sur des routes inondées.

La connaissance de cet indicateur est primordiale pour organiser et préparer la gestion de crise d'une part, améliorer la résilience du territoire d'autre part.

Pour cet indicateur, le linéaire de réseau routier a été analysé.

Les données utilisées pour déterminer cet indicateur proviennent essentiellement de la BD Topo.

8.4.3.2. Résultats

A l'échelle du périmètre du PAPI, les résultats concernant l'exposition du réseau routier, pour un scénario de crue maximal, sont les suivants :

Tableau 16 Linéaire de réseau routier exposé aux crues

		<i>Linéaire (km)</i>
<i>Réseau routier</i>	<i>Autoroute</i>	<i>92,72</i>
	<i>Chemin et sentier</i>	<i>1 137,27</i>
	<i>Piste cyclable</i>	<i>11,82</i>
	<i>Route empierrée</i>	<i>513,91</i>

	Route à 1 chaussée	1 279,96
	Route à 2 chaussées	72,04
	Total	3 107,72

Nota bene : il convient de préciser que les résultats présentés ci-dessus sont à interpréter avec précautions dans la mesure où la cote altimétrique des infrastructures routières n'a pas été croisée avec les hauteurs d'eau de l'enveloppe inondable. Il s'agit d'un croisement en 1D (une dimension).

La représentation cartographique de cet indicateur est donnée dans la carte n°22 et n°23 contenue dans l'atlas des enjeux.

8.4.4. Indicateur 12 : Réseaux d'eau

8.4.4.1. Présentation de l'indicateur

L'eau potable et le traitement des eaux usées constituent un enjeu central de la vie quotidienne. Lors d'inondation, les principales conséquences sont les suivantes :

- l'adduction en eau ne peut plus être assurée si les réseaux ou captages d'eau sont submergés (risque d'eau turbide impropre à la consommation) ou si les installations ne privées d'électricité (château d'eau...). Dans ce cas précis, il convient d'anticiper ce type de pénurie et de mettre en place des mesures alternatives d'alimentation en eau potable.
- Impossibilité d'évacuer les eaux usées, lesquelles sont alors mises en charge et ainsi occasionner un refoulement dans les habitations si ces derniers ne sont pas munis de clapets anti-retours. Dans ce cas précis, il convient de mettre en place des mesures de réduction de la vulnérabilité des réseaux (mesures alternatives d'alimentation en électricité ou mise hors d'eau des têtes des puits de captage par exemple) mais aussi des bâtiments (pose de clapets anti-retours par exemple).

Enfin, il est à noter que le dysfonctionnement de ce type de réseau s'étend généralement bien au-delà de la zone inondée.

Dans ce cadre, l'indicateur a été décliné sous deux angles :

- Le nombre d'installations et de distribution d'eau (captages, forages, château d'eau, postes de relevage, réducteur/stabilisateur de pression...)
- Le nombre de stations d'épurations en zone inondable.

Les données utilisées pour déterminer cet indicateur proviennent de l'action 22 du PAPI d'intention complétée par l'ACB d'ISL pour la commune de Saint-Raphaël.

8.4.4.2. Résultats

Les résultats relatifs à l'indicateur « RESEAU D'EAU » sont synthétisés dans les tableaux suivant :

	AZI- Q1000	Emprise TRI (aléa débordement)			Emprise TRI (aléa submersion marine)			
		Faible	Moyen	Extrême	Faible	Moyen	Moyen chgt climatique	Extrême
Nombre d'installations et de distribution d'eau	152	0	27	51	0	0	0	0
Nombre de stations AEP	57	0	0	6	0	2	2	6
Nombre de stations d'épurations	103	0	5	9	0	0	0	0

Tableau 17 Nombre d'installations et de distribution d'eau

Communes	Nombre totale d'installations et de distribution d'eau	Dont stations AEP
Barjols	4	1
Besse-sur-Issole	1	1
Bras	1	-
Brignoles	5	3
Cabasse	2	2
Callas	2	2
Châteaudouble	1	1
Châteauvert	1	-
Claviers	1	-
Cotignac	2	1
Draguignan	5	3
Figanières	1	-
Flassans-sur-Issole	2	2
Forcalqueiret	1	-
Fox-Amphoux	2	-
Fréjus	27	3
Garéoult	3	1
La Celle	1	-
La Motte	3	2
Le Cannet-des-Maures	5	4
Le Luc	6	4
Le Muy	6	1
Le Thoronet	1	1
Le Val	2	1
Les Arcs	10	3
Pontevès	1	1
Puget-sur-Argens	2	1
Roquebrune-sur-Argens	13	4
Rougiers	1	-
Saint-Maximin-la-Sainte-Baume	6	2
Salernes	10	2
Seillons-Source-d'Argens	1	1
Sillans-la-Cascade	1	1
Tourves	4	2
Trans-en-Provence	12	4
Vidauban	6	3

Tableau 18 Nombre de stations d'épuration

Communes	Nombre de stations d'épuration
----------	--------------------------------

<i>Aups</i>	4
<i>Besse-sur-Issole</i>	2
<i>Bras</i>	4
<i>Cabasse</i>	5
<i>Callas</i>	1
<i>Camps-la-Source</i>	1
<i>Carcès</i>	4
<i>Châteaudouble</i>	2
<i>Châteauvert</i>	1
<i>Correns</i>	1
<i>Cotignac</i>	4
<i>Entrecasteaux</i>	1
<i>Figanières</i>	4
<i>Fox-Amphoux</i>	1
<i>Fréjus</i>	4
<i>Garéoult</i>	4
<i>Gonfaron</i>	4
<i>La Celle</i>	2
<i>La Roquebrussanne</i>	4
<i>La Verdière</i>	1
<i>Le Luc</i>	4
<i>Le Muy</i>	4
<i>Le Val</i>	4
<i>Les Arcs</i>	7
<i>Lorgues</i>	1
<i>Montfort-sur-Argens</i>	1
<i>Néoules</i>	1
<i>Rocbaron</i>	4
<i>Roquebrune-sur-Argens</i>	4
<i>Rougiers</i>	1
<i>Régusse</i>	3
<i>Salernes</i>	4
<i>Sillans-la-Cascade</i>	1
<i>Taradeau</i>	1
<i>Tourves</i>	4
<i>Trans-en-Provence</i>	4
<i>Vins-sur-Caramy</i>	1

La représentation cartographique de ces indicateurs est donnée dans les cartes n°22 et n°23 contenues dans l'atlas des enjeux.

8.5. Enjeux « Patrimoine culturel »

8.5.1. Définition

Le patrimoine culturel recouvre un ensemble de biens matériels (bâti, objets,...) et immatériels (pratique, savoir-faire...), auxquels ont été accordées des valeurs patrimoniales, culturelles, architecturales, artistiques ou encore historiques. Il participe à la constitution d'une identité et d'une culture locale reconnue, et concourt à l'attractivité d'un territoire. En cela, il est entouré d'un dispositif de mesures protectives en vue d'assurer la transmission de cet héritage aux générations futures.

Dans ce contexte, il convient de prendre en considération ce type d'enjeu, d'autant plus qu'en cas d'inondation, les dommages peuvent se révéler irréversibles.

Les indicateurs définis pour qualifier l'exposition du « Patrimoine » sur le bassin de l'Argens et des Côtiers de l'Estérel sont les suivants :

- Les sites et monuments classés,
- Les sites et monuments inscrits,
- Les musées.

Les données utilisées pour caractériser les enjeux de cette partie ont été capitalisées par le SMA. Elles proviennent du croisement de plusieurs bases dont les sources sont énumérées ci-dessous :

- « l'Atlas des patrimoines » du Ministère de la Culture et de la Communication (mars 2016)
- le « Répertoire des musées français » (base MUSEOFILE) du Ministère de la Culture et de la Communication (mars 2016),
- la BD Cadastre et la BD TOPO de l'IGN.

8.5.2. Indicateur 13 : Sites et bâtiments inscrits et classés

8.5.2.1. Présentation de l'indicateur

Cet indicateur regroupe plusieurs éléments parmi lesquels :

- Monuments historiques classés au titre des Monuments Historiques,
- Monuments historiques inscrits au titre des Monuments Historiques,
- Sites classés : zone de protection des sites naturels, des sites de caractère artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque classés,
- Sites inscrits : zone de protection des sites naturels, des sites de caractère artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque inscrits,
- Les sites et monuments partiellement inscrits et classés

Les données utilisées pour procéder au calcul de l'indicateur sont mentionnées dans le paragraphe 8.5.1.

8.5.2.2. Résultats

Les résultats relatifs à l'indicateur « BATIMENTS INSCRITS ET CLASSES » sont synthétisés dans les tableaux suivant :

	AZI- Q1000	Emprise TRI (aléa débordement)			Emprise TRI (aléa submersion marine)			
		Faible	Moyen	Extrême	Faible	Moyen	Moyen chgt climatique	Extrême
Nombre Bâtiments inscrits/classés	45	1	7	7	0	2	2	5

A l'échelle du périmètre du PAPI, les sites et bâtiments inscrits et classés exposés au risque d'inondation (pour un scénario de crue maximal), sont ci-dessous énumérés :

Tableau 19 Nombre de sites et bâtiments inscrits et classés

Communes	Nom du site	Type de protection	Date de protection
Aups	Tour de l'Horloge	Partiellement Classé-Inscrit	31/05/1948- 20/10/1947

	<i>Eglise paroissiale Saint-Pancrace</i>	<i>Inscrit</i>	<i>15/10/1971</i>
	<i>Maison à cadran solaire</i>	<i>Partiellement Inscrit</i>	<i>16/11/1949</i>
<i>Barjols</i>	<i>Eglise collégiale Saint-Marcel (ancienne)</i>	<i>Classé</i>	<i>25/06/1979</i>
	<i>Maison dite du Marquis de Pontevès</i>	<i>Partiellement Classé</i>	<i>12/12/1921</i>
<i>Besse-sur-Issole</i>	<i>Fontaine publique</i>	<i>Inscrit</i>	<i>22/12/1941</i>
	<i>Beffroi</i>	<i>Inscrit</i>	<i>04/10/1941</i>
<i>Cotignac</i>	<i>Fontaine des Quatre Saisons</i>	<i>Inscrit</i>	<i>16/11/1949</i>
	<i>Fontaine du lavoir</i>	<i>Inscrit</i>	<i>02/12/1948</i>
<i>Draguignan</i>	<i>Maison dite de la Reine Jeanne</i>	<i>Inscrit</i>	<i>27/01/1926</i>
	<i>Maison médiévale</i>	<i>Inscrit</i>	<i>17/07/1996</i>
<i>Entrecasteaux</i>	<i>Château</i>	<i>Partiellement Inscrit</i>	<i>06/07/1988</i>
	<i>Amphithéâtre</i>	<i>Classé</i>	<i>Liste 1840</i>
	<i>Port romain (ancien)</i>	<i>Partiellement Classé-Inscrit</i>	<i>12/07/1886 - 16/09/1996 - 03/12/1996</i>
	<i>Pont des Esclapes (ancien)</i>	<i>Classé</i>	<i>14/03/1939</i>
	<i>Aqueduc antique</i>	<i>Classé</i>	<i>12/07/1886</i>
	<i>Enceinte urbaine romaine</i>	<i>Classé</i>	<i>12/07/1886</i>
<i>Fréjus</i>	<i>Citadelle et plateforme Romaine</i>	<i>Classé</i>	<i>12/07/1886</i>
	<i>Portique, Colonnes romaines</i>	<i>Inscrit</i>	<i>16/04/1969</i>
	<i>Mausolée de la Tourrache</i>	<i>Inscrit</i>	<i>20/11/1995</i>
	<i>Site archéologique de la Rose des Sables</i>	<i>Inscrit</i>	<i>15/05/1996</i>
	<i>Site archéologique du Moulin à Vent</i>	<i>Inscrit</i>	<i>05/04/1943</i>
	<i>Château Aurélien</i>	<i>Inscrit</i>	<i>16/11/1989</i>
	<i>Site archéologique du Reydisart</i>	<i>Inscrit</i>	<i>29/12/1992</i>
	<i>Site archéologique du Reydisart</i>	<i>Inscrit</i>	<i>29/12/1992</i>
	<i>Site archéologique de la ferme Perroud</i>	<i>Inscrit</i>	<i>05/09/1996</i>
<i>Le Cannet-des-Maures</i>	<i>Pont du Moyen Age sur l' Aille entre Le Luc et La Garde Freinet</i>	<i>Inscrit</i>	<i>22/06/1943</i>
	<i>Couvent Notre-Dame du Mont Carmel (ancien)</i>	<i>Inscrit</i>	<i>24/02/1926</i>
<i>Le Luc</i>	<i>Eglise Notre-Dame de Nazareth (ancienne)</i>	<i>Inscrit</i>	<i>24/02/1926</i>
<i>Le Muy</i>	<i>Castelet (ancien)</i>	<i>Inscrit</i>	<i>10/04/1980</i>
<i>Pontevès</i>	<i>Château de Saint-Ferréol</i>	<i>Partiellement Inscrit</i>	<i>04/11/201</i>
	<i>Basilique Sainte-Madeleine</i>	<i>Classé</i>	<i>Liste 1840</i>
<i>Saint-Maximin-la-Sainte-Baume</i>	<i>Hôtel de Ville</i>	<i>Partiellement Classé-Inscrit</i>	<i>02/11/1951 - 02/11/1951</i>
	<i>Baptistère</i>	<i>Classé</i>	<i>23/10/1995</i>
	<i>Couvent des Dominicains (ancien)</i>	<i>Classé</i>	<i>03/07/1969</i>
<i>Saint-Raphaël</i>	<i>Palais épiscopal (ancien)</i>	<i>Inscrit</i>	<i>17/12/1943</i>
<i>Salernes</i>	<i>Pont du Gourgaret</i>	<i>Inscrit</i>	<i>05/07/1981</i>
	<i>Ferme dite La Vacherie (ancienne)</i>	<i>Partiellement Classé-Inscrit</i>	<i>21/12/1922 - 21/07/1989</i>
<i>Tourves</i>	<i>Villa gallo-romaine</i>	<i>Classé</i>	<i>03/06/1957</i>
	<i>Fontaine</i>	<i>Inscrit</i>	<i>24/02/1926</i>
	<i>Fontaine</i>	<i>Inscrit</i>	<i>24/02/1926</i>
<i>Trans-en-Provence</i>	<i>Hôtel de Ville (ancien)</i>	<i>Partiellement Inscrit</i>	<i>16/11/1949</i>
<i>Vidauban</i>	<i>Domaine des châteaux d'Astros</i>	<i>Inscrit</i>	<i>17/04/2009</i>
	<i>Pont</i>	<i>Inscrit</i>	<i>02/02/1931</i>
<i>Vins-sur-Caramy</i>	<i>Château</i>	<i>Inscrit</i>	<i>31/05/1965</i>

La représentation cartographique de cet indicateur est donnée dans les cartes n°24 et n°25 contenues dans l'atlas des enjeux.

8.5.3. Indicateur 14 : Les musées

8.5.3.1. Présentation de l'indicateur

Ces établissements présentent un caractère patrimonial et culturel qui donnent une identité locale et concourent l'attractivité du territoire.

Les données utilisées pour procéder au calcul de l'indicateur sont mentionnées dans le paragraphe 8.5.1.

8.5.3.2. Résultats

Les résultats relatifs à l'indicateur « MUSEES » sont synthétisés dans les tableaux suivant :

	AZI-Q1000	Emprise TRI (aléa débordement)			Emprise TRI (aléa submersion marine)		
		Faible	Moyen	Extrême	Faible	Moyen	Extrême
Nombre de musées	11	0	0	0	0	0	0

Tableau 20 Nombre de musées situés en zone inondable

Commune	Nombre de musées
AUPS	1
DRAGUIGNAN	2
GAREOULT	1
LA MOTTE	1
LE LUC	2
LE VAL	2
SALERNES	1
TOURVES	1

La représentation cartographique de cet indicateur est donnée dans la carte n°24 et n°25 contenues dans l'atlas des enjeux.

8.6. Enjeux « Environnement »

8.6.1. Définition

L'environnement étant l'une des plus grandes préoccupations au niveau internationale, la question de la préservation des paysages et des espaces naturels pour les générations futures se pose.

Un travail de recensement des espaces environnementaux sensibles a été conduit afin d'apprécier leur vulnérabilité face aux inondations d'une part, d'anticiper d'éventuels désordres imputables aux crues d'autre part.

Outre l'inventaire des périmètres environnementaux, il a également été recherché les équipements et installations susceptibles de générer une pollution ou un danger pour la faune, la flore, les sols, l'air ou encore la ressource en eau en cas de crue. En effet, la submersion des terres par les eaux de débordement des cours d'eau et/ou les eaux d'origine marine, peuvent à avoir les conséquences suivantes :

- perturbation du fonctionnement du milieu,
- ralentissement du développement du milieu,
- disparation d'espèces,
- stérilisation des terres par les limons,
- salinisation temporaire des milieux retro-littoraux,
- pollution des sols,
- pollution des eaux pouvant avoir un impact sur la santé publique...

Enfin, la connaissance des milieux sensibles et/ou protégés permet également d'apprécier leur vulnérabilité eu égard aux impacts (positifs et/ou négatifs) des projets d'aménagements qui seront conduits dans le cadre du PAPI. Une cartographie, superposant ces espaces avec les emprises des aménagements projetés est joint dans l'annexe cartographie.

Plusieurs indicateurs ont ainsi été déterminés et classés en deux catégories pour appréhender les enjeux environnementaux :

- Les périmètres environnementaux sensibles et protégés :

- Les zones NATURA 2000 en tant qu'espaces faisant partie d'un réseau de zones naturelles en Europe, visant à préserver la biodiversité de la faune et de la flore. Ce zonage s'appuie sur deux directives européennes : la "Directive Oiseaux" n° 2009/147/CE qui a motivé la désignation des Zones de Protection Spéciale (Z.P.S.) et la "Directive Habitats, Faune, Flore" n° 92/43/CEE qui, elle, a motivé la désignation des Sites d'Importance Communautaire (S.I.C.), ces derniers devenant par arrêté ministériel, des Zones Spéciales de Conservation (Z.S.C.).
 - Les Espaces Naturels Sensibles (ENS) en tant qu'espaces bénéficiant d'actions de restauration et d'aménagement de milieux naturels menacés par l'activité humaine,
 - Les Réserves Naturelles (nationales et régionales). Ces réserves s'étendent sur des espaces plus ou moins vastes dont la conservation du milieu naturel est fortement contrôlée (aucun développement économique ou urbain n'y est autorisé),
 - Les Zones Naturelles d'Intérêts Ecologiques, Faunistiques et Floristiques (ZNIEFF) en tant qu'espace naturel remarquable dans lequel un inventaire des espèces animales et végétales est effectué.
 - Espaces Naturels Préservés en tant que sites protégés et gérés par le Conservatoire des Espaces Naturels (CEN),
 - Arrêtés de Protection de Biotope (APB) lesquels visent à protéger un espace servant d'habitat à une espèce végétale ou animale protégée,
 - Zone d'Importance pour la Conservation des Oiseaux (ZICO) en tant que site hébergeant des espèces d'oiseaux sauvages jugés d'important à l'échelle européenne,
 - Les zones humides, lesquelles concentrent une biodiversité exceptionnelle et possèdent une fonction écologique particulière, notamment pour la qualité des eaux.
- Les installations susceptibles de générer des pollutions en cas de crue à savoir :
 - Les Stations d'épurations (voir indicateur « Réseaux d'eau »),
 - Les Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE) telles que les SEVESO.

Spécifiquement aux indicateurs relatifs aux périmètres environnementaux, les résultats ont été présentés sous forme de tableaux listant uniquement ceux étant interceptés par les différentes enveloppes inondables.

Les données utilisées pour caractériser les enjeux de cette partie proviennent de la direction de l'environnement du département du Var (Service Rivières et Milieux Aquatiques) et de l'action 22 du PAPI d'intention sous maîtrise d'ouvrage du Département du Var. Des compléments ont été apportés par le SMA via les bases de données suivantes :

- « Cartographie des espaces protégés sur le territoire français » de l'Inventaire National du Patrimoine Naturel (mars 2016)
- « Base des Installations Classées » du Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie (MEDDE, février 2016),
- « cartographie du Ministère de l'Environnement » (base CARMEN) du Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie (2015),

- « L'inventaire zones humides 83 » du département du Var (2004).

8.6.2. Indicateur 15 : Périmètres environnementaux

8.6.2.1. Présentation de l'indicateur

Comme évoqué précédemment, ce type d'indicateur a vocation de lister les périmètres environnementaux pouvant être interceptés avec une zone inondable ainsi que les emprises des projets qui seront menés dans le programme d'actions du PAPI.

8.6.2.2. Résultats

La liste des 45 périmètres environnementaux exposés au risque d'inondation sur le périmètre du PAPI (selon un scénario de crue maximal), sont ci-dessous énumérés :

Tableau 21 Liste des périmètres environnementaux exposés aux crues selon un scénario maximal

Type de périmètre environnemental	Dénomination du périmètre
Arrêté de Protection Biotope	Domaine du Roux-Badelune
	Gorges de Châteaudouble et de la Nartuby d'Ampus
	Saint-André La Pardiguière
Conservatoire du Littoral	Etangs de Villepey
	Les petites Maures
	Plaine des Maures
Parc Naturel Régional	Verdon
RAMSAR	Etangs de Villepey
RNN	Plaine des Maures
NATURA 2000 Sites d'Importance Communautaire	Embouchure de l'Argens
	Esterel
	Forêt de Palayson - bois du Rouet
	La plaine et le massif des Maures
	Plaine de Vergelin - Fontigon - gorges de Châteaudouble - bois des Clappes
	Sources et tufs du Haut Var
	Val d'Argens
	Bombardier
ZNIEFF (type 1)	FORET ROYALE DE SAINT-PAUL-EN-FORET
	GORGES DU CARAMY
	LAC DE TOURVES
	MASSIF DE LA COLLE-DU-ROUET ET DE MALVOISIN
	PALAYSON ET MARES DE CATCHEOU
	PLAINE DE RAPHAËLE
	PLAINE DES MAURES (TYPE 1)
	ROCHER DE ROQUEBRUNE
	VALLONS DE LA GARONNE, DE MALTEMPS, DE ROUSSIVEAU ET DE LEURS AFFLUENTS
	VALLONS DU BLAVET ET DE SES AFFLUENTS
VALLONS DU RONFLON ET DE SES AFFLUENTS	
VALLÉE DE L'ENDRE ET SES AFFLUENTS	
ZNIEFF (type 2)	ANCIENNE BASE AERONAVALE DE FREJUS

	BOIS DE PALAYSON ET TERRES GASTES
	CHAÛNE DE LA SAINTE-BAUME
	COLLINES DE SALERNES
	COLLINES DU RECOUX
	COLLINES ET PLAINES DE LA ROQUETTE À VERGEIRAS
	ESTEREL
	FORET DE PELENC
	FORETS DE VAUTRUITE ET DE SAINT-JULIEN - COLLINES DE TOURVES
	GORGES DE CHÂ, TEAUDOUBLE
	L'EAU SALEE ET SES AFFLUENTS
	LA BRESQUE ET SES AFFLUENTS
	LE CAURON ET SES AFFLUENTS
	MASSIFS BOISES ENTRE CALLAS ET SAINT-PAUL-EN-FORET
	MAURES
	MONTAGNE DE LA LOUBE
	MOURRE D'AGNIS ET LA FORET DOMANIALE DE MAZAUGUE
	MOYENNE ET HAUTE VALLEE DU REYRAN ET BOIS DE BAGNOLS
	PLAINE DE JONQUEIROLLE
	PLAINE DE LA ROQUEBRUSSANNE
	PLAINE DE MOISSAC-BELLEVUE
	PLAINE DES MAURES (TYPE 2)
	PLAINE ET COLLINE DE TARADEAU
	RIPISYLVES ET ANNEXES DES VALLEES DE L'ISSOLE ET DU CARAMY
	ROCHER DE ROQUEBRUNE - LES PETIGNONS
	TROU DES FEES - LES CARTES
	VALLON DE ROBERNIER
	VALLON SOURN
	VALLEE DE L'AILLE
	VALLEE DE L'ARGENS
	VALLEE DE LA NARTUBY ET DE LA NARTUBY D'AMPUS
	ETANGS DE VILLEPEY ET ESCLAMANDE
NATURA 2000	Colle du Rouet
Zones de Protection Spéciale	Plaine des Maures

La représentation cartographique de cet indicateur est donnée dans la carte n°26 contenue dans l'atlas des enjeux.

8.6.3. Indicateur 16 : Zones humides

8.6.3.1. Présentation de l'indicateur

Comme évoqué précédemment ce type d'indicateur a vocation de lister les zones humides exposées aux crues selon l'approche maximale.

Les données utilisées pour déterminer cet indicateur proviennent de « L'inventaire zones humides 83 » du département du Var de 2004, lequel est actuellement en cours d'actualisation.

8.6.3.2. Résultats

La liste des 10 zones humides exposées au risque d'inondation sur le périmètre du PAPI (selon un scénario de crue maximal), sont ci-dessous énumérés :

Tableau 22 Liste et superficie des zones humides exposées aux crues.

Communes	Dénomination	Surface (ha)
ROQUEBRUNE-SUR-ARGENS - LE MUY	Mares temporaires de la Montagne de Roquebrune	457,12
CORRENS ; CHATEAUVERT	Zone de sources Les Plaines Vallon Sourn - Bois de Correns	866,13
LE MUY - CALLAS - FREJUS - PUGET-SUR-ARGENS - BAGNOLS-EN-FORET - ROQUEBRUNE-SUR-ARGENS	Mares de Malvoisin - Colle du Rouet	1 775,74
TOURVES	La Resclauve Vallée du Caramy	29,87
TOURTOUR ; VILLECROZE	Source ... tufs Villecroze	17,18
SALERNES ; ENTRECASTEAUX	Tuf de la Bresque et affluents	36,46
PIERREFEU-DU-VAR - LA CRAU - LA LONDE-LES-MAURES - PUGET-VILLE - CARNOULES - PIGNANS - GONFARON - BORMES-LES-MIMOSAS - LES MAYONS - LES MAYONS - LE CANNET-DES-MAURES - LA GARDE-FREINET - LE LAVANDOU - GRIMAUD - HYERES - VIDAUBAN - LES ARCS - LA MOLE - RA	Vallons des Maures internes	55 604,27
LES MAYONS - LE CANNET-DES-MAURES - GONFARON - LE LUC - LA GARDE-FREINET - VIDAUBAN	Plaine des Maures	5 248,63
PUGET-SUR-ARGENS - ROQUEBRUNE-SUR-ARGENS - LE MUY	Bois de Palayson - Mares de Catchou	3 653,02
SAINT-RAPHAËL - FREJUS	Vallons du Massif de l'Esterel	10 938,96

La représentation cartographique de cet indicateur est donnée dans la carte n°27 contenue dans l'atlas des enjeux.

8.6.4. Indicateur 17 : Installations Classées pour la Protection de l'Environnement

8.6.4.1. Présentation de l'indicateur

Les ICPE étant une source potentielle de pollution pouvant menacer l'écosystème et le cycle de l'eau, un indicateur spécifique lui est dédié (voir § 8.6.1).

Les données utilisées pour caractériser les enjeux de cette partie proviennent, pour l'essentielle, de l'étude « Diagnostics de l'état actuel des enjeux et de leur vulnérabilité dans le bassin versant de l'Argens » réalisée par Egis Eau pour le compte du Département du Var (action 22 du PAPI d'intention), de la « Base des Installations Classées » du Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie (MEDDE, février 2016) et de la BD Topo de l'IGN.

8.6.4.2. Résultats

Les résultats relatifs à l'indicateur « ICPE » sont synthétisés dans le tableau ci-dessous :

Tableau 23 : Tableau de synthèse « ICPE »

	AZI- Q1000	Emprise TRI (aléa débordement)			Emprise TRI (aléa submersion marine)			
		Faible	Moyen	Extrême	Faible	Moyen	Moyen chgt climatique	Extrême
Nombre d'Installations Classées pour la Protection de l'Environnement	21	0	4	4	0	1	2	3

Tableau 24 Liste des ICPE situées en zone inondable selon un scénario maximal

Communes	Nombre d'ICPE	Type	Régime	Etat
BRIGNOLES	2	NS - Non Seveso	A	En fonctionnement
CARCES	1	NS - Non Seveso	A	En fonctionnement
DRAGUIGNAN	1	NS - Non Seveso	A	En fonctionnement
FREJUS	5	NS - Non Seveso	A	En fonctionnement
LA MOTTE	1	NS - Non Seveso	A	En fonctionnement
LE LUC	2	NS - Non Seveso	A	En fonctionnement
LES ARCS	2	NS - Non Seveso	A	En fonctionnement
MONTFORT-SUR-ARGENS	1	NS - Non Seveso	A	En fonctionnement
PUGET-SUR-ARGENS	1	AS - Seuil AS (Seveso II)	S	En fonctionnement
SAINT-MAXIMIN-LA-SAINTE-BAUME	2	NS - Non Seveso	A	En fonctionnement
	1	NS - Non Seveso	E	En fonctionnement
SAINT-RAPHAËL	1	NS - Non Seveso	A	En fonctionnement
VIDAUBAN	1	NS - Non Seveso	A	En fonctionnement

La représentation cartographique de ces indicateurs est donnée dans la carte n°28 contenue dans l'atlas des enjeux.

8.7. Enjeux « Acteurs participants à la gestion de crise »

8.7.1. Définition

En période de crise, de multiples acteurs et moyens sont mobilisés et déployés sur le territoire afin d'assurer la sécurité publique pendant toute la durée de l'évènement.

La connaissance de ce type d'enjeu est cruciale dans la mesure où il traduit la capacité d'un territoire à gérer une crise de manière optimale et continue.

Les structures recensées dans ce cadre sont les principaux services opérationnels et décisionnels de gestion de crise. En outre, elles abritent généralement de nombreux moyens et équipements matériels.

La présence de ces structures en zone inondable peut avoir de graves répercussions sur le fonctionnement du processus de gestion de crise et, *in extenso*, sur la sécurité publique.

Les indicateurs définis dans le cadre de ce type d'enjeu sont les suivants :

- Les casernes de pompiers (SDIS),
- Les casernes militaires, la Police et la Gendarmerie,
- Les mairies.

Les données utilisées pour caractériser les enjeux de cette partie proviennent de la base de données TOPO de l'IGN (2014).

8.7.2. Indicateur 18 : Casernes de pompiers

8.7.2.1. Présentation de l'indicateur

Les casernes de pompiers jouant un rôle majeur dans le processus de gestion de crise (aide à l'évacuation, assistance aux populations sinistrées, secours, pompage, hélitreuillage...), un indicateur spécifique leur est dédié.

8.7.2.2. Résultats

Les résultats relatifs à l'indicateur « CASERNES DE POMPIERS » sont synthétisés dans le tableau ci-dessous :

	AZI- Q1000	Emprise TRI (aléa débordement)			Emprise TRI (aléa submersion marine)			
		Faible	Moyen	Extrême	Faible	Moyen	Moyen chgt climatique	Extrême
Nombre de casernes de pompiers	11	0	5	5	0	1	1	1

Le détail par commune est donné dans le tableau qui suit :

Tableau 25 Nombre de casernes de pompiers exposées aux inondations

Communes	Nombre de caserne
BARJOLS	1
BRIGNOLES	1
CALLAS	1
COTIGNAC	1
DRAGUIGNAN	1
FREJUS	1
GONFARON	1
LE LUC	1
LES ARCS	1
SAINT-MAXIMIN-LA-SAINTE-BAUME	1
VIDAUBAN	1

La représentation cartographique de ces indicateurs est donnée dans la carte n°29 et n°30 contenues dans l'atlas des enjeux.

8.7.3. Indicateur 19 : Commissariats de police, casernes de Gendarmerie et bases militaires

8.7.3.1. Présentation de l'indicateur

Les forces vives que sont les policiers, gendarmes et militaires, jouent un rôle majeur dans le processus de gestion de crise (diffusion de l'alerte, sécurisation de l'évacuation et des zones évacuées, assistance aux populations sinistrées, mise à disposition d'équipements et moyens matériels par l'armée...), un indicateur spécifique leur est dédié.

8.7.3.2. Résultats

Les résultats relatifs à l'indicateur « POLICE GENDARMERIE MILITAIRE » sont synthétisés dans le tableau ci-dessous :

	AZI- Q1000	Emprise TRI (aléa débordement)			Emprise TRI (aléa submersion marine)			
		Faible	Moyen	Extrême	Faible	Moyen	Moyen chgt climatique	Extrême
Nombre d'établissements	11	0	2	2	0	1	2	3

Le détail des résultats, par type d'établissement et par commune, est donné ci-dessous :

Tableau 26 Type et nombre de commissariats de police, casernes de Gendarmerie et bases militaires exposés aux inondations.

Type	Commune	Nombre d'établissement
Enceinte militaire	DRAGUIGNAN	1
	FREJUS	1
	LE CANNET-DES-MAURES	1
Gendarmerie	BRIGNOLES	1
	CARCES	1
	FREJUS	1
	LA ROQUEBRUSSANNE	1
	LE LUC	1
	LES ARCS	1
	FREJUS	1
Poste ou hôtel de police	FREJUS	1
	SAINT-RAPHAËL	1

La représentation cartographique de ces indicateurs est donnée dans la carte n°29 et n°30 contenues dans l'atlas des enjeux.

8.7.4. Indicateur 20 : Mairies

8.7.4.1. Présentation de l'indicateur

Le présent indicateur vise à recenser les Mairies, en tant que Poste de Commandement Communal (PCC), lequel représente l'organe décisionnel et opérationnel de la commune en période de crise.

8.7.4.2. Résultats

Selon le scénario de crue maximal, 25 mairies sont exposés en zone inondable. En détail, elles sont listées ci-dessous :

Tableau 27 Mairies exposées au risque d'inondation.

<i>mairie annexe de Fréjus</i>	<i>mairie de sainte-Anastasie-sur-Issole</i>
<i>mairie d'Aups</i>	<i>mairie de Saint-Maximin-la-Sainte-Baume</i>
<i>mairie de Barjols</i>	<i>mairie de Salernes</i>
<i>mairie de Besse-sur-Issole</i>	<i>mairie de Taradeau</i>
<i>mairie de brignoles</i>	<i>mairie de Tourves</i>
<i>mairie de Correns</i>	<i>mairie de Trans-en-Provence</i>
<i>mairie de cotignac</i>	<i>mairie de Vidauban</i>
<i>mairie de Draguignan</i>	<i>mairie de vins-sur-Caramy</i>
<i>mairie de Flassans-sur-Issole</i>	<i>mairie des arcs</i>
<i>mairie de Forcalqueiret</i>	<i>mairie du Cannet-des-maures</i>
<i>mairie de Garéoult</i>	<i>mairie du Luc</i>
<i>mairie de la Roquebrussanne</i>	<i>mairie du val</i>
<i>mairie de Montfort-sur-Argens</i>	

La représentation cartographique de ces indicateurs est donnée dans la carte n°29 et n°30 contenues dans l'atlas des enjeux.

8.8. Synthèse des enjeux

Tableau 28 : tableau de synthèse des enjeux

Indicateurs	AZI-Q1000	Emprise TRI (aléa débordement)			Emprise TRI (aléa submersion marine)			
		Faible	Moyen	Extrême	Faible	Moyen	Moyen chgt climatique	Extrême
Habitat total	29720							
Habitat de plain-pied	11885							
Nombre d'établissements de santé	84	0	4	20	0	0	0	0
Nombre d'établissements scolaires	111	0	21	22	0	0	3	6
Nombre de campings	40	1	6	7	0	3	6	6
Nombre d'ERP	504	13	121	134	1	15	26	31
Nombre d'entreprises	13622	133	3079		1	355	984	1564
Nombre d'exploitations agricoles	707	41	155	155	0	2	3	3
Nombre de sites électriques stratégiques	13	8	8	8	0	0	0	0
Linéaire de conduite de gaz	179,9 km	0 km	2,7 km		0	0	0	0
Linéaire de conduite d'hydrocarbures	103,9 km	1,4 km	6,8 km		0	0	0	0
Nombre d'installations et de distribution d'eau	152	0	27	51	0	0	0	0
Nombre de stations AEP	57	0	0	6	0	2	2	6
Nombre de stations d'épurations	103	0	5	9	0	0	0	0
Nombre Bâtiments inscrits/classés	45	1	7	7	0	2	2	5
Nombre de musées	11	0	0	0	0	0	0	0
Nombre d'Installations Classées pour la Protection de l'Environnement	21	0	4	4	0	1	2	3
Nombre de casernes de pompiers	11	0	5	5	0	1	1	1
Nombre d'infrastructures de police, de gendarmerie ou militaire	11	0	2	2	0	1	2	3
Nombre de mairies et centres municipaux	25							

9. ÉTAT DES LIEUX DES DISPOSITIFS ET OUTILS DE GESTION DES INONDATIONS

9.1. Démarche relative à l'évaluation et la gestion du risque d'inondation

9.1.1. Éléments de contexte

L'élaboration du PAPI de l'Argens et des Côtiers de l'Estérel s'appuie sur la mise en œuvre de la Directive 2007/60/CE du 23 octobre 2007 relative à l'évaluation et à la gestion des risques d'inondation, dite « Directive inondations ».

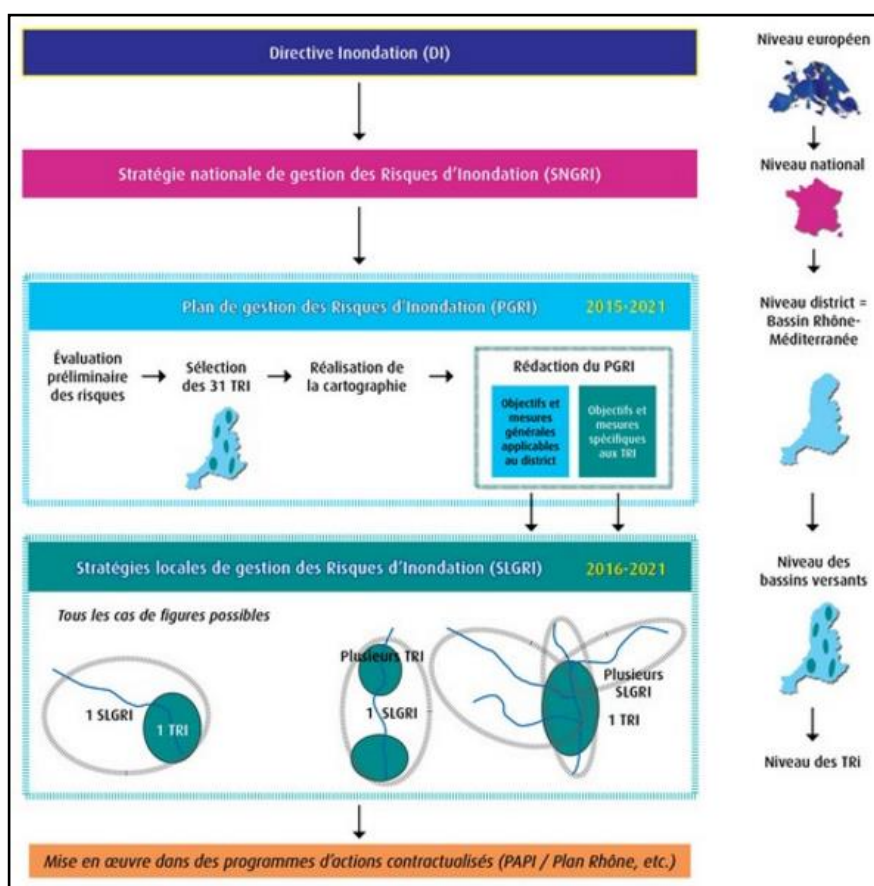
Elle vise à réduire les conséquences potentielles associées aux inondations dans un objectif de compétitivité, d'attractivité et d'aménagement durable des territoires exposés à l'inondation.

Elle préconise de travailler à l'échelle des grands bassins hydrographiques appelés "districts hydrographiques", en l'occurrence le district Rhône et côtiers méditerranéens dit « bassin Rhône-Méditerranée » pour ce qui concerne notre bassin.

La Directive Inondation a été transposée en droit français par les 2 textes suivants :

- L'article 221 de la Loi portant Engagement National pour l'Environnement dite « LENE » du 12 juillet 2010.
- Le décret n° 2011-227 du 2 mars 2011 relatif à l'évaluation et à la gestion des risques d'inondation.

En France, elle prévoit différents niveaux de mise en œuvre, lesquels sont illustrés ci-dessous :



Au niveau national, les ministres en charge de la gestion des risques ont arrêté, par arrêté du 7 octobre 2007, une Stratégie Nationale de Gestion des Risques d'Inondation (SNGRI) qui définit les ambitions de l'Etat français pour répondre aux attentes de la Directive inondation et rechercher une vision coordonnée à l'échelle nationale autour de 3 objectifs :

- augmenter la sécurité des populations,
- réduire le coût des dommages,
- raccourcir fortement le délai de retour à la normale des territoires sinistrés.

Au niveau de chaque district hydrographique, le Préfet Coordonnateur de Bassin :

- élabore une Evaluation Préliminaire des Risques d'Inondations (EPRI) permettant d'identifier les territoires pour lesquels l'effort public sera porté en priorité pour réduire les conséquences négatives des inondations
- sélectionne des Territoires à Risques Importants d'inondation (TRI) sur la base de l'EPRI et des critères nationaux définis dans le cadre de la SNGRI
- élabore une cartographie des TRI, laquelle apporte un approfondissement et une harmonisation de la connaissance des surfaces inondables et des risques de débordements de cours d'eau et de submersions marines selon 3 types d'événements (fréquent, moyen, extrême)
- définit la liste des stratégies locales à élaborer pour les Territoires à Risques d'Inondations importants (TRI)
- élabore un Plan de Gestion des Risques d'Inondations (PGRI) sur le district pour le 22 décembre 2015

L'ensemble de ces étapes est révisée tous les 6 ans suivant un calendrier commun à celui de la Directive Cadre sur l'Eau (DCE). De même, pour la rédaction et les objectifs du PGRI avec le SDAGE.

C'est dans ce cadre réglementaire que s'inscrit la démarche d'élaboration du PAPI de l'Argens et des Côtiers de l'Esterel et qui est ici développé.

9.1.2. La déclinaison de la Directive Inondation sur le périmètre du PAPI

Sur le périmètre du PAPI de l'Argens et des Côtiers de l'Estérel, la Directive Inondation, présentée en introduction de ce chapitre, s'est traduite comme suit :

- L'Évaluation Préliminaire des Risques d'Inondation (EPRI) sur le bassin, Rhône Méditerranée a été arrêtée par le Préfet Coordonnateur de Bassin le 21 décembre 2011;
- Le TRI Est-Var dans lequel s'inscrit le PAPI de l'Argens et des Côtiers de l'Estérel, a été arrêté par le Préfet Coordonnateur de Bassin Rhône-Méditerranée le 12 décembre 2012. Il concerne la partie aval du bassin de l'Argens et le golfe de Saint-Tropez ;
- La cartographie du TRI Est-Var a été arrêtée par le Préfet Coordonnateur de Bassin Rhône-Méditerranée le 20 décembre 2013 ;
- L'élaboration du PGRI Rhône-Méditerranée, engagée dans la continuité des étapes précédentes, a été arrêtée par le Préfet Coordonnateur de Bassin Rhône-Méditerranée le 7 décembre 2015 après qu'une consultation publique ait été organisée entre le 19 décembre 2014 et le 18 juin 2015.
- **La Stratégie Locale de Gestion des Risques d'Inondation (SLGRI) sur le TRI Est-Var, qui décline les orientations du PGRI, est actuellement en cours d'élaboration. Cette SLGRI définira un programme local d'interventions à compter de fin décembre 2016 pour une durée de six ans, renouvelable en tant que de besoin.**

9.1.3. Le Plan de Gestion des Risques d'Inondations (P.G.R.I.) Rhône-Méditerranée

Le PGRI 2016-2021, arrêté par le Préfet Coordonnateur de Bassin Rhône-Méditerranée le 7 décembre 2015 sur le bassin Rhône-Méditerranée et Corse, a fixé cinq grandes orientations (GO) dont la teneur est présentée ci-dessous :

- **Grande Orientation 1 (GO 1)** : prise en compte des risques dans l'aménagement et la maîtrise du coût des dommages liés à l'inondation par la connaissance et la réduction de la vulnérabilité des biens, mais surtout par le respect des principes d'un aménagement du territoire qui intègre les risques d'inondation.
- **Grande Orientation 2 (GO 2)** : gestion de l'aléa en tenant compte du fonctionnement naturel des milieux aquatiques au travers d'une approche intégrée sur la gestion de l'aléa et des phénomènes d'inondation (les débordement des cours d'eau, le ruissellement, les submersions marines ...), la recherche de synergies entre gestion de l'aléa et restauration des milieux, la recherche d'une meilleure performance des ouvrages de protection, mais aussi la prise en compte de spécificités des territoires tels que le risque torrentiel ou encore l'érosion côtière.
- **Grande Orientation 3 (GO 3)** : amélioration de la résilience des territoires exposés à une inondation au travers d'une bonne organisation de la prévision des phénomènes, de l'alerte, de la gestion de crise mais également de la sensibilisation de la population.
- **Grande Orientation 4 (GO 4)** : organisation des acteurs et des compétences pour mieux prévenir les risques d'inondation par la structuration d'une gouvernance, par la définition d'une stratégie de prévention et par l'accompagnement de la GEMAPI.
- **Grande Orientation 5 (GO 5)** : développement et partage de la connaissance sur les phénomènes, les enjeux exposés et leurs évolutions.

Ces cinq grandes orientations fixent un cadre et précisent les points essentiels devant constituer les fondements de toute stratégie locale de gestion des risques d'inondation. A cet égard, le

présent dossier de candidature du PAPI de l'Argens et des Côtiers de l'Esterel a été conçu pour être en parfaite cohérence et conformité avec les orientations du PGRI comme l'atteste le tableau suivant :

Orientation Stratégique du PAPI	Liens avec les Grands Objectifs du PGRI de bassin RMC
OS1 : Pérenniser la gouvernance de l'eau à l'échelle du territoire du PAPI	<u>Lien immédiat avec GO4</u> (« organiser les acteurs et les compétences ») : le PAPI acte la création du SMA
OS2 : Inscrire l'inondation dans une stratégie globale d'aménagement du territoire	<u>Lien immédiat avec GO1</u> (« Mieux prendre en compte le risque dans l'aménagement et maîtriser le coût des dommages liés à l'inondation »), avec GO3 (« Améliorer la résilience des territoires exposés ») et avec le GO5 (« Développer la connaissance sur les phénomènes et les risques d'inondation ») : le PAPI annonce une stratégie globale de territoire et prévoit des études complémentaires d'amélioration de connaissance des risques
OS3 : Lutter contre les inondations par une restauration morphologique qui respecte les fonctionnalités du milieu naturel	<u>Lien immédiat avec GO2</u> (« Augmenter la sécurité des populations exposées aux inondations en tenant compte du fonctionnement naturel des milieux aquatiques ») : le PAPI vise la réduction du risque par une réduction d'aléa au moyen de travaux intégrant une restauration morphologique des cours d'eau et leurs annexes
OS4 : Façonner un territoire moins vulnérable et plus résilient	<u>Lien immédiat avec GO3</u> (« Améliorer la résilience des territoires exposés ») : le PAPI regroupe dans un même objectif les actions de réduction de vulnérabilité et d'augmentation de résilience, en cohérence avec l'Orientation Stratégique 2

La partie 6 du présent dossier de candidature, intitulé « Stratégie du territoire », donne une justification des orientations stratégiques du PAPI au regard des outils de planification générale de l'eau (SDAGE, PGRI, TRI).

9.1.4. La Stratégie Locale de Gestion des Risques d'Inondations (S.L.G.R.I.) du TRI Est-Var

La SLGRI sur le TRI Est-Var est actuellement en cours d'élaboration. Son périmètre devrait être élargi par rapport à celui précisé dans l'arrêté du 12 décembre 2012. En effet, les discussions menées jusqu'alors, ont permis de mettre en avant la logique de bassin versant conduisant ainsi à prendre en compte l'ensemble des démarches existantes, dont le PAPI de l'Argens et des Côtiers de l'Estérel.

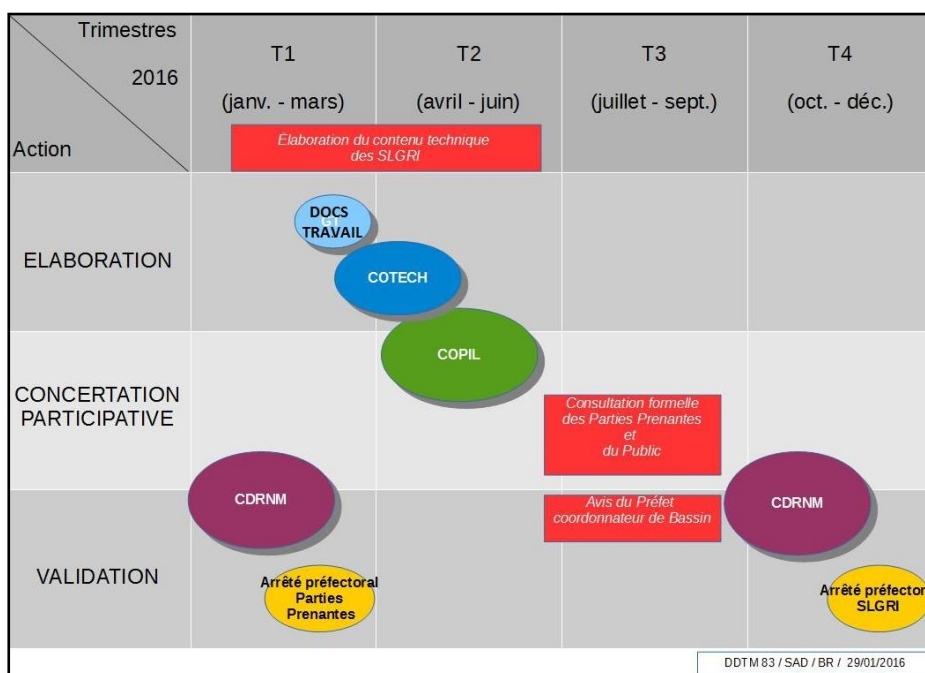
Concernant son animation, il est pressenti les modalités suivantes :

- La Direction Départementale des Territoires et de la Mer du Var sera chargée de coordonner son élaboration, sa révision et son suivi,
- L'animation sera conjointement assurée par le Syndicat Mixte de l'Argens et la Communauté de Communes du Golfe de Saint-Tropez (porteurs des deux PAPI du périmètre Est-Var).

Sur le fond, la SLGRI sera compatible avec le triptyque « SDAGE – PGRI – PAPI ».

D'autre part, sur proposition du directeur de la DDTM 83, un arrêté, portant « Création et nomination de la Commission Départementale des Risques Naturels Majeurs du Var » (CDRNM 83), a été pris le Préfet du Var le 13 janvier 2016.

Afin de d'élaborer la stratégie dans les délais impartis, les services de l'Etat ont établi le planning prévisionnel suivant :



Conformément au SDAGE et au PGRI, la SLGRI intégrera des conditions de réussite identiques à celle du PAPI, à savoir :

- Une vision à l'échelle du bassin versant,
- Une solidarité amont-aval,
- Une gouvernance adaptée pour fédérer les acteurs et mutualiser les moyens,
- Une dimension intégrée, conformément à la GEMAPI,

- Une stratégie intégrant les attentes et les dynamiques déjà exprimées ou engagées au travers d'études notamment,
- Une intégration des outils de gestion du risque dans un projet territorial,
- Une labellisation des démarches, pour la légitimité et l'éligibilité des actions à des aides financières notamment.

La partie 6 du présent dossier de candidature, intitulé « Stratégie du territoire », détaille la correspondance entre la SLGRI Est-Var et les orientations stratégiques du PAPI Complet.

9.1.5. Le SDAGE du bassin Rhône-Méditerranée et Corse

Le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) est un document contractuel à l'échelle du bassin hydrographique, aujourd'hui appelé « district », Rhône-Méditerranée et Corse. Le SDAGE fixe une politique stratégique (présentée sous forme d'Orientations Fondamentales OF) et s'accompagne d'un Programme De Mesures (PDM) décliné par masse d'eau de surface ou souterraine. Le SDAGE concerne la période 2016-2021 ; il a été adopté le 20 novembre 2015 par le comité de bassin.

Le SDAGE vise notamment à mettre en œuvre les politiques et actions nécessaires à l'atteinte des objectifs de bon état des masses d'eau, en application de la Directive Cadre sur l'Eau (DCE). Le lien avec le PGRI passe alors notamment par une forte synergie entre gestion de l'aléa et restauration des milieux naturels aquatiques.

Conformément à l'instruction du Gouvernement du 22 avril 2014 relative à la mise à jour des SDAGE et des PDM, l'orientation fondamentale « inondation » du SDAGE (OF8) a été maintenue afin d'articuler et de mettre en synergie la gestion des risques d'inondation avec la gestion de l'eau et des milieux aquatiques. Ces points émanant du SDAGE et du PGRI ont été pris en compte dans le cadre de l'élaboration du PAPI complet Argens et des Côtiers de l'Estérel.

Sur le bassin, les travaux d'élaboration du SDAGE 2016-2021 et de son Programme De Mesures (PDM) ont démarré à l'automne 2013 et se sont achevés au printemps 2014. Cela a donné lieu à de nombreuses réunions associant les services de l'Etat et de nombreuses parties prenantes (collectivités, usagers socio-économiques...). En outre, une version projet des documents a été soumise à consultation des assemblées et du public du 19 décembre 2014 au 18 juin 2015.

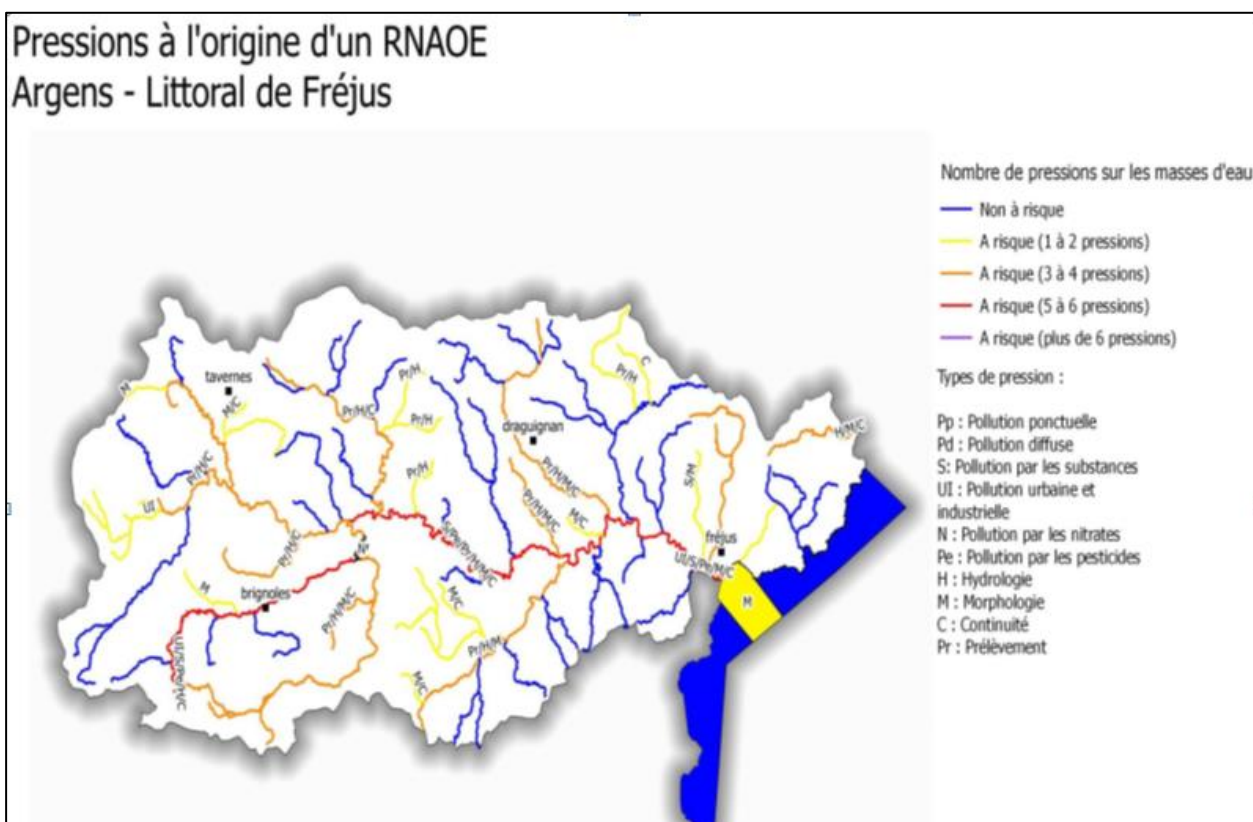
Le 20 novembre 2015, le Comité de bassin a adopté le SDAGE 2016-2021 et donné son avis sur le PDM. Les orientations fondamentales visées dans ce document sont en lien avec la démarche PAPI. Elles sont énumérées ci-dessous :

- Orientation fondamentale n°2 : concrétiser la mise en œuvre du principe de non dégradation des milieux aquatiques,
- Orientation fondamentale n°4 : renforcer la gestion de l'eau par bassin versant et assurer la cohérence entre aménagement du territoire et gestion de l'eau,
- Orientation fondamentale n°6 :
 - 6A : agir sur la morphologie et le décroissement pour préserver et restaurer les milieux aquatiques
 - 6B : préserver, restaurer et gérer les zones humides
 - 6C : intégrer la gestion des espèces de la faune et de la flore dans les politiques de gestion de l'eau

- Orientation fondamentale n°8 : augmenter la sécurité des populations exposées aux inondations en tenant compte du fonctionnement des milieux aquatiques

Trois grands types de pressions sont relevés sur le bassin-versant de l'Argens et traité dans le cadre du programme de mesures. Elles sont classées par ordre d'importance et devront être également traitées dans le cadre du futur SAGE à savoir :

- La morphologie / continuité sur l'ensemble des masses d'eau du bassin versant,
- La gestion quantitative (Caramy Issole – Haut Argens Bresque et nappe alluviale de la basse vallée de l'Argens) à mettre en lien avec les ressources stratégiques nombreuses situées sur ce BV,
- Les pollutions urbaines, industrielles et agricoles principalement sur les affluents rive gauche (Issole Caramy et Aille).



Les altérations de la continuité, de l'hydrologie et la morphologie sont traitées via :

- Une étude globale visant à préserver les milieux aquatiques, restaurer la morphologie et la continuité écologique
- Une opération classique de restauration de cours d'eau
- Un aménagement d'ouvrages qui contraint la continuité écologique (piscicole et sédimentaire)
- L'obtention de la maîtrise foncière d'une zone humide
- Une opération de restauration d'une zone humide
- Une opération de restauration de grande ampleur de l'ensemble des fonctionnalités des cours d'eau et de ses annexes

Ces mesures seront prises en compte dans les actions prévues dans le PAPI complet afin de rendre le SDAGE et le PAPI de l'Argens et des Côtiers de l'Esterel compatibles.

De plus, l'orientation fondamentale n°4 du SDAGE, « renforcer la gestion de l'eau par bassin versant et assurer une cohérence entre aménagement du territoire et gestion de l'eau », prévoit dans sa disposition 4-02 que les PAPI et la SLGRI doivent non seulement intégrer les priorités du SDAGE (afin de concourir à l'atteinte des objectifs) mais aussi améliorer leur cohérence avec les SAGE et contrats de milieu. La disposition 4-04 prévoit quant à elle la mise en place d'un Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau (SAGE) sur le bassin versant de l'Argens pour fin 2018. Ce dernier aspect est intégré au dossier et sera traité dans le cadre de l'action 3.

Bien que les correspondances stratégiques entre les éléments du triptique « SDAGE-PGRI-PAPI » soient détaillées dans la note environnementale jointe au présent dossier, il est intégré ci-dessous un tableau de synthèse.

Orientation Stratégique du PAPI	Liens avec les Grands Objectifs du PGRI de bassin RMC	Liens avec les orientations fondamentales du SDAGE 2016-2021
OS1 : Pérenniser la gouvernance de l'eau à l'échelle du territoire du PAPI	Lien avec GO4 : le PAPI acte la création du SMA	Lien avec OF 4 : définition du SOCLE (EPTB) et mise en œuvre d'une gestion intégrée à l'échelle du bassin versant (SAGE)
OS2 : Inscrire l'inondation dans une stratégie globale d'aménagement du territoire	Lien avec GO1, avec GO3, et avec le GO5: le PAPI annonce une stratégie globale de territoire et prévoit des études complémentaires d'amélioration de connaissance des risques	Lien avec OF 4 : assurer la cohérence entre aménagement du territoire et gestion de l'eau (diffusion de porteurs à connaissances à destination des porteurs de SCoT))
OS3 : Lutter contre les inondations par une restauration morphologique qui respecte les fonctionnalités du milieu naturel	Lien avec GO2: le PAPI vise la réduction du risque par une réduction d'aléa au moyen de travaux intégrant une restauration morphologique des cours d'eau et leurs annexes	Lien avec OF 6 et 8 : les travaux prévus auront pour objectifs de conjuguer mise en sécurité des personnes et des biens et préservation, restauration et mise en valeur des milieux
OS4 : Façonner un territoire moins vulnérable et plus résilient	Lien avec GO3 : le PAPI regroupe dans un même objectif les actions de réduction de vulnérabilité et d'augmentation de résilience, en cohérence avec l'Orientation Stratégique 2	Lien avec OF 4: diffusion des guides bonnes pratiques

La partie 6 du présent dossier de candidature, intitulé « Stratégie du territoire », donne une justification des orientations stratégiques du PAPI au regard des outils de planification générale de l'eau (SDAGE, PGRI, TRI).

9.1.6. L'Atelier National

Suite à la catastrophe de juin 2010 ayant causé sur le bassin de l'Argens le décès de 25 personnes et environ un milliard d'euros de dommages directs, le secteur de la basse plaine de l'Argens a été intégré dans la liste des cinq territoires en mutation exposés aux risques pris en compte pour les travaux de l'Atelier National. Cette démarche, lancée conjointement par les ministères de l'écologie et du logement en 2013, s'est achevée en 2015 par un séminaire de restitution suivi de la diffusion en septembre 2015 d'une feuille de route présentant les résultats des travaux conjoints et proposant des orientations et des suggestions d'aménagements pour rendre les territoires exposés plus résilients.

Les recommandations issues de ce travail collectif se traduisent sous forme de principes d'aménagement et de valorisation de la basse vallée de l'Argens regroupés au sein d'un projet de territoire prenant mieux en compte l'inondation en mettant en avant des activités et des usages peu vulnérables d'une part, en modifiant la vocation de cet espace et en relocalisant des activités économiques sur des espaces voisins mais peu exposés au risque.

A partir d'un diagnostic du territoire, pointant ses atouts et ses faiblesses, l'Atelier National suggère d'élaborer un projet consistant à concevoir un parc agricole occupant la basse vallée de l'Argens en lui conférant un caractère identitaire et un rôle de support pour un nouveau développement. Cet espace aurait une vocation axée sur le tourisme et les loisirs, tout en maintenant une activité agricole tournée vers le circuit court, avec vente sur place. Les activités économiques seraient à déplacer vers des secteurs non inondables. Ce projet intègre des principes d'aménagement hydraulique de la basse vallée de l'Argens issus de l'action 28 du PAPI d'intention qui contribuent à augmenter la résilience aux inondations, pour une action sur le court à moyen terme.

A long terme, l'Atelier National propose la pleine intégration de ce projet de parc agricole de la basse vallée de l'Argens dans les documents d'urbanisme et les projets d'aménagement de ce territoire; ce projet nécessite notamment une organisation spécifique de gouvernance fédérant l'ensemble des acteurs.

Les liens avec le PAPI complet Argens et affluents sont qualitativement nombreux concernant la basse vallée du fleuve, les deux projets pointant la nécessité d'une réduction de la fréquence des inondations sur la basse plaine du fleuve, la nécessité de réduire la vulnérabilité des enjeux exposés existants, mais aussi l'intégration du risque à long terme dans toute démarche d'aménagement de ce secteur qui regroupe une part notable des enjeux soumis aux inondations.

9.2. Les outils d'aménagement du territoire

Le diagnostic du risque présenté dans le chapitre 8 du présent rapport, met en exergue la vulnérabilité du territoire. Bien que les degrés d'exposition varient, celle-ci est fortement liée au développement des bassins de vie dans des zones concernées par un risque de débordement de cours d'eau et/ou de ruissèlement et/ou de submersion marine.

Au-delà des dispositions réglementaires relatives à la prévention, la prévision ou encore la gestion des inondations, il appartient aux collectivités locales, aux services de l'État et aux acteurs de l'aménagement du territoire, de repenser les modes d'urbanisation et de fonctionnement du territoire dans le souci :

- D'assurer la sécurité des personnes des personnes,
- De préserver les intérêts socio-économiques, environnementaux ou encore patrimoniaux,
- De réduire la vulnérabilité des enjeux et ainsi le coût de leur dommage,
- D'améliorer la résilience du territoire.

Pour ce faire, l'un des leviers consistent à intégrer le risque d'inondation dans les différents outils de l'aménagement du territoire.

Dans ce cadre, cette partie a vocation de dresser l'état des lieux des différents outils et documents communaux et intercommunaux d'urbanisme ainsi que leur degré de prise en compte du risque d'inondation.

9.2.1. Les Plans de Prévention des Risques (PPR)

Les plans de prévention des risques naturels prévisibles (PPR), institués par la loi "Barnier" du 2 février 1995, constituent l'instrument essentiel de l'État en matière de prévention des risques naturels. Bien qu'il existe différents types de PPR en fonction des risques, deux intéressent notre périmètre : PPR inondation (PPRi) et PPR littoral (PPRL).

Les PPR sont prescrits par le Préfet sur des communes ou groupes de communes concernées par un risque avéré par débordement de cours d'eau ou par ruissèlement. Pour le risque de submersion marine, il s'agit précisément du PPRI.

Ces documents réglementaires intègrent une carte caractérisant l'aléa selon un événement de référence, à savoir la plus forte crue connue ou, à défaut, la crue d'occurrence centennale. Cette cartographie permet d'apprécier, pour l'événement retenue, les hauteurs et vitesses d'eau qui le caractérise. L'aléa est ensuite croisé avec une carte des enjeux pour définir les niveaux de risques (faible, moyen, fort).

A partir du croisement de ces données, un règlement fixant les règles de constructions et d'aménagements est établi. Après enquête publique, celui est approuvé par arrêté préfectoral. Dès lors, le PPR est applicable et opposable aux autres documents d'urbanisme.

Bien que le PPR ait vocation d'interdire ou limiter les implantations humaines dans les zones exposées aux inondation, celui-ci n'a pas vocation à définir des aménagements visant à réduire l'aléa, ni les actions à engager pour réduire la vulnérabilité des enjeux exposés. En ce sens, le PAPI est un outil complémentaire du PPR pour améliorer la prévention, la prévision et la protection contre les crues pour réduire les conséquences dommageables de inondations.

A ce jour, l'état d'avancement des PPR sur le périmètre du PAPI est donné dans le tableau suivant:

Tableau 29 Etat d'avancement des PPRi sur le bassin de l'Argens et des côtiers de Fréjus et Saint-Raphaël (DDTM Var - Juillet 2015)

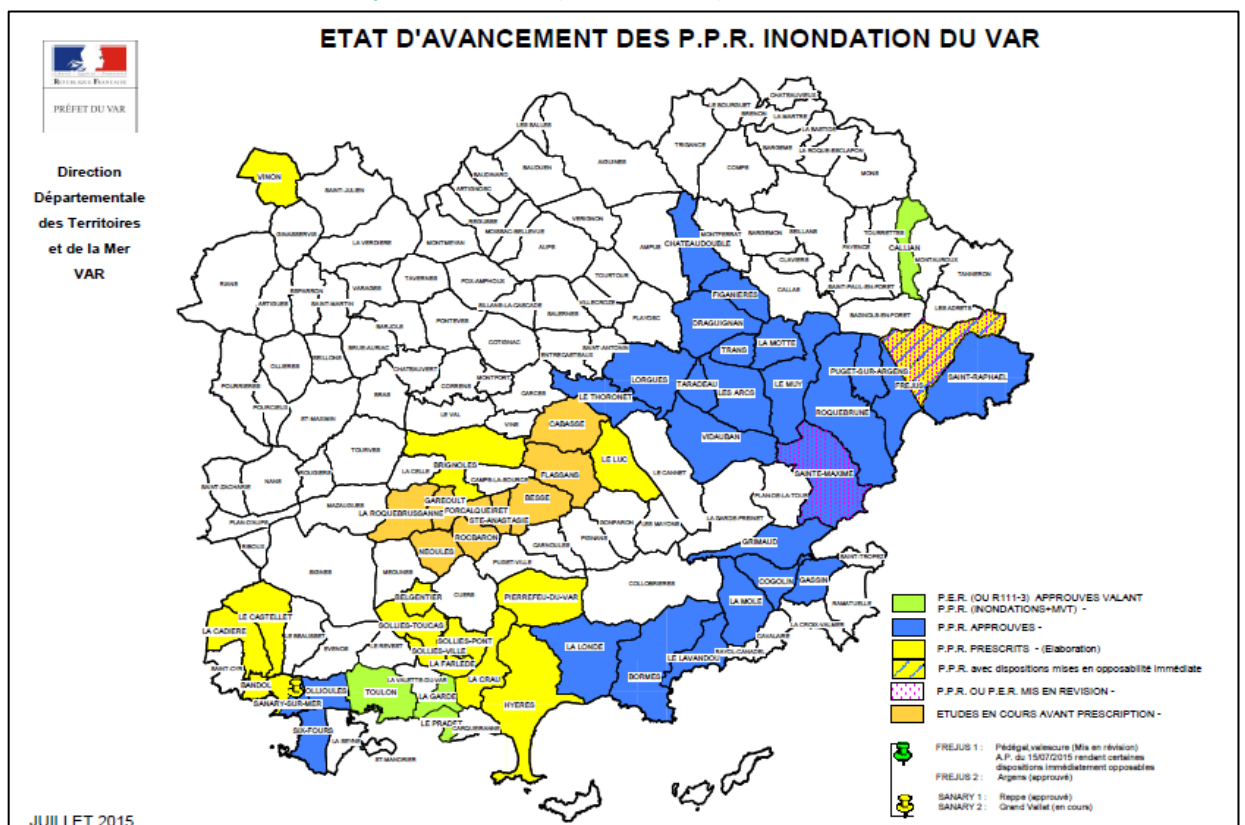
PPRI approuvés	PPRI prescrit ou en l'étude
Le Thoronet	Prescrit
Lorgues	Brignoles (prescrit)
Taradeau	Le Luc (prescrit)
Vidauban	
Les Arcs	En étude
Chateaudouble	La Roquebrussanne
Figagnières	Néoules
Draguignan	Garéoult
Trans en Provence	Rocbaron
La Motte	Forcalqueiret
Le Muy	Sainte Anastasie
Roquebrune sur Argens	Besse sur Issole
Puget sur Argens	Flassans sur Issole
Fréjus (en révision)	Cabasse
Saint-Raphaël	

Concernant spécifiquement les PPR inondations : 15 communes du périmètre sont actuellement couverte par un PPRi approuvé (14 d'entre eux ont été prescrits suite aux inondations de juin 2010).

Le PPRi de Fréjus a été mis en révision par les services de l'Etat. Deux PPRi ont été prescrits sur les communes de Brignoles et du Luc-en-Provence.

Dans le cadre de ce PAPI, et considérant que le PPRi est un outil essentiel à la prévention des risques, 9 PPRi sont actuellement en cours d'étude sur le bassins versant de l'Issole et leur prescription devrait intervenir en 2016. Il s'agit des communes de La Roquebrussanne, Néoules, Rocbaron, Garéoult, Forcalqueiret, St Anastasie, Besse-sur- Issole, Flassans-sur-Issole, Cabasse.

Figure 17 Etat d'avancement des PPR dans le département du Var (DDTM 83, 2015).



9.2.2. Les Schémas de Cohérence Territoriaux (SCoT)

Le SCoT est un document dans lequel les collectivités mettent en cohérence et coordonnent leur politique en matière d'urbanisme, d'habitat et de développement économique. Cet outil permet de mieux maîtriser l'environnement en prenant en compte les effets du développement sur l'environnement ainsi que la prévention des risques.

A ce jour, 6 SCoT couvrent le périmètre du PAPI de l'Argens et des Côtiers de l'Estérel. Leur état d'avancement ainsi que leur degré de prise en compte du risque inondation sont détaillé ci-dessous, parmi lesquels :

SCoT de la Provence Verte

Le Document d'Orientations et d'Objectifs du SCoT « Provence Verte » fait référence dans sa première partie à la notion de respect et de valorisation des ressources exceptionnelles pour offrir un environnement sain aux populations. Le document du SCoT précise notamment :

- Les grands axes pour la préservation d'une trame verte et bleue fonctionnelle :
 - Préserver les cœurs de nature
 - Maintenir les fonctionnalités des corridors terrestres et aquatiques
 - Renforcer le rôle écologique des zones d'extension
- La protection de la ressource en eau :
 - Protéger et mettre en valeur un réseau hydrographique dense et peu anthropisé
 - Gérer les eaux pluviales
- **L'Anticipation et diminution des risques**
 - **Anticiper le risque inondation dans les principes d'aménagement afin de réduire l'exposition des populations aux risques**

Sur ce dernier point, il s'agit de :

- Veiller à ce que les nouvelles constructions ne soient pas exposées au risque inondation et n'augmentent pas le risque existant,
- Diminuer la vulnérabilité des bâtiments et activités implantés en zone à risques,
- Limiter les ruissellements à la source,
- Préserver les Zones d'Expansion des Crues (ZEC) pour leur rôle hydraulique, hydrologique, mais aussi écologique et paysager,
- Favoriser la rétention dynamique des crues et gérer les ripisylves dans cet objectif,
- Développer une culture du risque par l'information des populations et l'organisation des secours.

Ces éléments nous permettent de constater l'intégration de la prévention du risque inondation et la gestion des milieux aquatiques dans les projets d'aménagement du territoire.

Le SCoT de la Provence Verte a été : approuvé le 21/01/2014. Il est et mis en cours de révision depuis le 20/10/2014.

SCoT Cœur du Var

De fait, dans son rapport de présentation, le SCOT Cœur du Var fait apparaître la compatibilité entre les orientations fondamentales du SDAGE 2016-2021 et les orientations du DOO.

De la même manière, il intègre les préoccupations du PAPI dans la réflexion d'aménagement et de développement de Cœur du Var :

- O-1.20 Préserver l'équilibre des espaces où les enjeux agricoles et environnementaux sont forts : concerne notamment les espaces participant à la lutte contre les risques d'inondation (zone d'expansion de crue par exemple)
- O-1.21 Identifier des espaces de développement pour soutenir l'agriculture du territoire : concerne notamment les espaces participant à la lutte contre les risques d'inondation (zone d'expansion de crue par exemple)
- O-2.38 Favoriser la réduction de l'aléa inondation par leur prise en compte dans les documents d'urbanisme
- O-2.39 Mettre en place des schémas directeurs des eaux pluviales
- O-2.40 Favoriser la gestion intégrée des eaux pluviales dans les opérations d'aménagement et les documents d'urbanisme
- O-2.41 Assurer la multifonctionnalité des installations de gestion des eaux pluviales
- O-3.6 Mettre en place des documents de gestion globale des ressources en eau (recommandation pour la mise en place de contrat rivière ou SAGE sur les cours du territoire n'en faisant pas encore l'objet)
- O-3.38 Identifier et délimiter les réservoirs de biodiversité à l'échelle communale (Recommandation de prise en compte des zones d'expansion de crues pour la mise en place de mesures compensatoires ou la délimitation de corridors ou de réservoirs de biodiversité à l'échelle locale)
- O-3.42 Identifier les corridors écologiques à l'échelle communale (assurer la fonctionnalité des cours d'eau)
- O-3.49 Encourager la multifonctionnalité des espaces agricoles : concerne notamment les espaces soumis à des risques d'inondation ou ayant un intérêt dans la lutte contre les inondations (gestion stratégique du risque)

Le projet de SCoT a été arrêté le 7 juillet 2015 et le bilan de concertation ont été : approuvé lors du conseil communautaire du 7 juillet le 07/07/2015.

SCoT de la Dracénie : en cours d'élaboration,

Le SCoT de la Dracénie est en cours d'élaboration. Son PADD a été soumis au débat lors du conseil communautaire du 5 novembre 2015. Le Document d'Orientations et d'Objectifs est en cours de rédaction. Le SMA veillera à ce que soit intégré dans ce document la prévention du risque inondation et la gestion des milieux aquatiques.

SCoT du Pays de Fayence :

Le SCoT du Pays de Fayence, porté par la Communauté de Communes Pays de Fayence, est en cours d'élaboration (au stade du PADD). En ce qui concerne la prise en compte du risque inondation, le DOO demandera qu'un bassin de rétention des eaux pluviales soit réalisé sur les parcelles de tous les projets de construction prenant en compte l'emprise des surfaces imperméabilisées ou encore l'entretien des vallons.

SCoT du Var-Est

Le SCoT du Var-Est, porté par la Communauté d'Agglomération Var Estérel Méditerranée (CAVEM), est en cours d'élaboration (au stade du diagnostic). Compte tenu du nombre d'aménagements hydrauliques sur la basse vallée de l'Argens et de l'implication de CAVEM, il ne fait aucun doute quant à l'intégration, dans le PADD et le DOO, de la prévention du risque inondation ainsi que de la gestion des milieux aquatiques.

SCoT du Var-Ouest :

A ce jour, les premières investigations relatives à l'élaboration du SCoT n'ont pas été lancées. Elles le seront dès lors que le nouveau découpage intercommunal (lien avec le Schéma Départemental de Coopération Intercommunal) sera établi.

La représentation cartographique des SCoT est jointe dans l'annexe cartographique du présent dossier.

9.2.3. Les documents d'urbanisme communaux

Plusieurs documents d'urbanisme, établis à l'échelle communale, concourent à aménager le territoire en intégrant le risque d'inondation : Plan Local d'Urbanisme (PLU), Plan d'Occupation des Sols (POS) ou carte communale.

Les Plans Locaux d'Urbanisme (PLU), qui succèdent aux Plans d'Occupation des Sols (POS) depuis la loi relative à la Solidarité et au renouvellement urbain du 13/12/2000, sont des documents d'urbanisme communaux ayant vocation de préciser les dispositions et les conditions d'aménagement en matière de traitement de l'espace public, de paysage et d'environnement. Le PPRi est annexé au PLU.

A défaut de l'un des documents de planification cités ci-dessus, c'est le Règlement National d'Urbanisme (RNU) qui s'applique, de fait, à la commune.

Sur le périmètre du PAPI, l'état d'avancement de ces documents de planification est donné dans la carte n°32 de l'atlas cartographique (partie 11) ainsi que le tableau n°30. Ce dernier comprend notamment une première analyse relative au niveau de prise en compte du risque d'inondations ainsi que l'avancement des zonages d'assainissement pluviaux. Ces derniers, établis au niveau communal, ont vocation de déterminer les zones où il est nécessaire de prévoir des installations pour assurer la collecte, le stockage éventuel et, en tant que de besoin, le traitement des eaux pluviales et de ruissellement.

Communes	Couvertes par un POS	Couvertes par un PLU	Couvertes par un PPRI			Sans PPRI avec AZI	Sans PPRI avec études disponibles								Prise en compte du risque	
	Date de mise en révision	Date d'approbation	Date d'approbation	Date de prescription / de révision	PLU cohérent / à réviser	AZI pris en compte / non pris en compte	Extension de l'urbanisation hors zones à risques (X si oui)	Mise à distance des constructions des écoulements (X si oui)	Hauteur minimales des planchers (X si oui)	Emprise au sol – Mode de réglementation (coefficient / superficie minimale ...)	Compensation de l'imperméabilisation (X si oui)	Interdiction des établissements sensibles ou nécessaires à la gestion de crise (X si oui)	Schéma de gestion des eaux pluviales (oui / non / en cours)	Zones d'expansion de crues identifiées (X si oui)	Bonne	A approfondir
Ampus	16/12/14	—			PLU en cours									?		SDEP ?
Bagnols-en-Forêt		05/04/13					X	X							volet ruissellement à compléter	
Bargemon		25/06/13			Révision générale prescrite 25/03/2015 et engagée	AZI pris en compte								?	volet ruissellement à compléter	SDEP ?
Barjols		06/06/13				AZI pris en compte dans le PLU approuvé en 2013 + étude hydraulique ENVEO prise en compte par modification du PLU en janvier 2015	X		X			X		X (Ai et Ni)	X	
Besse-sur-Issole	14/02/05					Prise en compte AZI et études PPRI à confirmer au stade PLU arrêté	X								Eléments d'étude PPRI transmis commune	A vérifier sur PLU Arrêté
Bras	03/07/14					AZI pris en compte + étude hydraulique ENVEO mars 2011	X					oui en Ai (campings interdits)		X (Ai et Ni)		zonage ok mais règlement à affiner notamment en zone Ua (village)
Brignoles	29/05/15			11/02/99		Etude PPRI (zonage et règlement) prise en compte par modification n° 1 approuvée le 27/02/2014	2 zones AU à vérifier au stade de l'ouverture à l'urbanisation		X	X	X	X	X		X	
Brue-Auriac		13/10/06				AZI pris en compte	X						Oui 2004	X (Ni)	X	
Cabasse		22/07/10				AZI pris en compte	X							X (Nri)		règlement à affiner pour zone Nri
Callas		21/05/13			Révision générale prescrite 28/10/2013								?	volet ruissellement à compléter	SDEP ?	
Camps-la-Source		23/06/03				pris en compte par classement de nombreuses zones A et N								X (zonage A)		X
Carcès		26/01/11				pris en compte par classement de nombreuses zones A et N	X							X (zonage N et A)		X
Châteaudoable	26/02/15		20/12/13		PLU en cours								?			SDEP ? Obligation PPRI
Châteaouvert	29/10/13					AZI pris en compte	X							X (N1 et A)		règlement à affiner pour

ETAT DES LIEUX DES DISPOSITIFS ET OUTILS DE GESTION DES INONDATIONS

																zone Ni			
Claviers	14/06/10				PLU en cours											?	SDEP ?		
Correns	30/06/15					AZI pris en compte	X									X (Ai et N)	règlement zone Ai à affiner sur exhaussements agricoles		
Cotignac	29/09/14					Pris en compte											A vérifier au PLU arrêté		
Draguignan	12/07/12		10/02/14		PLU en cours											EN COURS	sdep EN COURS obligation PPRI		
Entrecasteaux	06/08/13					AZI reporté sur planches zonage avec règlement particulier													
Fayence	30/07/07				PLU en cours											Oui	SDEP existant à compléter		
Figanières	04/03/14		10/02/14		PLU en cours												?	SDEP ? Obligation PPRI	
Flassans-sur-Issole		22/03/06				AZI et études PPRI prises en compte par modification du PLU le 09/09/2009	X			X						Oui avril 2004	X (Ari et Nri)	règlement à affiner	
Flayosc	29/04/14				PLU en cours											EN COURS		SDEP en cours	
Forcalqueiret	22/07/14					AZI pris en compte	X						X				X (Ari et Nri)	règlement à affiner	
Fox Amphoux	-----	-----																A vérifier élaboration	
Fréjus		19/01/05	Argens : 26/03/14 Pédégal : 06/02/02	Pédégal : 07/02/11 Approbation par anticipation : 15/07/15		Révision générale prescrite 28/01/07											?	volet ruissellement à compléter	SDEP ? Obligation PPRI
Garéoult	13/11/02					Pris en compte													Bonne prise en compte + étude PPRI
Gonfaron	20/08/12																		Etude hydrau réalisée par la commune sur L'Aille, déjà utilisée dans le cadre de l'ADS. Sera intégrée PLU, à vérif à l'arrêt
La Celle	24/06/15					AZI pris en compte	X										X (A et Ai)	X	
La Garde-Freinet	28/01/15				PLU en cours												?		SDEP ?
La Motte	14/11/08		20/12/13		PLU en cours												lancée		Etude SDEP lancée Obligation PPRI

La Roquebrussanne	04/07/14					AZI pris en compte mais à affiner par étude hydraulique sur secteurs à enjeux révision générale du PLU								X (A et Ai)		X
La Verdière	29/07/14															A vérif stade PLU arrêté
Le Cannet-des-Maures		Annulé												?		SDEP ?
Le Luc		30/04/13		07/01/97		études du PPRI intégrées dans le PLU								?	volet ruissellement à compléter	SDEP ?
Le Muy	29/06/09		26/03/14			PLU en cours								lancée		Etude SDEP lancée Obligation PPRI
Le Thoronet	24/03/05		11/04/14			PLU en cours								?		SDEP ? Obligation PPRI
Le Val	10/12/14					Pris en compte										A vérifier PLU arrêté. zonage et extension urba zone inondable
Les Arcs		29/05/13	11/04/14												volet ruissellement à compléter	SDEP ? Obligation PPRI
Les Mayons		-----				PLU en cours								?		SDEP ?
Lorgues	20/09/12		20/12/13			PLU en cours										SDEP ? Obligation PPRI
Mazaugues		18/02/15					AZI pris en compte	X							X (A et N)	
Moissac-Bellevue	06/08/14															
Montauroux	05/09/14					PLU en cours								?		SDEP ?
Montferrat	18/11/09					PLU en cours								?		SDEP ?
Montfort-sur-Argens		12/07/11					pris en compte par classement de nombreuses zones A et N	X								X
Nans-les-Pins	11/07/11						problématique de gestion des eaux pluviales	X							X (A)	SD eaux pluviales à réviser et à mettre en œuvre
Néoules	29/09/14						Pris en compte									A vérif PLU arrêté
Ollières	10/09/14															A vérif PLU arrêté
Pontevès	09/09/15						pris en compte par classement de nombreuses zones A et N	X							X(A et N)	X
Puget-sur-Argens		21/03/13	20/12/13											EN COURS	volet ruissellement à compléter	SDEP en cours

ETAT DES LIEUX DES DISPOSITIFS ET OUTILS DE GESTION DES INONDATIONS

<i>Régusse</i>	31/07/14					Pris en compte									Zone habitat pavillonnaire figée à vérif PLU arrêté	
<i>Rocbaron</i>	23/10/13	Annulé				AZI très insuffisamment pris en compte – importante problématique de gestion des eaux pluviales : ouvrages de rétention non réalisés ou insuffisants							à réviser et à mettre en œuvre		thématique inondation et eaux pluviales à approfondir dans le cadre de la révision générale qui vient d'être engagée	
<i>Roquebrune-sur-Argens</i>	20/11/14		20/12/13			PLU en cours							?		SDEP ? Obligation PPRI	
<i>Rougiers</i>	28/10/13														A vérif PLU arrêté	
<i>Saint-Antonin-du-Var</i>	02/10/13					AZI pris en compte + étude hydraulique pour délimitation de la zone AU	X							X(Ai et Ni)	X	
<i>Saint-Martin-de-Pallières</i>		15/02/13				AZI pris en compte nombreuses zones A et N	X							X (A et N)	voir si nécessité d'affiner le règlement pour ouvrages PAPI	
<i>Saint-Maximin-la-Sainte-Baume</i>	19/01/16					Prise en compte insuffisante								Zonage A et N mais pas de protection spécifique sur Cauron et Marais de l'Argens	Recours gracieux CL 18/03/2016 sur absence prise en compte zone humide Etandart et insuffisance protection Argens et cauron	
<i>Saint-Paul en Forêt</i>		-----				PLU en cours							?		SDEP ?	
<i>Saint-Raphaël</i>		Annulé	20/11/00			PLU annulé retour au PLU de 2005 Révision générale prescrite 11/2015							?	volet ruissellement à compléter	SDEP ?	
<i>Sainte-Anastasia-sur-Issole</i>		12/11/14				AZI pris en compte et études PPRI Issole	X							X(Ai et Ni)	X	règlement à affiner
<i>Salernes</i>	09/12/13					AZI pris en compte	X							X (Ni)	règlement à affiner	
<i>Seillans</i>	05/02/14					PLU en cours							?		SDEP ?	

Seillons-Source-d'Argens		27/02/14				AZI pris en compte	X						Oui	X(Ai et Ni)	X	voir si nécessité d'affiner le règlement pour ouvrages PAPI
Sillans-la-Cascade		17/06/13				AZI pris en compte report sur planche graphique + étude hydraulique secteur urbain	X		X					X (A et N)		voir si nécessité d'affiner le règlement pour ouvrages PAPI
Taradeau		19/04/11	20/12/13		Révision générale prescrite 29/07/2014								Oui			SDEP existant
Tavernes	06/07/15					AZI pris en compte	X							X (Ai et A)		voir si nécessité d'affiner le règlement pour ouvrages PAPI
Tourtour	18/03/03															A vérifier au PLU arrêté
Tourves	18/12/14					Révision générale en cours pris en compte AZI à confirmer		à vérifier (village et zone d'activités)						à vérifier		Thématique risque inondation à approfondir dans la révision générale qui vient d'être engagée
Trans-en-Provence		13/06/13	26/03/14		Révision générale prescrite 26/11/2013								NON			SDEP non Obligation PPRI
Varages		28/03/13				AZI pris en compte								X (Ai et A)		voir si nécessité d'affiner le règlement pour ouvrages PAPI
Vidauban	13/06/13		14/02/14		Révision générale prescrite 13/05/2014 et engagée								?		volet ruissellement à compléter	SDEP ? Obligation PPRI
Villecroze		30/11/12				AZI pris en compte + étude hydraulique prise en compte par modification n° 1 du PLU	X							X (A et N)	X	
Vins-sur-Caramy	01/09/14															A vérifier PLU arrêté

Tableau 30 Bilan et prise en compte du risque d'inondation dans les documents d'urbanisme (DDTM 83, avril 2016).

9.3. Les outils de prévision des crues et inondations

9.3.1. Le Service de Prévision des Crues - Méditerranée Est (SPC Med-Est)

La mission d'Etat du Service de Prévision des Crues (SPC) concerne des stations de prévision isolées sur les divers affluents amont ainsi que trois tronçons principaux sur le bassin versant de l'Argens:

- L'Argens moyen : de la station hydrométrique de Carcès aval à la station hydrométrique des Arcs,
- L'Argens aval : à l'aval de la station hydrométrique des Arcs jusqu'à la mer,
- La Nartuby : sur l'ensemble du linéaire aval à la traversée de Draguignan, Trans-en-Provence, La Motte et Le Muy.

Aux stations, sur ces tronçons et plus généralement sur les bassins de la zone Méditerranée-Est, le SPC en partenariat avec Météo-France assure la prévision des situations dangereuses liées aux inondations et la diffusion des informations auprès du préfet, des services de la sécurité civile et des maires. L'information au public est accessible par Internet sur le site « Vigicrues», qui affiche la carte de vigilance actualisée deux fois par jour. En accompagnement de cette carte, un bulletin d'information permet de qualifier la situation et donne aussi quelques valeurs de pluviométrie mesurées et prévues qui aident à mieux cerner le type de situation auquel un territoire a été ou va être confronté.

9.3.2. L'assistance de Predict Services

En complément de l'information fournie par le SPC, 42 communes ont contracté à ce jour une assistance auprès de la société privée Predict Services qui assure une assistance en temps réel 24h/24 pour la gestion du risque à l'échelle du territoire communal basée sur :

- La veille hydrométéorologique permanente ;
- L'information immédiate des utilisateurs sur le risque local et son évolution attendue,
- La fourniture de conseils pour la gestion de crise et la mise en œuvre des mesures de sauvegarde adaptées.

D'autres communes seront équipées de cet outil dans le cadre de l'action 19 du PAPI Complet.

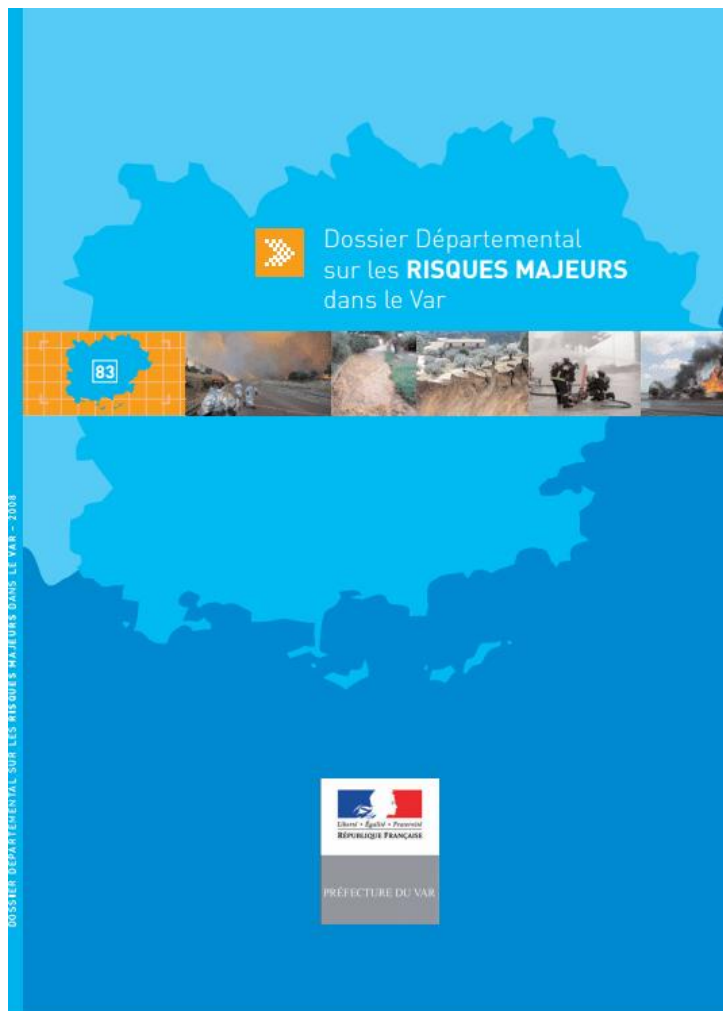
9.4. Les outils de prévention et de gestion de crise

9.4.1. Le Dossier Départemental des Risques Majeurs (DDRM)

Le DDRM, établi par le Préfet, est un document destiné à informer les élus et la population sur les risques naturels et technologiques majeurs existant dans le département, ainsi que sur les mesures de prévention et de sauvegarde prévues pour limiter leurs effets.

Il regroupe les éléments suivants :

- les informations détenues par les services de l'État en matière de risques naturels et technologiques dans le cadre du département,
- la liste des communes soumises à un ou plusieurs de ces risques,
- les mesures de prévention et d'information,
- les consignes de sécurité que doit connaître la population en cas d'événement.



Le DDRM du Var en vigueur date de 2008. Il est actuellement en cours révision.

9.4.3. Les Dossier d'Informations Communales sur les Risques Majeurs (DICRIM)

Le DICRIM a été introduit par le Décret 90-918 du 11 octobre 1990 en vue de rendre le citoyen conscient des risques majeurs auxquels il peut être exposé dans sa commune grâce à l'obligation pour le maire de recenser les risques majeurs, qu'ils soient naturels ou technologiques.

L'article 3 du décret n° 2005-1156 du 13 septembre 2005 relatif au Plan Communal de Sauvegarde précise que le PCS comprend le Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs.

Les articles R. 125-10 et R. 125-11 du code de l'environnement fixent le champ d'application, la procédure d'élaboration et le contenu du DICRIM.

L'obligation de le réaliser s'impose aux communes figurant dans la liste du Dossier Départemental du Risque Majeur (D.D.R.M.).

Ce document contient toutes les données locales et départementales nécessaires à la bonne information des citoyens dont la finalité est de :

- Présenter un recensement des risques auxquels la population est exposée,
- Exposer les mesures de prévention, de protection et de sauvegarde prises,
- Rappeler, pour chacun des risques identifiés sur la commune, les comportements à adopter en cas d'alerte.

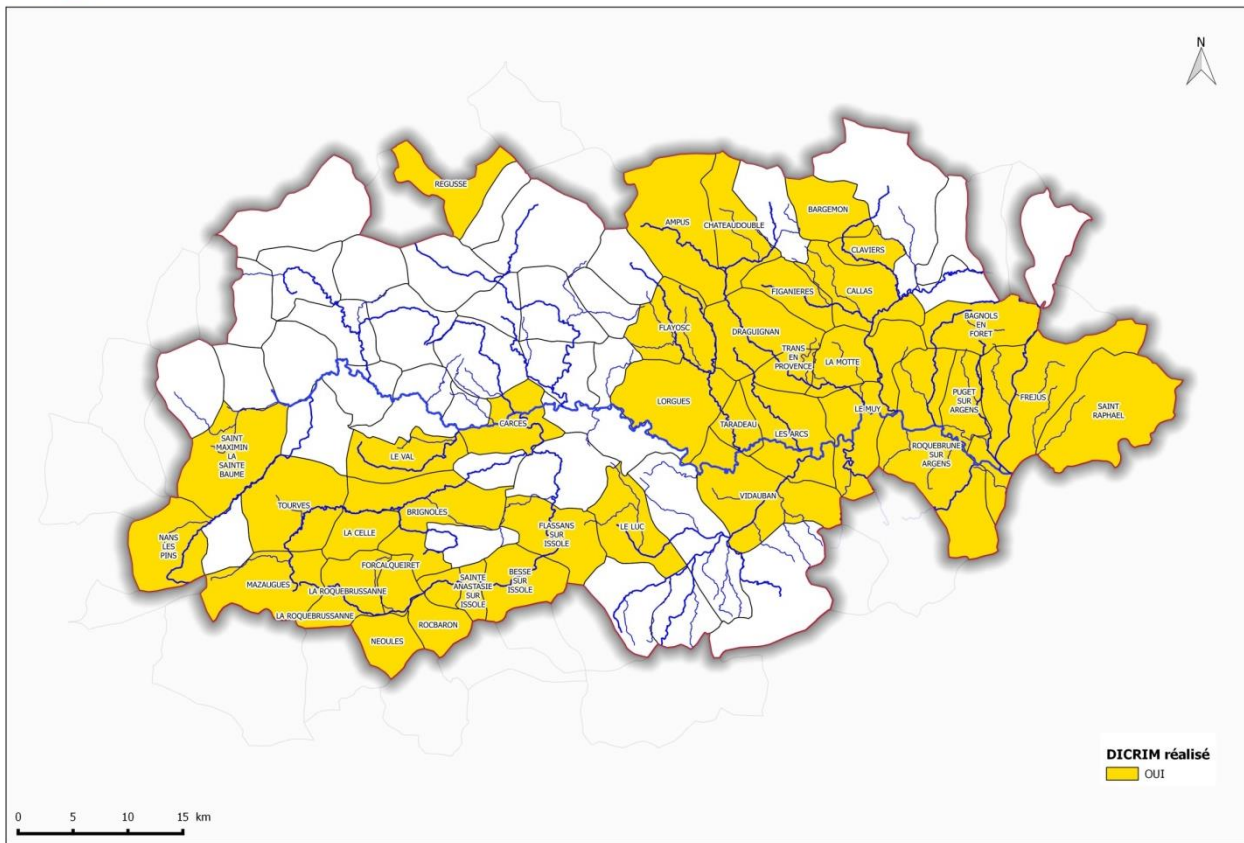
Sur le périmètre du PAPI, l'état d'avancement des DICRIM est donné dans le tableau n°31.

Conformément à l'instruction du Gouvernement du 14 janvier 2015 « relative aux conditions de financement des programmes d'actions de prévention des inondations (PAPI) et des opérations d'endiguement « Plan Submersions Rapides » concernant le respect, par les maires, de leurs obligations d'information préventive et de réalisation des plans communaux de sauvegarde (PCS) ». Dans ce contexte, chaque commune couverte par un PPR approuvé/préscrit s'engage, dans le dossier de demande de labellisation du PAPI complet, à respecter l'obligation d'édiction d'un PCS et d'un DICRIM.

Compte tenu de l'état d'avancement des PCS et DICRIM, un courrier de Madame le Maire de LA MOTTE portant engagement à réactualiser son PCS et son DICRIM est annexé au présent dossier (voir « Partie 2 - Note administrative »).

Sur les 75 communes du périmètre du PAPI - ayant chacune l'obligation de réaliser un DICRIM - 38 l'ont réalisées à ce jour.

L'état d'avancement des DICRIM est donné dans la carte qui suit.



Juillet 2016 Source : CG Var

Figure 19 Etat d'avancement des DICRIM sur le périmètre du PAPI (SMA d'après CD 83, 2016)

Dans le cadre de l'action 8 (appui aux communes pour la réalisation de leur DICRIM) du PAPI d'intention, dont la réunion de lancement s'est tenue le 12 juillet 2016 aux Arcs-sur-Argens, **3 communes ont souhaité un appui pour la réalisation de leur DICRIM (Correns, Ollieres et Saint Antonin du var).**

9.4.4. Les repères de crue



Les communes ont une obligation légale d'informer les citoyens sur les risques majeurs qu'ils encourent, dont le risque d'inondation, conformément à la loi n°2003-699 du 30 juillet 2003 relative à la prévention des risques technologiques et naturels et à la réparation des dommages : l'article 42 de cette loi précise que « *dans les zones exposées au risque d'inondation, le maire, avec l'assistance des services de l'État compétents, procède à l'inventaire des repères de crues existant sur le territoire communal et établit les repères correspondant aux crues historiques, aux nouvelles crues exceptionnelles ... La commune ou le groupement de collectivités territoriales compétent matérialise, entretient et protège ces repères.* »

Les repères de crue sont les témoins historiques des grandes crues passées et sont des marques destinées à faire vivre la mémoire des inondations. Ils peuvent être apposés sur des bâtiments publics ou privés (avec l'accord des propriétaires), sur des ponts, même sur des bâtiments historiques. Le cas échéant, ils peuvent être fixés sur des « totems » spécifiques.

En raison du faible nombre de repères de crue posés sur le périmètre du PAPI, l'action n°4 du PAPI d'intention, pilotée par le Département du Var, a permis d'identifier 84 sites sur lesquels des repères de crue, dont les commandes ont été récemment passées, seront prochainement posés.

Les sites de poses programmés dans le cadre du PAPI sont les suivants :

Tableau 31 Sites programmés pour la pose de repères de crue

Communes	Sites de pose
Les Arcs	Office du tourisme
	Balade Réal Euba
	Pont du stade
	Chemin des Ribières
	Pont Collège
	Pont Paul Simon
	Repère posé par mairie
Besse-sur-Issole	Rue de la Libération
	Ancienne Poste
	Lac de Besse
Brignoles	Bd Saint Louis / Rue Barbaroux
	Résidences Pré de Pâques
	Passerelle Pré de Pâques
	Parking des Augustins
La Celle	Pont Notre Dame
	Franco
Draguignan	Pont d'Aups
	Transfo EDF - Av Cerisaie
	Faculté de droit François Mitterrand
	Clos Jean Aicart
	Etablissement pénitentiaire
	Rond-point Salamandrier
	Médiathèque départementale du Var
	SDIS
	Bowling 2000
	Complexe Saint-Exupéry
	centre technique municipal
	Com d'Agglo. Dracénoise
	Avenue St-Hermentaire
Boulevard Liberté / Le Bouffon	
Polyclinique Notre-Dame	

Figanières	<i>Proxi Market</i>
	<i>Tabac</i>
	<i>Rue de Faye</i>
	<i>Abribus St Esprit</i>
Flassans-sur-Issole	<i>source du colombier</i>
	<i>lavoir de la rouquette</i>
	<i>moulin</i>
Flayosc	<i>Route du Flayosquet</i>
Fréjus	<i>K-RO Céramique</i>
	<i>Déchetterie</i>
	<i>Camping à la ferme</i>
	<i>Camping Résidence du campeur 1</i>
	<i>Camping Résidence du campeur 2</i>
	<i>Le Venise</i>
	<i>Pont Galiote</i>
	<i>Pont Argens RD559</i>
	<i>Dafy Moto</i>
	<i>Ecole de musique</i>
Le Luc en Provence	<i>Eglise place Verdun</i>
	<i>STEP</i>
	<i>Gué du Soliès</i>
	<i>Mairie Annexe</i>
	<i>Route du Repenti</i>
	<i>Musée du timbre</i>
	<i>Lavoir</i>
Lorgues	<i>Le Plan</i>
	<i>La Vigneaubière</i>
	<i>Commandes</i>
Puget-sur-Argens	<i>Wagonnets</i>
	<i>Chemin de la Plaine</i>
	<i>Rue Général de Gaulle</i>
	<i>Chemin du Lac</i>
	<i>Chapelle St-Roch</i>
Roquebrune-sur-Argens	<i>Parking des douanes</i>
	<i>Tennis Club</i>
	<i>Pas de Piche</i>
	<i>Rouverie</i>
	<i>Pont de l'A8</i>
	<i>Gué du Moulin</i>
	<i>Les Taradines</i>
	<i>pont RD10</i>
	<i>Espace vert Taradines</i>
	<i>Ecole maternelle</i>
Trans-en-Provence	<i>Pharmacie des cascades</i>
	<i>centre commercial rte du plan</i>
	<i>CTM</i>
	<i>stade</i>
Vidauban	<i>St Anne Pont SNCF</i>
	<i>Pont Argens</i>
	<i>Ancienne scierie</i>
	<i>pont de la déviation</i>
	<i>Base de Canoé kayak</i>
	<i>services techniques municipaux</i>

Une fois ces repères posés, leur cartographie sera établie est jointe au DICRIM conformément à la réglementation en vigueur.

La représentation cartographique de ces repères de crue est donnée ci-après.

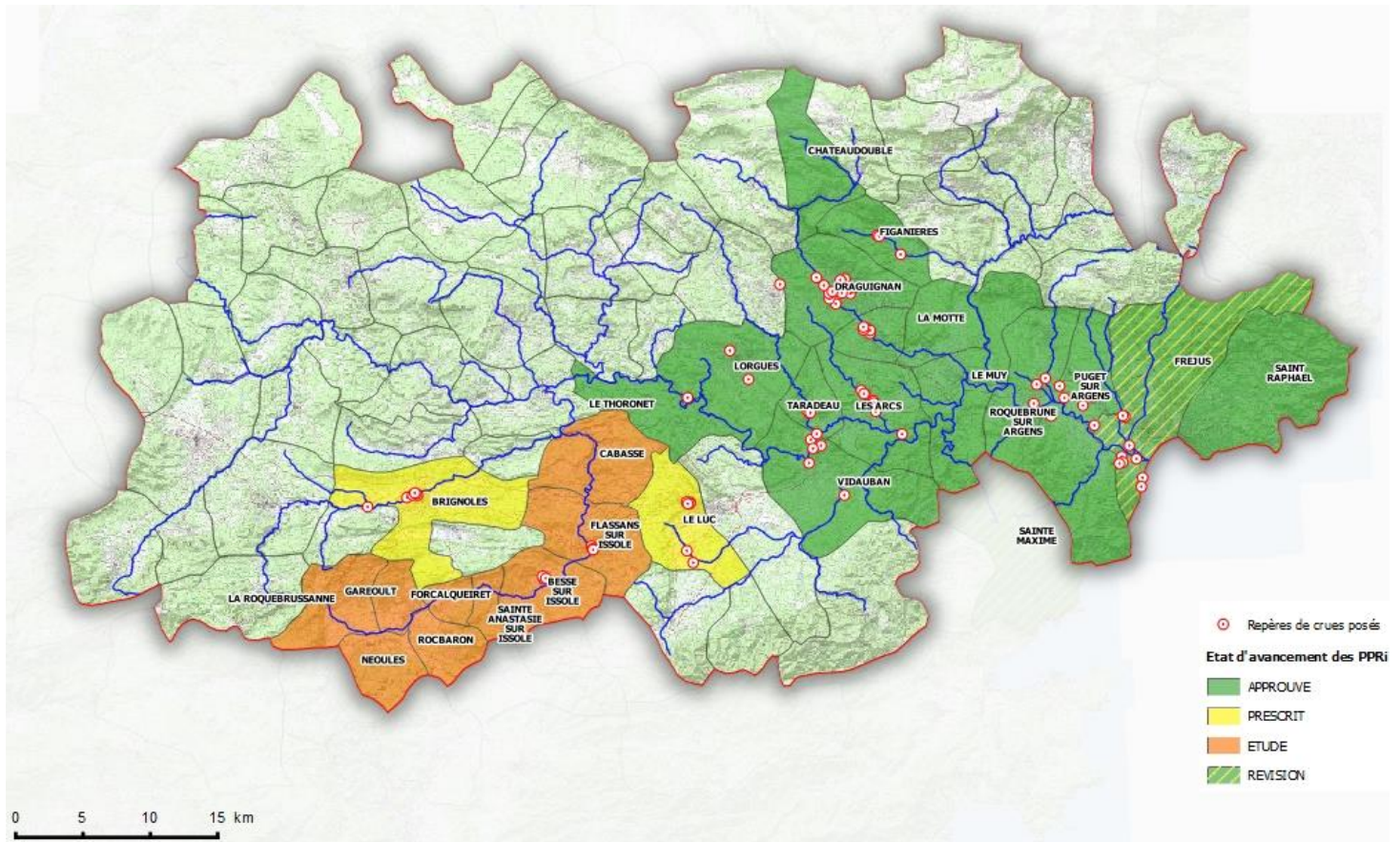


Figure 20 Etat d'avancement des repères de crue posés sur le bassin versant de l'Argens (SMA d'après CD 83, 2016)

9.4.5. Autres dispositifs de sensibilisation et d'information préventive

Les actions n° 7 et 9 du PAPI d'intention, respectivement intitulées « Création d'outils d'information et de sensibilisation pour développer la conscience du risque » et « Campagnes de sensibilisation auprès des élèves du primaire et du secondaire » ont permis de mettre en marche une véritable dynamique de sensibilisation des populations sur le département du Var.

Cette partie a vocation de dresser un bilan de ces actions, et notamment, de recenser les communes sur lesquelles des actions de communication ont été réalisées dans ce cadre, ou sont programmées par le Département du Var.

Exposition itinérante :



Nota bene : liste des panneaux non-exhaustive.

Le calendrier, établi depuis la création de l'exposition jusqu'à sa programmation en juin prochain, est donné dans le tableau suivant :

Tableau 32 Bilan et programmation de l'exposition itinérante sur le périmètre du PAPI (d'après CD 83, 2016)

Communes / Établissements	Classe	Date
<i>DRAGUIGNAN- Collège Ferrié</i>	<i>5eme</i>	<i>13 au 17 octobre 2014</i>
<i>DRAGUIGNAN- Collège Thomas</i>	<i>SEGPA</i>	<i>NC</i>
<i>LORGUES - Collège de LORGUES</i>	<i>6eme E</i>	<i>NC</i>
<i>LORGUES - Collège de LORGUES</i>	<i>6eme F</i>	<i>10 au 18 novembre 2014</i>
<i>SAINT-MAXIMIN - Collège Matisse</i>	<i>ULIS</i>	<i>NC</i>
<i>LE LUC EN PROVENCE -Collège Coubertin</i>	<i>ULIS</i>	<i>NC</i>
<i>FLAYOSC- Ecole Ernest Maunier</i>	<i>CM1</i>	<i>9 au 13 mars 2015</i>
<i>FLAYOSC- Ecole Ernest Maunier</i>	<i>CM2</i>	<i>9 au 13 mars 2015</i>
<i>LE THORONET-Ecole primaire</i>	<i>CM1</i>	<i>9 au 13 mars 2015</i>
<i>LES ARCS - Ecole Jean-Jaurés</i>	<i>CM2</i>	<i>16 au 20 marss 2015</i>
<i>LES ARCS - Ecole Jean-Jaurés</i>	<i>CM2</i>	<i>16 au 20 marss 2015</i>
<i>LORGUES- Ecole Trussy</i>	<i>CM1</i>	<i>16 au 20 marss 2015</i>
<i>LORGUES- Ecole Trussy</i>	<i>CE2-CM1</i>	<i>16 au 20 marss 2015</i>
<i>DRAGUIGNAN - Collège Rostand</i>	<i>5eme</i>	<i>23 au 27 mars 2015</i>
<i>DRAGUIGNAN - Collège Rostand</i>	<i>5eme</i>	<i>23 au 27 mars 2015</i>
<i>LA VERDIERE - Ecole primaire</i>	<i>CM1/CM2</i>	<i>30 mars au 03 avril 2015</i>
<i>SAINT MAXIMIN - Paul Barles</i>	<i>CE2-CM1</i>	<i>30 mars au 03 avril 2015</i>
<i>LE MUY - La Peyroua</i>	<i>SEGPA</i>	<i>13 au 17 avril 2015</i>
<i>DRAGUIGNAN - Paul Arène</i>	<i>CE2-CM1</i>	<i>13 au 17 avril 2015</i>
<i>ROQUEBRUNE - Jean Janin</i>	<i>CM2</i>	<i>20 au 24 avril 2015</i>
<i>ROQUEBRUNE - Jean Janin</i>	<i>CE2</i>	<i>20 au 24 avril 2015</i>
<i>LES ARCS - Hélène Vidal</i>	<i>CM1</i>	<i>18 au 22 mai 2015</i>
<i>GONFARON - Jean Aicard</i>	<i>CE1</i>	<i>18 au 22 mai 2015</i>
<i>FREJUS - Caïs</i>	<i>CM2</i>	<i>18 au 22 mai 2015</i>
<i>ROQUEBRUNE - Jean Janin</i>	<i>CM1</i>	<i>18 au 22 mai 2015</i>
<i>BRIGNOLES - La Tour</i>	<i>CM1</i>	<i>26 au 29 mai 2015</i>
<i>BRIGNOLES - La Tour</i>	<i>CM2</i>	<i>26 au 29 mai 2015</i>
<i>TARADEAU - Jean Reynier</i>	<i>CM1-CM2</i>	<i>26 au 29 mai 2015</i>

Sensibilisation en milieu scolaire :

Sur l'année scolaire 2014-2015, une trentaine de classe sur une quinzaine de commune du périmètre du PAPI, ont fait l'objet d'une action de sensibilisation par le Département du Var.



Le détail des interventions est donné dans le tableau qui suit :

Tableau 33 Bilan et programmation de la campagne de sensibilisation scolaire sur le périmètre du PAPI (d'après CD 83, 2016)

Communes	Date
TRANS EN PROVENCE	11/09/2015
TARADEAU	11/12/2015
NANS LES PINS	07/01/2016 au 26/02/2016
SAINT-RAPHAEL	26/02/2016 au 01/04/2016
BARJOLS	17/03/2016 au 25/03/2016
SAINT-RAPHAEL	19/03/2016
COTIGNAC	01/04/2016 au 18/04/2016
ENTRECASTEAUX	18/04/2016 au 27/05/2016
COTIGNAC	30/05/2016 au 14/06/2016
COTIGNAC	16/06/2016 et 20/06/2016
TOURTOUR	à partir du 21/06/2016

10. RECENSEMENT DES OUVRAGES DE PROTECTION EXISTANTS

10.1. Les systèmes d'endiguement

Pour réduire le risque d'inondation, des ouvrages de protection tels que les digues ou remblais, permettent de protéger les secteurs les plus exposés à ce risque.

Cette partie a donc vocation de dresser un état de lieux des ouvrages de protection existants sur le périmètre de l'Argens et des Côtiers de l'Estérel à partir d'une étude a été réalisée par SAFEGE en 2015 (sous maîtrise d'ouvrage de la SSTM 83) intitulée « Recensement, identification, cartographie et classement des digues de protection contre les inondations dans le Département du Var ».

NB : cette étude étant antérieure au Décret n° 2015-526 du 12 mai 2015 dit décret « digues », l'action 12 du PAPI complet intitulée « Définition des systèmes d'endiguement et élaboration d'une stratégie de protection sur le bassin-versant » permettra au SMA et à ses EPCI-FP de mettre en conformité ces informations, eu égard à la réglementation en vigueur.

Sur la base de ces données, 122 ouvrages ont été inventoriés dont voici quelques éléments de synthèse :

- Ils représentent un linéaire total d'environ 60 kilomètres, ont été répertoriés,
- En termes de typologie, il est recensé 113 digues et 9 remblais d'infrastructures,
- Ils protègent un total de 17 740 personnes,
- La hauteur des ouvrages varie de 1 à 4 mètres,
- La répartition des ouvrages, par classe, est la suivante :
 - Classe A : pas d'ouvrages.
 - Classe B : 5 ouvrages (4,2%)
 - Classe C : 23 ouvrages (19,2%)
 - Classe D : 94 ouvrages (76,6%)

La répartition des systèmes d'endiguement, par EPCI à Fiscalité Propre et par classe est donnée dans le tableau suivant :

Tableau 34 Répartition des systèmes d'endiguement par EPCI et par classe (DDTM 83, 2015).

EPCI-FP	Nombre d'ouvrage	Classe A	Classe B	Classe C	Classe D
CA DRACENOISE	38	-	-	6	32
CA VAR ESTEREL MEDITERRANEE	35	-	5	15	15
CC COEUR DU VAR	13	-	-	-	13
CC COMTE DE PROVENCE	10	-	-	-	10
CC PAYS DE FAYENCE	15	-	-	1	14
CC PROVENCE VERDON	7	-	-	-	7
CC STE BEAUME MONT AURELIEN	4	-	-	1	3

Le détail des ouvrages, comprenant notamment leurs principales caractéristiques physiques, est joint en annexe C du présent rapport. Les cartes n°34 et 35 en donne une représentation visuelle sur l'ensemble du périmètre du PAPI.

10.2. Les ouvrages hydrauliques de franchissement

De nombreux ouvrages, faisant obstacles à l'écoulement, ponctuent les cours d'eau sur le bassin de l'Argens. Il s'agit notamment d'ouvrages transversaux type seuils, barrages..., qui, en période de crue, peuvent avoir deux impacts significatifs sur l'eau :

- perturber la continuité sédimentaire des cours d'eau,
- perturber la continuité écologique puisqu'ils complexifient ou rendent impossible la migration d'espèce aval-amont,
- contribuer à exhausser localement le niveau des crues en amont des seuils (favorisant de fait les débordements)

La connaissance de ces ouvrages transversaux est d'autant plus importante qu'une réglementation spécifique s'applique à eux selon la classe du cours d'eau :

- **Classement liste 1** : cette liste est établie sur la base des réservoirs biologiques du SDAGE. Il s'agit des cours d'eau en très bon état écologique et nécessitant une protection complète des poissons migrateurs amphihalins (Alose, Lamproie marine et Anguille sur le bassin Rhône-Méditerranée). L'objet de cette liste est de contribuer à l'objectif de non dégradation des milieux aquatiques. Ainsi, sur les cours d'eau ou tronçons de cours d'eau figurant dans cette liste, aucune autorisation ou concession ne peut être accordée pour la construction de nouveaux ouvrages s'ils constituent un obstacle à la continuité écologique (cf. article R214-109 du code de l'environnement). Le renouvellement de l'autorisation des ouvrages existants est subordonné à des prescriptions particulières (cf. article L214-17 du code de l'environnement).
- **Classement liste 2** : concerne les cours d'eau ou tronçons de cours d'eau nécessitant des actions de restauration de la continuité écologique (transport des sédiments et circulation des poissons). Tout ouvrage faisant obstacle doit y être géré, entretenu et équipé selon des règles définies par l'autorité administrative, en concertation avec le propriétaire ou, à défaut, l'exploitant. Ces obligations s'appliquent à l'issue d'un délai de cinq ans après publication des listes.

Sur le périmètre étudié, 244 ouvrages faisant obstacle à l'écoulement ont été répertoriés (BD SANDRE, ONEMA, mars 2016) et sont présentées, par sous bassin, dans le tableau suivant :

Tableau 35 Répartition des ouvrages transversaux par sous bassin-versant (d'après ONEMA, 2016).

Sous bassin versant	Nombre d'ouvrages
<i>Côtiers de l'Estérel</i>	7
<i>La Bresque</i>	27
<i>La Cassole</i>	1
<i>La Florieye</i>	8
<i>La Grande Garonne</i>	5
<i>La Meyronne</i>	2
<i>La Nartuby</i>	27
<i>La Ribeirotte</i>	3
<i>L'Aille</i>	40
<i>L'Argens Amont</i>	4
<i>L'Argens Aval</i>	14
<i>L'Argens Moyenne</i>	8
<i>L'Argens Source</i>	3
<i>Le Blavet</i>	6
<i>Le Caramy</i>	18
<i>Le Cauron</i>	1
<i>Le Fournel</i>	9
<i>Le Reyran</i>	9

<i>L'Eau Salée</i>	12
<i>L'Endre</i>	13
<i>L'Issole</i>	27

La répartition de ces ouvrages est également donnée en fonction de leur nature dans le tableau suivant :

Tableau 36 Types d'ouvrages faisant obstacle à l'écoulement (d'après ONEMA, 2016).

Types d'ouvrage	Nombre d'ouvrages
<i>Autre sous-type de barrage (préciser)</i>	1
<i>Autre sous-type de seuil en rivière (préciser)</i>	3
<i>Barrage</i>	16
<i>Barrage en remblais</i>	29
<i>Barrage mobile</i>	1
<i>Barrage-poids</i>	18
<i>Barrage-poids-voûte</i>	6
<i>Barrage-voûte</i>	1
<i>Déversoir</i>	100
<i>Enrochements</i>	5
<i>Obstacle induit par un pont</i>	1
<i>Radier</i>	31
<i>Radier de pont</i>	2
<i>Seuil en rivière</i>	21
<i>Sous-type de seuil en rivière inconnu</i>	7
<i>Indéterminé</i>	2

Le détail des ouvrages, avec leurs caractéristiques principales, est joint dans le tableau de l'annexe D. La carte n°36 en donne une représentation visuelle sur l'ensemble du périmètre.

11. SYNTHÈSE GÉNÉRALE DU DIAGNOSTIC

Le diagnostic du territoire exposé dans les paragraphes précédents fait apparaître les points principaux suivants :

- **Le territoire du bassin versant Argens et des côtiers de l'Esterel est soumis à des phénomènes de crue récurrents, liés aux débordements des cours d'eau et au ruissellement pluvial, qui ont trouvé leur paroxysme connu sur la Nartuby et sur l'Argens lors des événements de juin 2010.**
- **La genèse des crues, bien que complexe, est assez bien connue mais reste encore imprécise sur certains tronçons de cours d'eau par manque de points de mesures du réseau hydrographique.**
- **L'aléa inondation est bien défini sur la partie aval du bassin versant de l'Argens fortement urbanisé mais sa connaissance peut être partielle ou incomplète sur certains affluents de l'Argens amont.**
- **La connaissance du risque associé au ruissellement pluvial et aux crues torrentielles des talwegs est plus disparate et globalement théorique en l'absence d'épisode intense concentré sur ces zones. De fait les populations et les collectivités sont peu sensibilisées à ce risque.**
- **Le manque de culture du risque inondation est patent sur le territoire et explique à la fois un manque de contrôle de l'urbanisation et de fait la vulnérabilité du bâti.**
- **La vulnérabilité de ce territoire est très importante surtout sur les agglomérations du bassin aval (Nartuby, basse vallée de l'Argens, Saint-Raphaël) mais aussi sur certains centres urbains de l'amont du bassin versant.**
- **Suite à l'épisode dramatique de juin 2010, des travaux d'urgence ont été engagés et des réflexions mobilisant les collectivités et les services de l'Etat se sont développées pour l'amélioration de la connaissance du risque inondation et pour l'émergence d'un cadre d'actions dans lequel s'insère la démarche du PAPI.**

A partir de ces principaux constats, la démarche du PAPI d'intention, portée par le Département, s'est engagée naturellement, tant le besoin d'un plan d'actions s'est fait ressentir, pour assurer la prévention du risque sur un territoire fortement éprouvé par la crue de juin 2010. De plus, dans le cas du bassin versant de l'Argens, c'est bien plusieurs axes qui doivent être pris en compte pour parvenir à l'objectif de diminuer la vulnérabilité de ce territoire. Il s'agit en effet :

- De réveiller ou d'éveiller la conscience de la population au risque inondation qui a toujours existé sur ce territoire comme le montre le simple rappel des crues historiques exposé en paragraphe 4.3 ;
- De mieux contrôler l'urbanisation des territoires en imposant des contraintes prenant en compte le risque inondation sans pour autant paralyser le développement des territoires. La nécessité de connaître précisément l'aléa est ici bien présente et il s'agit ensuite de l'intégrer dans des documents d'urbanisme (PLU, PPRI) ;
- De réduire la vulnérabilité des zones occupées et bâties soumises aux inondations. L'urbanisation en lit majeur des cours d'eau est une réalité dont il faut tenir compte ;
- De réduire l'aléa par des aménagements structurels et gérer au mieux les ouvrages existants.

Ces éléments concourent à justifier une démarche PAPI à l'échelle du bassin versant de l'Argens et des Côtiers de l'Esterel.

12. EMERGENCE DU SYNDICAT MIXTE DE L'ARGENS

Lors de l'élaboration du dossier de PAPI d'intention en 2012, la gouvernance de la prévention des risques et de la gestion des cours d'eau à l'échelle du bassin versant de l'Argens était fortement morcelée et très partielle, réparties entre les communes, les communautés de communes et les syndicats de rivières.

La nécessité de faire émerger une structure capable de porter le projet de PAPI complet de l'Argens est tout de suite apparue. Les démarches conjointes des services préfectoraux et du Conseil Départemental du Var ont pu assez rapidement se concrétiser pour que se crée le Syndicat Mixte de l'Argens. Ce syndicat regroupe l'ensemble des 74 communes du bassin versant et a absorbé les trois syndicats de rivière qui existaient. C'est cette structure qui peut maintenant porter le projet de PAPI complet et assurer la gouvernance GEMAPI.

13. BIBLIOGRAPHIE

Agence d'Urbanisme de l'Aire Toulonnaise (AUDAT), Avril 2016.

Prévention des inondations sur le bassin versant de l'Argens - Fonctionnement hydrologique et inventaire des Zones d'Expansion des Crues du bassin de l'Argens, Aquaconseils, Octobre 2010 (pour le Conseil Général du Var)

Crue de l'Argens de Novembre 2011, Aquaconseils, Mai 2012 (pour le Conseil Général du Var)

Crue du 15-16 juin 2010 - Expertise Post-crue, Tome 1 - Analyse hydrologique de la crue de juin 2010, P. Lefort et V. Koulinsky, avril 2011

Crue du 15-16 juin 2010 - Expertise Post-crue, Tome 2 - La Nartuby, P. Lefort, avril 2011

Crue du 15-16 juin 2010 - Expertise Post-crue, Tome 3 - Florieye-Real-Argens, P. Lefort, avril 2011

Direction Départementale des territoires et de la Mer du Var (DDTM 83), 2015 et 2016.

Plan de Prévention des Risques Naturels Inondations (P.P.R.I.), Rapport Général, SAFEGE, février 2013

Rapport d'information au nom de la mission sur les inondations de novembre 2011, SENAT, septembre 2012

Analyse hydrologique des crues de juin 2010 dans le Var, IFFSTAR, mars 2012

Règlement du service de Prévision des Crues, Météo-France

Retour d'expérience sur les inondations survenues dans le département du Var les 15 et 16 juin 2010

Crues et inondations sur le Var et les Alpes-Maritimes du 3 au 10 novembre 2011, SPC Méditerranée-Est, novembre 2011

Evaluation de la contribution du Karst aux crues de l'Argens et de la Nartuby, Retour d'expérience - Evénements de juin 2010, CETE Méditerranée & LCPC Aix-en-Provence, août 2012

Atlas des zones Inondables

Prévention des inondations sur le haut bassin versant du fleuve ARGENS - Etude préalable à la détermination des zones naturelles d'expansion des crues, Aquaconseils, juillet 2007 (pour le Conseil Général du Var)

Etude préalable à la détermination des zones naturelles d'expansion des crues - Basse vallée de l'Argens, IPSEAU, mai 2009

Etude d'une stratégie de prévention, de protection et de réduction de la vulnérabilité des enjeux urbains de Brignoles contre les inondations, Ingerop, septembre 2014 (pour la ville de Brignoles)

Diagnostic approfondi des digues du Reyran, Hydratec/Terrasol, Octobre 2011 (pour la ville de Fréjus)

Atelier National, Territoires en mutations exposés aux risques, Bilan 2014-2015 MEDDE

Révision simplifiée du schéma directeur de lutte contre les inondations de 2007 – Etude complémentaire - Bassins versants de la Garonne et du Pédégal, ACRI In, décembre 2015 (pour la CAVEM)

Modélisation 2D et AMC sur le bassin versant de la Garonne, du Valescure et du Pédégal, ISL, Novembre 2015 (pour la CAVEM)

Schéma directeur des eaux pluviales – Draguignan, Artelia, Janvier 2014 (pour la ville de Draguignan)

Cartographie du TRI Est-Var

Nota bene : Ne sont pas considérés dans cet inventaire bibliographique toutes les études menées dans le cadre du PAPI d'intention.

ANNEXE A – ARRETES CAT-NAT

Liste des arrêtés de catastrophes naturelles sur le périmètre du PAPI (BD Gaspar, Direction Générale de la Prévention des Risques, 2016).

<i>Commune</i>	<i>Type de risque</i>	<i>Date début d'évènement</i>	<i>Date de fin d'évènement</i>	<i>Date de l'arrêté Cat-Nat</i>	<i>Date de parution au Journal Officiel</i>
<i>Ampus</i>	<i>Inondations et coulées de boue</i>	<i>10/01/1996</i>	<i>14/01/1996</i>	<i>02/02/1996</i>	<i>14/02/1996</i>
<i>Ampus</i>	<i>Inondations et coulées de boue</i>	<i>15/06/2010</i>	<i>16/06/2010</i>	<i>21/06/2010</i>	<i>22/06/2010</i>
<i>Ampus</i>	<i>Inondations et coulées de boue</i>	<i>04/11/2011</i>	<i>10/11/2011</i>	<i>18/11/2011</i>	<i>19/11/2011</i>
<i>Aups</i>	<i>Inondations et coulées de boue</i>	<i>04/11/1994</i>	<i>06/11/1994</i>	<i>12/01/1995</i>	<i>31/01/1995</i>
<i>Aups</i>	<i>Inondations et coulées de boue</i>	<i>14/12/2008</i>	<i>15/12/2008</i>	<i>17/04/2009</i>	<i>22/04/2009</i>
<i>Bagnols-en-Forêt</i>	<i>Inondations et coulées de boue</i>	<i>21/09/1992</i>	<i>23/09/1992</i>	<i>23/06/1993</i>	<i>08/07/1993</i>
<i>Bagnols-en-Forêt</i>	<i>Inondations et coulées de boue</i>	<i>26/09/1992</i>	<i>27/09/1992</i>	<i>23/06/1993</i>	<i>08/07/1993</i>
<i>Bagnols-en-Forêt</i>	<i>Inondations et coulées de boue</i>	<i>15/06/2010</i>	<i>16/06/2010</i>	<i>21/06/2010</i>	<i>22/06/2010</i>
<i>Bagnols-en-Forêt</i>	<i>Inondations et coulées de boue</i>	<i>04/11/2011</i>	<i>10/11/2011</i>	<i>18/11/2011</i>	<i>19/11/2011</i>
<i>Bargemon</i>	<i>Inondations et coulées de boue</i>	<i>11/10/1991</i>	<i>12/10/1991</i>	<i>21/09/1992</i>	<i>15/10/1992</i>
<i>Bargemon</i>	<i>Inondations et coulées de boue</i>	<i>15/06/2010</i>	<i>16/06/2010</i>	<i>21/06/2010</i>	<i>22/06/2010</i>
<i>Bargemon</i>	<i>Inondations et coulées de boue</i>	<i>04/11/2011</i>	<i>10/11/2011</i>	<i>18/11/2011</i>	<i>19/11/2011</i>
<i>Barjols</i>	<i>Inondations et coulées de boue</i>	<i>25/09/1994</i>	<i>26/09/1994</i>	<i>03/03/1995</i>	<i>17/03/1995</i>
<i>Barjols</i>	<i>Inondations et coulées de boue</i>	<i>04/11/2011</i>	<i>10/11/2011</i>	<i>18/11/2011</i>	<i>19/11/2011</i>
<i>Besse-sur-Issole</i>	<i>Inondations et coulées de boue</i>	<i>17/01/1999</i>	<i>18/01/1999</i>	<i>23/02/1999</i>	<i>10/03/1999</i>
<i>Besse-sur-Issole</i>	<i>Inondations et coulées de boue</i>	<i>19/09/1999</i>	<i>20/09/1999</i>	<i>07/02/2000</i>	<i>26/02/2000</i>
<i>Besse-sur-Issole</i>	<i>Inondations et coulées de boue</i>	<i>24/12/2000</i>	<i>24/12/2000</i>	<i>29/05/2001</i>	<i>14/06/2001</i>
<i>Besse-sur-Issole</i>	<i>Inondations et coulées de boue</i>	<i>15/06/2010</i>	<i>16/06/2010</i>	<i>21/06/2010</i>	<i>22/06/2010</i>
<i>Besse-sur-Issole</i>	<i>Inondations et coulées de boue</i>	<i>18/01/2014</i>	<i>20/01/2014</i>	<i>31/01/2014</i>	<i>02/02/2014</i>
<i>Bras</i>	<i>Inondations et coulées de boue</i>	<i>15/12/2008</i>	<i>15/12/2008</i>	<i>17/04/2009</i>	<i>22/04/2009</i>
<i>Bras</i>	<i>Inondations et coulées de boue</i>	<i>04/11/2011</i>	<i>10/11/2011</i>	<i>18/11/2011</i>	<i>19/11/2011</i>
<i>Brignoles</i>	<i>Inondations et coulées de boue</i>	<i>10/09/1989</i>	<i>11/09/1989</i>	<i>08/01/1990</i>	<i>07/02/1990</i>
<i>Brignoles</i>	<i>Inondations et coulées de boue</i>	<i>21/09/1992</i>	<i>23/09/1992</i>	<i>23/06/1993</i>	<i>08/07/1993</i>
<i>Brignoles</i>	<i>Inondations et coulées de boue</i>	<i>06/01/1994</i>	<i>12/01/1994</i>	<i>08/03/1994</i>	<i>24/03/1994</i>
<i>Brignoles</i>	<i>Inondations et coulées de boue</i>	<i>17/01/1999</i>	<i>18/01/1999</i>	<i>23/02/1999</i>	<i>10/03/1999</i>
<i>Brignoles</i>	<i>Inondations et coulées de boue</i>	<i>04/11/2011</i>	<i>10/11/2011</i>	<i>18/11/2011</i>	<i>19/11/2011</i>
<i>Brignoles</i>	<i>Inondations et coulées de boue</i>	<i>03/10/2015</i>	<i>03/10/2015</i>	<i>07/10/2015</i>	<i>08/10/2015</i>
<i>Brue-Auriac</i>	<i>Inondations et coulées de boue</i>	<i>04/11/2011</i>	<i>10/11/2011</i>	<i>18/11/2011</i>	<i>19/11/2011</i>
<i>Cabasse</i>	<i>Inondations et coulées de boue</i>	<i>17/01/1999</i>	<i>18/01/1999</i>	<i>23/02/1999</i>	<i>10/03/1999</i>
<i>Cabasse</i>	<i>Inondations et coulées de boue</i>	<i>15/06/2010</i>	<i>16/06/2010</i>	<i>21/06/2010</i>	<i>22/06/2010</i>
<i>Cabasse</i>	<i>Inondations et coulées de boue</i>	<i>18/01/2014</i>	<i>20/01/2014</i>	<i>27/02/2014</i>	<i>01/03/2014</i>
<i>Cabasse</i>	<i>Inondations et coulées de boue</i>	<i>03/10/2015</i>	<i>03/10/2015</i>	<i>07/10/2015</i>	<i>08/10/2015</i>
<i>Callas</i>	<i>Inondations et coulées de boue</i>	<i>11/10/1991</i>	<i>12/10/1991</i>	<i>21/09/1992</i>	<i>15/10/1992</i>
<i>Callas</i>	<i>Inondations et coulées de boue</i>	<i>03/06/2008</i>	<i>03/06/2008</i>	<i>09/02/2009</i>	<i>13/02/2009</i>
<i>Callas</i>	<i>Inondations et coulées de boue</i>	<i>15/06/2010</i>	<i>16/06/2010</i>	<i>21/06/2010</i>	<i>22/06/2010</i>
<i>Callas</i>	<i>Inondations et coulées de boue</i>	<i>04/11/2011</i>	<i>10/11/2011</i>	<i>18/11/2011</i>	<i>19/11/2011</i>
<i>Callas</i>	<i>Inondations et coulées de boue</i>	<i>03/10/2015</i>	<i>03/10/2015</i>	<i>07/10/2015</i>	<i>08/10/2015</i>
<i>Camps-la-Source</i>	<i>Inondations et coulées de boue</i>	<i>04/11/2011</i>	<i>10/11/2011</i>	<i>18/11/2011</i>	<i>19/11/2011</i>
<i>Camps-la-Source</i>	<i>Inondations et coulées de boue</i>	<i>03/10/2015</i>	<i>03/10/2015</i>	<i>07/10/2015</i>	<i>08/10/2015</i>
<i>Carces</i>	<i>Inondations et coulées de boue</i>	<i>15/06/2010</i>	<i>16/06/2010</i>	<i>21/06/2010</i>	<i>22/06/2010</i>
<i>Carces</i>	<i>Inondations et coulées de boue</i>	<i>04/11/2011</i>	<i>07/11/2011</i>	<i>21/12/2011</i>	<i>03/01/2012</i>
<i>Chateaudouble</i>	<i>Inondations et coulées de boue</i>	<i>10/01/1996</i>	<i>14/01/1996</i>	<i>02/02/1996</i>	<i>14/02/1996</i>
<i>Chateaudouble</i>	<i>Inondations et coulées de boue</i>	<i>15/06/2010</i>	<i>16/06/2010</i>	<i>21/06/2010</i>	<i>22/06/2010</i>
<i>Chateaudouble</i>	<i>Inondations et coulées de boue</i>	<i>04/11/2011</i>	<i>10/11/2011</i>	<i>18/11/2011</i>	<i>19/11/2011</i>
<i>Chateaubert</i>	<i>Inondations et coulées de boue</i>	<i>04/11/2011</i>	<i>10/11/2011</i>	<i>18/11/2011</i>	<i>19/11/2011</i>
<i>Claviers</i>	<i>Inondations et coulées de boue</i>	<i>11/10/1991</i>	<i>12/10/1991</i>	<i>21/09/1992</i>	<i>15/10/1992</i>
<i>Claviers</i>	<i>Inondations et coulées de boue</i>	<i>15/06/2010</i>	<i>16/06/2010</i>	<i>21/06/2010</i>	<i>22/06/2010</i>
<i>Correns</i>	<i>Inondations et coulées de boue</i>	<i>15/06/2010</i>	<i>16/06/2010</i>	<i>21/06/2010</i>	<i>22/06/2010</i>
<i>Correns</i>	<i>Inondations et coulées de boue</i>	<i>04/11/2011</i>	<i>10/11/2011</i>	<i>18/11/2011</i>	<i>19/11/2011</i>
<i>Cotignac</i>	<i>Inondations et coulées de boue</i>	<i>04/11/1994</i>	<i>06/11/1994</i>	<i>12/01/1995</i>	<i>31/01/1995</i>
<i>Cotignac</i>	<i>Inondations et coulées de boue</i>	<i>15/06/2010</i>	<i>16/06/2010</i>	<i>21/06/2010</i>	<i>22/06/2010</i>

<i>Cotignac</i>	<i>Inondations et coulées de boue</i>	<i>04/11/2011</i>	<i>07/11/2011</i>	<i>21/12/2011</i>	<i>03/01/2012</i>
<i>Draguignan</i>	<i>Inondations, coulées de boue et glissements de terrain</i>	<i>23/08/1984</i>	<i>24/08/1984</i>	<i>05/12/1984</i>	<i>20/12/1984</i>
<i>Draguignan</i>	<i>Inondations et coulées de boue</i>	<i>12/10/1990</i>	<i>12/10/1990</i>	<i>28/03/1991</i>	<i>17/04/1991</i>
<i>Draguignan</i>	<i>Inondations et coulées de boue</i>	<i>21/09/1992</i>	<i>23/09/1992</i>	<i>23/06/1993</i>	<i>08/07/1993</i>
<i>Draguignan</i>	<i>Inondations et coulées de boue</i>	<i>26/09/1992</i>	<i>27/09/1992</i>	<i>23/06/1993</i>	<i>08/07/1993</i>
<i>Draguignan</i>	<i>Inondations et coulées de boue</i>	<i>06/01/1994</i>	<i>12/01/1994</i>	<i>27/05/1994</i>	<i>10/06/1994</i>
<i>Draguignan</i>	<i>Inondations et coulées de boue</i>	<i>04/11/1994</i>	<i>06/11/1994</i>	<i>03/03/1995</i>	<i>17/03/1995</i>
<i>Draguignan</i>	<i>Inondations et coulées de boue</i>	<i>10/01/1996</i>	<i>14/01/1996</i>	<i>02/02/1996</i>	<i>14/02/1996</i>
<i>Draguignan</i>	<i>Inondations et coulées de boue</i>	<i>23/11/2000</i>	<i>23/11/2000</i>	<i>29/05/2001</i>	<i>14/06/2001</i>
<i>Draguignan</i>	<i>Inondations et coulées de boue</i>	<i>15/06/2010</i>	<i>16/06/2010</i>	<i>21/06/2010</i>	<i>22/06/2010</i>
<i>Draguignan</i>	<i>Inondations et coulées de boue</i>	<i>04/11/2011</i>	<i>10/11/2011</i>	<i>18/11/2011</i>	<i>19/11/2011</i>
<i>Entrecasteaux</i>	<i>Inondations et coulées de boue</i>	<i>06/01/1994</i>	<i>12/01/1994</i>	<i>08/03/1994</i>	<i>24/03/1994</i>
<i>Entrecasteaux</i>	<i>Inondations et coulées de boue</i>	<i>04/11/1994</i>	<i>06/11/1994</i>	<i>21/11/1994</i>	<i>25/11/1994</i>
<i>Entrecasteaux</i>	<i>Inondations et coulées de boue</i>	<i>15/12/2006</i>	<i>16/12/2006</i>	<i>17/04/2009</i>	<i>22/04/2009</i>
<i>Entrecasteaux</i>	<i>Inondations et coulées de boue</i>	<i>15/06/2010</i>	<i>16/06/2010</i>	<i>21/06/2010</i>	<i>22/06/2010</i>
<i>Entrecasteaux</i>	<i>Inondations et coulées de boue</i>	<i>04/11/2011</i>	<i>10/11/2011</i>	<i>18/11/2011</i>	<i>19/11/2011</i>
<i>Entrecasteaux</i>	<i>Inondations et coulées de boue</i>	<i>18/01/2014</i>	<i>20/01/2014</i>	<i>27/02/2014</i>	<i>01/03/2014</i>
<i>Fayence</i>	<i>Inondations et coulées de boue</i>	<i>23/11/2002</i>	<i>24/11/2002</i>	<i>24/02/2003</i>	<i>09/03/2003</i>
<i>Fayence</i>	<i>Inondations et coulées de boue</i>	<i>15/06/2010</i>	<i>16/06/2010</i>	<i>21/06/2010</i>	<i>22/06/2010</i>
<i>Fayence</i>	<i>Inondations et coulées de boue</i>	<i>04/11/2011</i>	<i>10/11/2011</i>	<i>18/11/2011</i>	<i>19/11/2011</i>
<i>Figanieres</i>	<i>Inondations et coulées de boue</i>	<i>10/01/1996</i>	<i>14/01/1996</i>	<i>18/03/1996</i>	<i>17/04/1996</i>
<i>Figanieres</i>	<i>Inondations et coulées de boue</i>	<i>15/06/2010</i>	<i>16/06/2010</i>	<i>21/06/2010</i>	<i>22/06/2010</i>
<i>Figanieres</i>	<i>Inondations et coulées de boue</i>	<i>04/11/2011</i>	<i>10/11/2011</i>	<i>18/11/2011</i>	<i>19/11/2011</i>
<i>Flassans-sur-Issole</i>	<i>Inondations et coulées de boue</i>	<i>06/01/1994</i>	<i>12/01/1994</i>	<i>27/05/1994</i>	<i>10/06/1994</i>
<i>Flassans-sur-Issole</i>	<i>Inondations et coulées de boue</i>	<i>17/01/1999</i>	<i>18/01/1999</i>	<i>23/02/1999</i>	<i>10/03/1999</i>
<i>Flassans-sur-Issole</i>	<i>Inondations et coulées de boue</i>	<i>15/06/2010</i>	<i>16/06/2010</i>	<i>21/06/2010</i>	<i>22/06/2010</i>
<i>Flassans-sur-Issole</i>	<i>Inondations et coulées de boue</i>	<i>04/11/2011</i>	<i>10/11/2011</i>	<i>18/11/2011</i>	<i>19/11/2011</i>
<i>Flassans-sur-Issole</i>	<i>Inondations et coulées de boue</i>	<i>18/01/2014</i>	<i>20/01/2014</i>	<i>31/01/2014</i>	<i>02/02/2014</i>
<i>Flassans-sur-Issole</i>	<i>Inondations et coulées de boue</i>	<i>03/10/2015</i>	<i>03/10/2015</i>	<i>07/10/2015</i>	<i>08/10/2015</i>
<i>Flayosc</i>	<i>Inondations, coulées de boue et glissements de terrain</i>	<i>23/08/1984</i>	<i>24/08/1984</i>	<i>05/12/1984</i>	<i>20/12/1984</i>
<i>Flayosc</i>	<i>Inondations et coulées de boue</i>	<i>12/10/1990</i>	<i>12/10/1990</i>	<i>28/03/1991</i>	<i>17/04/1991</i>
<i>Flayosc</i>	<i>Inondations et coulées de boue</i>	<i>10/01/1996</i>	<i>14/01/1996</i>	<i>03/04/1996</i>	<i>17/04/1996</i>
<i>Flayosc</i>	<i>Inondations et coulées de boue</i>	<i>15/06/2010</i>	<i>16/06/2010</i>	<i>21/06/2010</i>	<i>22/06/2010</i>
<i>Flayosc</i>	<i>Inondations et coulées de boue</i>	<i>04/11/2011</i>	<i>10/11/2011</i>	<i>18/11/2011</i>	<i>19/11/2011</i>
<i>Flayosc</i>	<i>Inondations et coulées de boue</i>	<i>03/10/2015</i>	<i>03/10/2015</i>	<i>07/10/2015</i>	<i>08/10/2015</i>
<i>Forcalqueiret</i>	<i>Inondations et coulées de boue</i>	<i>06/01/1994</i>	<i>12/01/1994</i>	<i>27/05/1994</i>	<i>10/06/1994</i>
<i>Forcalqueiret</i>	<i>Inondations et coulées de boue</i>	<i>17/01/1999</i>	<i>18/01/1999</i>	<i>23/02/1999</i>	<i>10/03/1999</i>
<i>Forcalqueiret</i>	<i>Inondations et coulées de boue</i>	<i>24/12/2000</i>	<i>25/12/2000</i>	<i>29/05/2001</i>	<i>14/06/2001</i>
<i>Forcalqueiret</i>	<i>Inondations et coulées de boue</i>	<i>03/10/2015</i>	<i>03/10/2015</i>	<i>07/10/2015</i>	<i>08/10/2015</i>
<i>Fox-Amphoux</i>	<i>Inondations et coulées de boue</i>	<i>21/09/1992</i>	<i>23/09/1992</i>	<i>23/06/1993</i>	<i>08/07/1993</i>
<i>Frejus</i>	<i>Inondations et coulées de boue</i>	<i>23/08/1983</i>	<i>24/08/1983</i>	<i>15/11/1983</i>	<i>18/11/1983</i>
<i>Frejus</i>	<i>Inondations et coulées de boue</i>	<i>10/10/1987</i>	<i>11/10/1987</i>	<i>25/01/1988</i>	<i>20/02/1988</i>
<i>Frejus</i>	<i>Inondations et coulées de boue</i>	<i>17/10/1990</i>	<i>17/10/1990</i>	<i>25/01/1991</i>	<i>07/02/1991</i>
<i>Frejus</i>	<i>Inondations et coulées de boue</i>	<i>21/09/1992</i>	<i>23/09/1992</i>	<i>23/06/1993</i>	<i>08/07/1993</i>
<i>Frejus</i>	<i>Inondations et coulées de boue</i>	<i>26/09/1992</i>	<i>27/09/1992</i>	<i>23/06/1993</i>	<i>08/07/1993</i>
<i>Frejus</i>	<i>Inondations et coulées de boue</i>	<i>05/10/1993</i>	<i>06/10/1993</i>	<i>14/12/1993</i>	<i>30/12/1993</i>
<i>Frejus</i>	<i>Inondations et coulées de boue</i>	<i>06/01/1994</i>	<i>12/01/1994</i>	<i>27/05/1994</i>	<i>10/06/1994</i>
<i>Frejus</i>	<i>Inondations et coulées de boue</i>	<i>25/06/1994</i>	<i>26/06/1994</i>	<i>08/09/1994</i>	<i>25/09/1994</i>
<i>Frejus</i>	<i>Inondations et coulées de boue</i>	<i>10/01/1996</i>	<i>14/01/1996</i>	<i>02/02/1996</i>	<i>14/02/1996</i>
<i>Frejus</i>	<i>Inondations et coulées de boue</i>	<i>11/08/2005</i>	<i>12/08/2005</i>	<i>02/03/2006</i>	<i>11/03/2006</i>
<i>Frejus</i>	<i>Inondations et coulées de boue</i>	<i>02/12/2006</i>	<i>03/12/2006</i>	<i>23/03/2007</i>	<i>01/04/2007</i>
<i>Frejus</i>	<i>Inondations et coulées de boue</i>	<i>18/09/2009</i>	<i>19/09/2009</i>	<i>16/10/2009</i>	<i>21/10/2009</i>
<i>Frejus</i>	<i>Inondations et chocs mécaniques liés à l'action des vagues</i>	<i>04/05/2010</i>	<i>04/05/2010</i>	<i>25/06/2010</i>	<i>26/06/2010</i>
<i>Frejus</i>	<i>Inondations et coulées de boue</i>	<i>15/06/2010</i>	<i>16/06/2010</i>	<i>21/06/2010</i>	<i>22/06/2010</i>
<i>Frejus</i>	<i>Inondations et coulées de boue</i>	<i>04/11/2011</i>	<i>10/11/2011</i>	<i>18/11/2011</i>	<i>19/11/2011</i>
<i>Frejus</i>	<i>Inondations et coulées de boue</i>	<i>18/01/2014</i>	<i>20/01/2014</i>	<i>31/01/2014</i>	<i>02/02/2014</i>
<i>Frejus</i>	<i>Inondations et coulées de boue</i>	<i>25/11/2014</i>	<i>27/11/2014</i>	<i>03/12/2014</i>	<i>04/12/2014</i>
<i>Frejus</i>	<i>Inondations et coulées de boue</i>	<i>03/10/2015</i>	<i>03/10/2015</i>	<i>07/10/2015</i>	<i>08/10/2015</i>

Gareoult	Inondations et coulées de boue	06/01/1994	12/01/1994	27/05/1994	10/06/1994
Gareoult	Inondations et coulées de boue	17/01/1999	18/01/1999	23/02/1999	10/03/1999
Gareoult	Inondations et coulées de boue	04/11/2011	06/11/2011	21/12/2011	03/01/2012
Gareoult	Inondations et coulées de boue	18/01/2014	20/01/2014	27/02/2014	01/03/2014
Gonfaron	Inondations et coulées de boue	10/10/2002	11/10/2002	23/01/2003	07/02/2003
Gonfaron	Inondations et coulées de boue	14/12/2008	16/12/2008	17/04/2009	22/04/2009
Gonfaron	Inondations et coulées de boue	15/06/2010	16/06/2010	21/06/2010	22/06/2010
Gonfaron	Inondations et coulées de boue	04/11/2011	10/11/2011	18/11/2011	19/11/2011
Gonfaron	Inondations et coulées de boue	18/01/2014	20/01/2014	27/02/2014	01/03/2014
Gonfaron	Inondations et coulées de boue	24/11/2014	25/11/2014	17/02/2015	19/02/2015
La Celle	Inondations et coulées de boue	06/01/1994	12/01/1994	27/05/1994	10/06/1994
La Celle	Inondations et coulées de boue	17/01/1999	18/01/1999	23/02/1999	10/03/1999
La Celle	Inondations et coulées de boue	04/11/2011	10/11/2011	18/11/2011	19/11/2011
La Garde-Freinet	Inondations et coulées de boue	23/08/1983	24/08/1983	15/11/1983	18/11/1983
La Garde-Freinet	Inondations et coulées de boue	14/07/2002	14/07/2002	29/10/2002	09/11/2002
La Garde-Freinet	Inondations et coulées de boue	18/09/2009	19/09/2009	16/10/2009	21/10/2009
La Garde-Freinet	Inondations et coulées de boue	22/10/2009	22/10/2009	10/12/2009	13/12/2009
La Garde-Freinet	Inondations et coulées de boue	15/06/2010	16/06/2010	29/10/2010	03/11/2010
La Garde-Freinet	Inondations et coulées de boue	04/11/2011	10/11/2011	18/11/2011	19/11/2011
La Garde-Freinet	Inondations et coulées de boue	25/11/2014	26/11/2014	17/02/2015	19/02/2015
La Motte	Inondations et coulées de boue	26/09/1992	27/09/1992	23/06/1993	08/07/1993
La Motte	Inondations et coulées de boue	10/01/1996	14/01/1996	02/02/1996	14/02/1996
La Motte	Inondations et coulées de boue	15/06/2010	16/06/2010	21/06/2010	22/06/2010
La Motte	Inondations et coulées de boue	04/11/2011	10/11/2011	18/11/2011	19/11/2011
La Motte	Inondations et coulées de boue	03/10/2015	03/10/2015	07/10/2015	08/10/2015
La Roquebrussanne	Inondations et coulées de boue	17/01/1999	18/01/1999	23/02/1999	10/03/1999
La Roquebrussanne	Inondations et coulées de boue	04/11/2011	10/11/2011	18/11/2011	19/11/2011
La Roquebrussanne	Inondations et coulées de boue	03/10/2015	03/10/2015	07/10/2015	08/10/2015
La Verdierie	Inondations et coulées de boue	04/11/1994	06/11/1994	12/01/1995	31/01/1995
La Verdierie	Inondations et coulées de boue	04/11/2011	10/11/2011	18/11/2011	19/11/2011
Le Cagnet-des-Maures	Inondations et coulées de boue	15/06/2010	16/06/2010	21/06/2010	22/06/2010
Le Cagnet-des-Maures	Inondations et coulées de boue	04/11/2011	10/11/2011	18/11/2011	19/11/2011
Le Cagnet-des-Maures	Inondations et coulées de boue	18/01/2014	20/01/2014	31/01/2014	02/02/2014
Le Luc	Inondations et coulées de boue	10/10/1987	11/10/1987	02/12/1987	16/01/1988
Le Luc	Inondations et coulées de boue	15/06/2010	16/06/2010	21/06/2010	22/06/2010
Le Luc	Inondations et coulées de boue	04/11/2011	10/11/2011	18/11/2011	19/11/2011
Le Luc	Inondations et coulées de boue	18/01/2014	20/01/2014	31/01/2014	02/02/2014
Le Muy	Inondations et coulées de boue	26/09/1992	27/09/1992	23/06/1993	08/07/1993
Le Muy	Inondations et coulées de boue	06/01/1994	12/01/1994	08/03/1994	24/03/1994
Le Muy	Inondations et coulées de boue	10/01/1996	14/01/1996	02/02/1996	14/02/1996
Le Muy	Inondations et coulées de boue	15/06/2010	16/06/2010	21/06/2010	22/06/2010
Le Muy	Inondations et coulées de boue	04/11/2011	10/11/2011	18/11/2011	19/11/2011
Le Muy	Inondations et coulées de boue	18/01/2014	20/01/2014	31/01/2014	02/02/2014
Le Thoronet	Inondations et coulées de boue	15/06/2010	16/06/2010	21/06/2010	22/06/2010
Le Thoronet	Inondations et coulées de boue	04/11/2011	10/11/2011	18/11/2011	19/11/2011
Le Thoronet	Inondations et coulées de boue	18/01/2014	20/01/2014	31/01/2014	02/02/2014
Le Thoronet	Inondations et coulées de boue	03/10/2015	03/10/2015	07/10/2015	08/10/2015
Le Val	Inondations et coulées de boue	06/01/1994	12/01/1994	08/03/1994	24/03/1994
Le Val	Inondations et coulées de boue	04/11/2011	10/11/2011	18/11/2011	19/11/2011
Le Val	Inondations et coulées de boue	14/06/2014	15/06/2014	02/10/2014	04/10/2014
Les Arcs	Inondations et coulées de boue	23/08/1983	24/08/1983	15/11/1983	18/11/1983
Les Arcs	Inondations et coulées de boue	10/01/1996	14/01/1996	02/02/1996	14/02/1996
Les Arcs	Inondations et coulées de boue	15/06/2010	16/06/2010	21/06/2010	22/06/2010
Les Arcs	Inondations et coulées de boue	04/11/2011	10/11/2011	18/11/2011	19/11/2011
Les Arcs	Inondations et coulées de boue	19/01/2014	21/01/2014	31/01/2014	02/02/2014
Les Arcs	Inondations et coulées de boue	03/10/2015	03/10/2015	07/10/2015	08/10/2015
Les Mayons	Inondations et coulées de boue	15/06/2010	16/06/2010	21/06/2010	22/06/2010
Lorgues	Inondations et coulées de boue	23/08/1983	24/08/1983	15/11/1983	18/11/1983
Lorgues	Inondations et coulées de boue	12/10/1990	12/10/1990	28/03/1991	17/04/1991
Lorgues	Inondations et coulées de boue	15/06/2010	16/06/2010	21/06/2010	22/06/2010
Lorgues	Inondations et coulées de boue	04/11/2011	10/11/2011	18/11/2011	19/11/2011
Montauroux	Inondations et coulées de boue	11/10/1988	13/10/1988	05/01/1989	14/01/1989

Montauroux	Inondations et coulées de boue	10/01/1996	14/01/1996	18/03/1996	17/04/1996
Montauroux	Inondations et coulées de boue	23/11/2002	24/11/2002	24/02/2003	09/03/2003
Montauroux	Inondations et coulées de boue	25/09/2006	25/09/2006	22/02/2007	10/03/2007
Montauroux	Inondations et coulées de boue	18/09/2009	19/09/2009	16/10/2009	21/10/2009
Montauroux	Inondations et coulées de boue	15/06/2010	16/06/2010	21/06/2010	22/06/2010
Montauroux	Inondations et coulées de boue	04/11/2011	10/11/2011	18/11/2011	19/11/2011
Montferrat	Inondations et coulées de boue	15/06/2010	16/06/2010	21/06/2010	22/06/2010
Montferrat	Inondations et coulées de boue	04/11/2011	10/11/2011	18/11/2011	19/11/2011
Montfort-sur-Argens	Inondations et coulées de boue	16/05/1988	16/05/1988	24/08/1988	14/09/1988
Montfort-sur-Argens	Inondations et coulées de boue	19/05/1988	19/05/1988	24/08/1988	14/09/1988
Montfort-sur-Argens	Inondations et coulées de boue	15/06/2010	16/06/2010	21/06/2010	22/06/2010
Nans-les-Pins	Inondations et coulées de boue	07/09/1998	07/09/1998	21/01/1999	05/02/1999
Nans-les-Pins	Inondations et coulées de boue	04/11/2011	10/11/2011	18/11/2011	19/11/2011
Neoules	Inondations et coulées de boue	17/01/1999	18/01/1999	23/02/1999	10/03/1999
Neoules	Inondations et coulées de boue	04/11/2011	06/11/2011	21/12/2011	03/01/2012
Neoules	Inondations et coulées de boue	03/10/2015	03/10/2015	07/10/2015	08/10/2015
Ollieres	Inondations et coulées de boue	04/11/2011	10/11/2011	18/11/2011	19/11/2011
Ponteves	Inondations et coulées de boue	04/11/2011	10/11/2011	18/11/2011	19/11/2011
Puget-sur-Argens	Inondations et coulées de boue	06/11/1984	07/11/1984	11/01/1985	26/01/1985
Puget-sur-Argens	Inondations et coulées de boue	17/10/1990	17/10/1990	25/01/1991	07/02/1991
Puget-sur-Argens	Inondations et coulées de boue	06/01/1994	12/01/1994	08/03/1994	24/03/1994
Puget-sur-Argens	Inondations et coulées de boue	10/01/1996	14/01/1996	02/02/1996	14/02/1996
Puget-sur-Argens	Inondations et coulées de boue	25/09/2006	25/09/2006	22/02/2007	10/03/2007
Puget-sur-Argens	Inondations et coulées de boue	02/12/2006	03/12/2006	23/03/2007	01/04/2007
Puget-sur-Argens	Inondations et coulées de boue	18/09/2009	18/09/2009	16/10/2009	21/10/2009
Puget-sur-Argens	Inondations et coulées de boue	15/06/2010	16/06/2010	21/06/2010	22/06/2010
Puget-sur-Argens	Inondations et coulées de boue	04/11/2011	10/11/2011	18/11/2011	19/11/2011
Puget-sur-Argens	Inondations et coulées de boue	26/10/2012	26/10/2012	10/01/2013	13/01/2013
Puget-sur-Argens	Inondations et coulées de boue	18/01/2014	20/01/2014	31/01/2014	02/02/2014
Puget-sur-Argens	Inondations et coulées de boue	25/11/2014	27/11/2014	03/12/2014	04/12/2014
Puget-sur-Argens	Inondations et coulées de boue	13/09/2015	13/09/2015	18/11/2015	19/11/2015
Puget-sur-Argens	Inondations et coulées de boue	03/10/2015	03/10/2015	07/10/2015	08/10/2015
Regusse	Inondations et coulées de boue	04/11/1994	06/11/1994	21/11/1994	25/11/1994
Regusse	Inondations et coulées de boue	18/01/2014	19/01/2014	31/01/2014	02/02/2014
Rocbaron	Inondations et coulées de boue	06/01/1994	12/01/1994	27/05/1994	10/06/1994
Rocbaron	Inondations et coulées de boue	17/01/1999	18/01/1999	23/02/1999	10/03/1999
Rocbaron	Inondations et coulées de boue	26/08/2009	26/08/2009	11/01/2010	14/01/2010
Roquebrune-sur-Argens	Inondations et coulées de boue	23/08/1983	24/08/1983	15/11/1983	18/11/1983
Roquebrune-sur-Argens	Inondations et coulées de boue	06/11/1984	07/11/1984	11/01/1985	26/01/1985
Roquebrune-sur-Argens	Inondations et coulées de boue	10/10/1987	11/10/1987	02/12/1987	16/01/1988
Roquebrune-sur-Argens	Inondations et coulées de boue	12/10/1990	12/10/1990	28/03/1991	17/04/1991
Roquebrune-sur-Argens	Inondations et coulées de boue	23/09/1993	24/09/1993	08/03/1994	24/03/1994
Roquebrune-sur-Argens	Inondations et coulées de boue	05/10/1993	06/10/1993	14/12/1993	30/12/1993
Roquebrune-sur-Argens	Inondations et coulées de boue	05/10/1993	07/10/1993	08/03/1994	24/03/1994
Roquebrune-sur-Argens	Inondations et coulées de boue	06/01/1994	12/01/1994	08/03/1994	24/03/1994
Roquebrune-sur-Argens	Inondations et coulées de boue	04/11/1994	06/11/1994	21/11/1994	25/11/1994
Roquebrune-sur-Argens	Inondations et coulées de boue	10/01/1996	14/01/1996	02/02/1996	14/02/1996
Roquebrune-sur-Argens	Inondations et coulées de boue	29/09/2000	30/09/2000	19/12/2000	29/12/2000
Roquebrune-sur-Argens	Inondations et coulées de boue	06/11/2000	06/11/2000	03/04/2001	22/04/2001
Roquebrune-sur-Argens	Inondations et coulées de boue	25/09/2006	25/09/2006	22/02/2007	10/03/2007
Roquebrune-sur-Argens	Inondations et coulées de boue	02/12/2006	03/12/2006	24/04/2007	04/05/2007
Roquebrune-sur-Argens	Inondations et coulées de boue	18/09/2009	18/09/2009	11/01/2010	14/01/2010
Roquebrune-sur-Argens	Inondations et coulées de boue	18/09/2009	19/09/2009	16/10/2009	21/10/2009
Roquebrune-sur-Argens	Inondations et coulées de boue	15/06/2010	16/06/2010	21/06/2010	22/06/2010
Roquebrune-sur-Argens	Inondations et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	08/11/2011	09/11/2011	01/03/2012	07/03/2012
Roquebrune-sur-Argens	Inondations et coulées de boue	04/11/2011	10/11/2011	18/11/2011	19/11/2011
Roquebrune-sur-Argens	Inondations et coulées de boue	26/10/2012	26/10/2012	10/01/2013	13/01/2013
Roquebrune-sur-Argens	Inondations et coulées de boue	18/01/2014	20/01/2014	31/01/2014	02/02/2014
Roquebrune-sur-Argens	Inondations et coulées de boue	25/11/2014	27/11/2014	03/12/2014	04/12/2014
Roquebrune-sur-Argens	Inondations et coulées de boue	13/09/2015	13/09/2015	18/11/2015	19/11/2015

Rougiers	Inondations et coulées de boue	04/11/2011	10/11/2011	18/11/2011	19/11/2011
Saint-Antonin-du-Var	Inondations et coulées de boue	15/06/2010	16/06/2010	21/06/2010	22/06/2010
Saint-Antonin-du-Var	Inondations et coulées de boue	18/01/2014	19/01/2014	13/05/2014	18/05/2014
Saint-Antonin-du-Var	Inondations et coulées de boue	03/10/2015	03/10/2015	07/10/2015	08/10/2015
Sainte-Anastasia-sur-Issole	Inondations et coulées de boue	17/01/1999	18/01/1999	23/02/1999	10/03/1999
Sainte-Anastasia-sur-Issole	Inondations et coulées de boue	04/11/2011	10/11/2011	18/11/2011	19/11/2011
Saint-Martin-de-Pallieres	Inondations et coulées de boue	04/11/2011	10/11/2011	18/11/2011	19/11/2011
Saint-Maximin-la-Sainte-Baume	Inondations par remontées de nappe phréatique	08/01/1997	27/02/1997	03/11/1997	16/11/1997
Saint-Maximin-la-Sainte-Baume	Inondations et coulées de boue	19/09/1999	20/09/1999	07/02/2000	26/02/2000
Saint-Maximin-la-Sainte-Baume	Inondations et coulées de boue	04/11/2011	10/11/2011	18/11/2011	19/11/2011
Saint-Paul-en-Foret	Inondations et coulées de boue	23/11/2002	24/11/2002	24/02/2003	09/03/2003
Saint-Paul-en-Foret	Inondations et coulées de boue	15/06/2010	16/06/2010	21/06/2010	22/06/2010
Saint-Paul-en-Foret	Inondations et coulées de boue	05/11/2011	06/11/2011	11/06/2012	15/06/2012
Saint-Raphaël	Inondations et coulées de boue	23/08/1983	24/08/1983	15/11/1983	18/11/1983
Saint-Raphaël	Inondations et coulées de boue	10/10/1987	11/10/1987	02/12/1987	16/01/1988
Saint-Raphaël	Inondations et coulées de boue	09/12/1990	09/12/1990	14/05/1991	12/06/1991
Saint-Raphaël	Inondations et coulées de boue	21/09/1992	23/09/1992	23/06/1993	08/07/1993
Saint-Raphaël	Inondations et coulées de boue	24/04/1993	25/04/1993	08/03/1994	24/03/1994
Saint-Raphaël	Inondations et coulées de boue	05/10/1993	06/10/1993	14/12/1993	30/12/1993
Saint-Raphaël	Inondations et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	06/11/2000	06/11/2000	01/08/2002	22/08/2002
Saint-Raphaël	Inondations et coulées de boue	04/09/2002	04/09/2002	29/10/2002	10/11/2002
Saint-Raphaël	Inondations et coulées de boue	11/08/2005	12/08/2005	02/03/2006	11/03/2006
Saint-Raphaël	Inondations et coulées de boue	02/12/2006	03/12/2006	24/04/2007	04/05/2007
Saint-Raphaël	Inondations et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	14/12/2008	15/12/2008	16/10/2009	21/10/2009
Saint-Raphaël	Inondations et coulées de boue	18/09/2009	19/09/2009	16/10/2009	21/10/2009
Saint-Raphaël	Inondations et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	19/02/2010	19/02/2010	25/06/2010	26/06/2010
Saint-Raphaël	Inondations et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	04/05/2010	04/05/2010	25/06/2010	26/06/2010
Saint-Raphaël	Inondations et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	08/11/2011	09/11/2011	01/03/2012	07/03/2012
Saint-Raphaël	Inondations et coulées de boue	04/11/2011	10/11/2011	18/11/2011	19/11/2011
Saint-Raphaël	Inondations et coulées de boue	26/10/2012	26/10/2012	10/01/2013	13/01/2013
Saint-Raphaël	Inondations et coulées de boue	03/10/2015	03/10/2015	07/10/2015	08/10/2015
Salernes	Inondations et coulées de boue	04/11/1994	06/11/1994	21/11/1994	25/11/1994
Salernes	Inondations et coulées de boue	04/11/2008	05/11/2008	13/03/2009	18/03/2009
Salernes	Inondations et coulées de boue	14/12/2008	15/12/2008	18/05/2009	21/05/2009
Salernes	Inondations et coulées de boue	15/06/2010	15/06/2010	14/09/2010	17/09/2010
Salernes	Inondations et coulées de boue	04/11/2011	10/11/2011	18/11/2011	19/11/2011
Salernes	Inondations et coulées de boue	18/01/2014	20/01/2014	27/02/2014	01/03/2014
Seillans	Inondations et coulées de boue	10/01/1996	14/01/1996	02/02/1996	14/02/1996
Seillans	Inondations et coulées de boue	23/11/2002	24/11/2002	24/02/2003	09/03/2003
Seillans	Inondations et coulées de boue	08/09/2005	09/09/2005	10/10/2005	14/10/2005
Seillans	Inondations et coulées de boue	15/06/2010	16/06/2010	21/06/2010	22/06/2010
Seillans	Inondations et coulées de boue	04/11/2011	10/11/2011	18/11/2011	19/11/2011
Seillons-Source-d'Argens	Inondations et coulées de boue	14/09/2006	15/09/2006	22/02/2007	10/03/2007
Seillons-Source-d'Argens	Inondations et coulées de boue	04/11/2011	10/11/2011	18/11/2011	19/11/2011
Sillans-la-Cascade	Inondations et coulées de boue	06/05/1993	06/05/1993	28/09/1993	10/10/1993
Sillans-la-Cascade	Inondations et coulées de boue	05/11/2011	05/11/2011	01/03/2012	07/03/2012
Taradeau	Inondations et coulées de boue	23/08/1983	24/08/1983	15/11/1983	18/11/1983
Taradeau	Inondations et coulées de boue	15/06/2010	16/06/2010	21/06/2010	22/06/2010
Taradeau	Inondations et coulées de boue	04/11/2011	10/11/2011	18/11/2011	19/11/2011
Tavernes	Inondations et coulées de boue	04/11/2011	10/11/2011	18/11/2011	19/11/2011
Tourtour	Inondations et coulées de boue	15/06/2010	15/06/2010	29/10/2010	03/11/2010
Tourves	Inondations et coulées de boue	04/11/2011	10/11/2011	18/11/2011	19/11/2011
Trans-en-Provence	Inondations et coulées de boue	06/01/1994	12/01/1994	08/03/1994	24/03/1994
Trans-en-Provence	Inondations et coulées de boue	10/01/1996	14/01/1996	02/02/1996	14/02/1996

<i>Trans-en-Provence</i>	<i>Inondations et coulées de boue</i>	<i>23/11/2000</i>	<i>23/11/2000</i>	<i>29/05/2001</i>	<i>14/06/2001</i>
<i>Trans-en-Provence</i>	<i>Inondations et coulées de boue</i>	<i>15/06/2010</i>	<i>16/06/2010</i>	<i>21/06/2010</i>	<i>22/06/2010</i>
<i>Trans-en-Provence</i>	<i>Inondations et coulées de boue</i>	<i>04/11/2011</i>	<i>10/11/2011</i>	<i>18/11/2011</i>	<i>19/11/2011</i>
<i>Trans-en-Provence</i>	<i>Inondations et coulées de boue</i>	<i>03/10/2015</i>	<i>03/10/2015</i>	<i>07/10/2015</i>	<i>08/10/2015</i>
<i>Varages</i>	<i>Inondations et coulées de boue</i>	<i>10/05/2002</i>	<i>10/05/2002</i>	<i>29/10/2002</i>	<i>10/11/2002</i>
<i>Varages</i>	<i>Inondations et coulées de boue</i>	<i>04/11/2011</i>	<i>10/11/2011</i>	<i>18/11/2011</i>	<i>19/11/2011</i>
<i>Vidauban</i>	<i>Inondations et coulées de boue</i>	<i>23/08/1983</i>	<i>24/08/1983</i>	<i>15/11/1983</i>	<i>18/11/1983</i>
<i>Vidauban</i>	<i>Inondations et coulées de boue</i>	<i>21/09/1992</i>	<i>23/09/1992</i>	<i>23/06/1993</i>	<i>08/07/1993</i>
<i>Vidauban</i>	<i>Inondations et coulées de boue</i>	<i>26/09/1992</i>	<i>27/09/1992</i>	<i>23/06/1993</i>	<i>08/07/1993</i>
<i>Vidauban</i>	<i>Inondations et coulées de boue</i>	<i>08/10/2008</i>	<i>08/10/2008</i>	<i>09/02/2009</i>	<i>13/02/2009</i>
<i>Vidauban</i>	<i>Inondations et coulées de boue</i>	<i>15/06/2010</i>	<i>16/06/2010</i>	<i>21/06/2010</i>	<i>22/06/2010</i>
<i>Vidauban</i>	<i>Inondations et coulées de boue</i>	<i>04/11/2011</i>	<i>10/11/2011</i>	<i>18/11/2011</i>	<i>19/11/2011</i>
<i>Vidauban</i>	<i>Inondations et coulées de boue</i>	<i>26/10/2012</i>	<i>27/10/2012</i>	<i>10/01/2013</i>	<i>13/01/2013</i>
<i>Vidauban</i>	<i>Inondations et coulées de boue</i>	<i>18/01/2014</i>	<i>20/01/2014</i>	<i>31/01/2014</i>	<i>02/02/2014</i>
<i>Vidauban</i>	<i>Inondations et coulées de boue</i>	<i>25/11/2014</i>	<i>26/11/2014</i>	<i>17/02/2015</i>	<i>19/02/2015</i>
<i>Villecroze</i>	<i>Inondations et coulées de boue</i>	<i>04/11/2008</i>	<i>05/11/2008</i>	<i>16/10/2009</i>	<i>21/10/2009</i>
<i>Villecroze</i>	<i>Inondations et coulées de boue</i>	<i>15/06/2010</i>	<i>16/06/2010</i>	<i>14/09/2010</i>	<i>17/09/2010</i>
<i>Vins-sur-Caramy</i>	<i>Inondations et coulées de boue</i>	<i>06/01/1994</i>	<i>12/01/1994</i>	<i>08/03/1994</i>	<i>24/03/1994</i>
<i>Vins-sur-Caramy</i>	<i>Inondations et coulées de boue</i>	<i>17/01/1999</i>	<i>18/01/1999</i>	<i>23/02/1999</i>	<i>10/03/1999</i>
<i>Vins-sur-Caramy</i>	<i>Inondations et coulées de boue</i>	<i>15/06/2010</i>	<i>16/06/2010</i>	<i>14/09/2010</i>	<i>17/09/2010</i>
<i>Vins-sur-Caramy</i>	<i>Inondations et coulées de boue</i>	<i>04/11/2011</i>	<i>10/11/2011</i>	<i>18/11/2011</i>	<i>19/11/2011</i>

ANNEXE B – TYPES DE SURFACES AGRICOLES INONDABLES

Détail des surfaces agricoles situées en zone inondable, par commune (extrait de l'étude « Diagnostics de l'état actuel des enjeux et de leur vulnérabilité dans le bassin versant de l'Argens » réalisée par Egis Eau pour le compte du Département du Var (action 22 du PAPI d'intention, phase 3, partie 4.4.2, critère 11).

Communes concernées	Types de culture	Dans le bassin versant		EAIP	
		Total	Par culture	Total	Par culture
Artigues	Prairies permanentes	30.5 ha	30.5 ha		
	Arboriculture et vergers		17.9 ha		0.0 ha
Ampus	Autres céréales	1 217.6 ha	86.6 ha	301.0 ha	50.5 ha
	Blé tendre		11.3 ha		4.9 ha
	Colza		13.8 ha		9.8 ha
	Fourrage		8.2 ha		7.9 ha
	Légumes-fleurs		10.1 ha		5.0 ha
	Mais grain et ensilage		2.2 ha		1.5 ha
	Orge		14.5 ha		10.7 ha
	Prairies permanentes		948.2 ha		150.8 ha
	Prairies temporaires		104.8 ha		59.9 ha
	Aups		Arboriculture et vergers		732.6 ha
Autres céréales		24.3 ha	18.8 ha		
Fourrage		28.2 ha	17.8 ha		
Mais grain et ensilage		6.3 ha	5.9 ha		
Orge		23.9 ha	0.7 ha		
Prairies permanentes		547.0 ha	88.4 ha		
Prairies temporaires		45.3 ha	14.2 ha		
Vignes		4.2 ha	0.0 ha		
Bagnols-en-Forêt	Arboriculture et vergers	589.4 ha	0.3 ha	27.9 ha	27.4 ha
	Autres céréales		0.4 ha		
	Légumes-fleurs		0.5 ha		
	Prairies permanentes		578.8 ha		
Bargemon	Vignes		9.4 ha		0.5 ha
	Arboriculture et vergers	664.1 ha	7.3 ha	41.0 ha	1.8 ha
	Prairies permanentes		649.2 ha		35.0 ha
Prairies temporaires	7.6 ha		4.2 ha		
Barjols	Arboriculture et vergers	350.2 ha	34.4 ha	83.2 ha	1.4 ha
	Autres céréales		43.6 ha		2.0 ha
	Blé tendre		0.7 ha		0.0 ha
	Fourrage		11.8 ha		5.2 ha
	Mais grain et ensilage		6.4 ha		1.5 ha
	Orge		15.7 ha		8.4 ha
	Prairies permanentes		143.7 ha		29.2 ha
	Prairies temporaires		51.6 ha		20.6 ha
Vignes	42.2 ha	14.9 ha			
Besse-sur-Issole	Arboriculture et vergers	353.2 ha	2.9 ha	210.9 ha	1.4 ha
	Autres céréales		25.3 ha		19.0 ha
	Mais grain et ensilage		12.3 ha		7.5 ha
	Prairies permanentes		65.8 ha		16.3 ha
Briat	Vignes		246.9 ha		166.8 ha
	Arboriculture et vergers	687.4 ha	8.6 ha	247.4 ha	7.1 ha
	Autres céréales		64.1 ha		40.7 ha
	Blé tendre		4.0 ha		4.0 ha
	Colza		4.2 ha		4.2 ha
	Fourrage		14.5 ha		11.1 ha
	Légumes-fleurs		2.1 ha		2.1 ha
	Mais grain et ensilage		26.3 ha		15.6 ha
	Prairies permanentes		368.6 ha		60.2 ha
	Prairies temporaires		43.1 ha		29.9 ha
Tournesol	4.6 ha		4.6 ha		
Vignes	147.4 ha	67.9 ha			
Brignoles	Arboriculture et vergers	860.9 ha	23.3 ha	451.7 ha	15.1 ha
	Autres céréales		97.2 ha		61.4 ha
	Blé tendre		7.5 ha		1.5 ha
	Fourrage		20.3 ha		10.4 ha
	Mais grain et ensilage		164.7 ha		92.5 ha
	Orge		2.1 ha		2.1 ha
	Prairies permanentes		163.7 ha		33.8 ha
	Prairies temporaires		9.7 ha		6.2 ha
Vignes	372.4 ha	228.6 ha			
	Prairies permanentes				
	Prairies temporaires		9.7 ha		6.2 ha
	Vignes		372.4 ha		228.6 ha

ANNEXE B – TYPES DE SURFACES AGRICOLES INONDABLES

Communes concernées	Types de culture	Dans le bassin versant		EAIP	
		Total	Par culture	Total	Par culture
	Arboriculture et vergers		5,5 ha		0,0 ha
Communes concernées	Types de culture	Total	Par culture	Total	Par culture
Cotignac	Arboriculture et vergers	548,2 ha	46,4 ha	193,6 ha	15,9 ha
	Autres céréales		24,9 ha		6,9 ha
	Blé tendre		0,2 ha		0,0 ha
	Mais grain et ensilage		7,8 ha		4,5 ha
	Orge		1,3 ha		0,0 ha
	Prairies permanentes		198,1 ha		14,3 ha
	Prairies temporaires		2,8 ha		2,0 ha
	Vignes		266,7 ha		150,1 ha
Draguignan	Arboriculture et vergers	173,9 ha	47,4 ha	37,3 ha	0,5 ha
	Autres céréales		7,2 ha		3,6 ha
	Mais grain et ensilage		1,0 ha		0,0 ha
	Prairies permanentes		39,9 ha		13,6 ha
	Vignes		78,4 ha		19,6 ha
Entrecasteaux	Arboriculture et vergers	534,4 ha	19,2 ha	102,7 ha	0,5 ha
	Autres céréales		36,0 ha		8,9 ha
	Légumes-fleurs		0,1 ha		0,0 ha
	Mais grain et ensilage		17,6 ha		10,7 ha
	Prairies permanentes		266,7 ha		11,0 ha
	Prairies temporaires		33,1 ha		29,2 ha
	Vignes		161,8 ha		42,4 ha
Esparron	Autres céréales	560,5 ha	13,5 ha	46,9 ha	2,1 ha
	Autres cultures industrielles		0,5 ha		0,0 ha
	Blé tendre		0,8 ha		0,0 ha
	Fourrage		11,9 ha		1,3 ha
	Légumes-fleurs		0,2 ha		0,0 ha
	Mais grain et ensilage		13,0 ha		1,8 ha
	Orge		8,3 ha		0,7 ha
	Prairies permanentes		498,7 ha		36,1 ha
	Prairies temporaires		10,4 ha		5,0 ha
	Vignes		3,3 ha		0,0 ha
Fayence	Autres céréales	73,5 ha	6,0 ha	7,1 ha	0,8 ha
	Prairies permanentes		58,6 ha		2,4 ha
	Vignes		8,9 ha		3,9 ha
Figanières	Arboriculture et vergers	421,3 ha	39,4 ha	130,2 ha	3,1 ha
	Autres céréales		12,5 ha		10,9 ha
	Blé tendre		0,2 ha		0,2 ha
	Prairies permanentes		285,7 ha		38,0 ha
	Vignes		83,5 ha		78,1 ha
Flassans-sur-Issole	Arboriculture et vergers	548,1 ha	4,0 ha	243,7 ha	0,9 ha
	Autres céréales		6,3 ha		5,2 ha
	Mais grain et ensilage		22,3 ha		20,5 ha
	Prairies permanentes		194,7 ha		16,0 ha
	Prairies temporaires		1,9 ha		1,7 ha
	Vignes		318,9 ha		199,5 ha
Flayosc	Arboriculture et vergers	79,9 ha	36,9 ha	12,8 ha	1,0 ha
	Autres céréales		4,1 ha		2,7 ha
	Mais grain et ensilage		10,0 ha		3,8 ha
	Orge		4,2 ha		3,2 ha
	Prairies permanentes		9,1 ha		0,7 ha
	Vignes		15,6 ha		1,5 ha
Forcalqueiret	Arboriculture et vergers	154,9 ha	2,7 ha	84,3 ha	0,0 ha
	Autres céréales		37,4 ha		18,6 ha
	Mais grain et ensilage		24,6 ha		20,6 ha
	Orge		0,6 ha		0,6 ha
	Prairies permanentes		9,9 ha		6,6 ha
	Prairies temporaires		16,1 ha		16,1 ha
	Vignes		63,7 ha		21,9 ha

Communes concernées	Types de culture	Dans le bassin versant		EAIP	
		Total	Par culture	Total	Par culture
Fox-Amphoux	Arboriculture et vergers	1 181.1 ha	13.6 ha	413.4 ha	1.8 ha
	Autres céréales		158.4 ha		74.1 ha
	Blé tendre		39.5 ha		11.8 ha
	Colza		33.2 ha		7.9 ha
	Fourrage		46.8 ha		17.2 ha
	Légumes-fleurs		7.4 ha		4.2 ha
	Maïs grain et ensilage		111.6 ha		53.7 ha
	Orge		44.4 ha		21.4 ha
	Prairies permanentes		431.6 ha		104.6 ha
	Prairies temporaires		250.0 ha		103.8 ha
	Vignes		44.6 ha		12.9 ha
	Fréjus		Arboriculture et vergers		812.4 ha
Autres céréales		5.6 ha	5.6 ha		
Autres cultures industrielles		106.3 ha	106.0 ha		
Blé tendre		0.0 ha	0.0 ha		
Fourrage		26.8 ha	26.8 ha		
Légumes-fleurs		219.7 ha	219.7 ha		
Maïs grain et ensilage		1.6 ha	1.6 ha		
Orge		0.0 ha	0.0 ha		
Prairies permanentes		362.0 ha	355.6 ha		
Prairies temporaires		4.2 ha	1.6 ha		
Serres tunnel		8.0 ha	8.0 ha		
Serres verre		6.3 ha	6.3 ha		
Tournesol		1.9 ha	1.2 ha		
Vignes		28.0 ha	27.9 ha		
Garéoult	Arboriculture et vergers	409.1 ha	22.2 ha	291.3 ha	21.5 ha
	Autres céréales		82.3 ha		82.3 ha
	Blé tendre		1.1 ha		1.1 ha
	Colza		3.1 ha		3.1 ha
	Légumes-fleurs		3.4 ha		3.4 ha
	Maïs grain et ensilage		21.6 ha		21.6 ha
	Prairies permanentes		144.5 ha		38.2 ha
	Vignes		131.0 ha		120.2 ha
Gonfaron	Arboriculture et vergers	376.6 ha	27.7 ha	230.6 ha	5.3 ha
	Autres céréales		35.0 ha		27.2 ha
	Maïs grain et ensilage		5.6 ha		5.6 ha
	Prairies permanentes		52.0 ha		29.8 ha
	Vignes		256.4 ha		162.6 ha
La Celle	Arboriculture et vergers	686.8 ha	6.1 ha	182.2 ha	6.1 ha
	Autres céréales		31.5 ha		28.5 ha
	Colza		17.3 ha		17.3 ha
	Maïs grain et ensilage		33.0 ha		32.8 ha
	Prairies permanentes		522.6 ha		22.7 ha
	Vignes		76.4 ha		74.7 ha
La Garde-Freinet	Arboriculture et vergers	242.6 ha	7.6 ha	13.4 ha	4.2 ha
	Autres céréales		6.0 ha		0.5 ha
	Maïs grain et ensilage		0.6 ha		0.0 ha
	Prairies permanentes		174.5 ha		3.5 ha
	Vignes		53.9 ha		5.1 ha
La Motte	Arboriculture et vergers	439.0 ha	5.7 ha	217.6 ha	0.2 ha
	Autres céréales		38.3 ha		34.3 ha
	Légumes-fleurs		2.6 ha		2.6 ha
	Maïs grain et ensilage		8.9 ha		8.7 ha
	Orge		4.3 ha		3.4 ha
	Prairies permanentes		52.7 ha		8.1 ha
	Vignes		326.5 ha		160.3 ha

Communes concernées	Types de culture	Dans le bassin versant		EAIP	
		Total	Par culture	Total	Par culture
La Roquebrussanne	Arboriculture et vergers	996.3 ha	31.8 ha	537.1 ha	31.0 ha
	Autres céréales		56.3 ha		54.2 ha
	Blé tendre		2.0 ha		2.0 ha
	Colza		7.3 ha		7.3 ha
	Fourrage		1.1 ha		1.1 ha
	Mais grain et ensilage		38.1 ha		33.3 ha
	Orge		0.5 ha		0.5 ha
	Prairies permanentes		444.7 ha		31.9 ha
	Prairies temporaires		10.4 ha		10.4 ha
	Vignes		404.1 ha		365.4 ha
La Verdière	Arboriculture et vergers	640.5 ha	4.3 ha	85.7 ha	0.0 ha
	Autres céréales		74.5 ha		19.1 ha
	Autres cultures industrielles		3.1 ha		0.0 ha
	Fourrage		8.1 ha		1.2 ha
	Légumes-fleurs		4.4 ha		2.4 ha
	Mais grain et ensilage		45.6 ha		19.3 ha
	Orge		14.1 ha		9.4 ha
	Prairies permanentes		446.2 ha		23.6 ha
	Prairies temporaires		28.0 ha		10.2 ha
	Tournesol		8.8 ha		0.0 ha
	Vignes		3.4 ha		0.5 ha
Le Cannet-des-Maures	Arboriculture et vergers	1 280.2 ha	18.5 ha	504.2 ha	8.4 ha
	Autres céréales		24.9 ha		23.9 ha
	Légumes-fleurs		11.6 ha		11.6 ha
	Mais grain et ensilage		8.2 ha		5.9 ha
	Prairies permanentes		730.6 ha		191.1 ha
	Prairies temporaires		3.1 ha		3.1 ha
	Vignes		483.2 ha		260.2 ha
Le Luc	Arboriculture et vergers	764.3 ha	42.9 ha	279.5 ha	5.4 ha
	Autres céréales		44.3 ha		43.2 ha
	Mais grain et ensilage		8.6 ha		5.0 ha
	Prairies permanentes		251.8 ha		38.8 ha
	Prairies temporaires		14.1 ha		8.3 ha
	Vignes		402.7 ha		178.7 ha
Le Muy	Arboriculture et vergers	647.5 ha	3.3 ha	261.3 ha	1.9 ha
	Autres céréales		29.1 ha		3.1 ha
	Autres cultures industrielles		27.0 ha		27.0 ha
	Fourrage		0.3 ha		0.3 ha
	Légumes-fleurs		3.1 ha		3.0 ha
	Mais grain et ensilage		10.7 ha		9.1 ha
	Orge		3.4 ha		2.5 ha
	Prairies permanentes		379.7 ha		106.1 ha
	Prairies temporaires		0.5 ha		0.5 ha
	Vignes		190.3 ha		107.8 ha
Le Plan-de-la-Tour	Autres céréales	28.0 ha	0.1 ha	14.1 ha	0.0 ha
	Mais grain et ensilage		0.5 ha		0.5 ha
	Prairies permanentes		7.8 ha		1.2 ha
	Vignes		19.5 ha		12.4 ha
Le Thoronet	Arboriculture et vergers	269.9 ha	3.5 ha	83.4 ha	0.0 ha
	Autres céréales		11.9 ha		11.9 ha
	Mais grain et ensilage		1.3 ha		0.1 ha
	Prairies permanentes		51.5 ha		0.5 ha
	Prairies temporaires		5.1 ha		4.4 ha
	Vignes		196.5 ha		66.5 ha
Le Val	Arboriculture et vergers	352.7 ha	26.1 ha	88.3 ha	1.7 ha
	Autres céréales		35.3 ha		15.9 ha
	Fourrage		3.9 ha		2.1 ha
	Légumes-fleurs		2.6 ha		0.0 ha
	Mais grain et ensilage		13.9 ha		3.6 ha
	Orge		1.9 ha		0.0 ha
	Prairies permanentes		134.5 ha		16.8 ha
	Prairies temporaires		17.8 ha		11.1 ha
	Vignes		116.8 ha		37.0 ha

Communes concernées	Types de culture	Dans le bassin versant		EAIP	
		Total	Par culture	Total	Par culture
Les Arcs	Arboriculture et vergers	484.4 ha	16.8 ha	272.3 ha	2.5 ha
	Autres céréales		11.1 ha		4.2 ha
	Mais grain et ensilage		19.4 ha		19.1 ha
	Prairies permanentes		75.6 ha		27.5 ha
	Prairies temporaires		0.3 ha		0.3 ha
	Vignes		361.2 ha		218.7 ha
Les Mayons	Arboriculture et vergers	151.4 ha	3.7 ha	25.6 ha	0.7 ha
	Autres céréales		9.8 ha		2.4 ha
	Prairies permanentes		93.3 ha		5.8 ha
	Vignes		44.5 ha		16.7 ha
Longues	Arboriculture et vergers	497.6 ha	40.4 ha	128.9 ha	2.3 ha
	Autres céréales		61.2 ha		44.6 ha
	Mais grain et ensilage		15.5 ha		9.3 ha
	Orge		15.4 ha		1.0 ha
	Prairies permanentes		18.1 ha		18.1 ha
	Prairies temporaires		7.5 ha		6.0 ha
	Vignes		339.5 ha		47.5 ha
Méounes-lès-Montrieux	Prairies permanentes	11.3 ha	8.9 ha	2.1 ha	0.0 ha
	Vignes		2.4 ha		2.1 ha
Mazaugues	Prairies permanentes	826.2 ha	783.4 ha	86.6 ha	69.0 ha
	Prairies temporaires		42.0 ha		17.6 ha
	Vignes		0.8 ha		0.0 ha
Moissac-Bellevue	Autres céréales	427.2 ha	17.1 ha	67.6 ha	5.5 ha
	Mais grain et ensilage		2.4 ha		2.3 ha
	Prairies permanentes		389.0 ha		52.4 ha
	Prairies temporaires		18.8 ha		7.4 ha
Montauroux	Prairies permanentes	7.3 ha	7.3 ha		
Montferrat	Arboriculture et vergers	1 305.6 ha	2.4 ha	46.9 ha	0.0 ha
	Prairies permanentes		1 303.2 ha		46.9 ha
Montfort-sur-Argens	Arboriculture et vergers	286.7 ha	7.9 ha	141.7 ha	0.3 ha
	Autres céréales		9.2 ha		5.9 ha
	Mais grain et ensilage		7.0 ha		2.5 ha
	Vignes		262.6 ha		133.0 ha
Montmeyan	Autres céréales	430.6 ha	11.9 ha	49.2 ha	5.5 ha
	Fourrage		35.8 ha		7.7 ha
	Prairies permanentes		356.6 ha		17.8 ha
	Prairies temporaires		26.4 ha		18.2 ha
Néoules	Arboriculture et vergers	273.0 ha	3.8 ha	105.5 ha	3.4 ha
	Autres céréales		30.5 ha		25.4 ha
	Blé tendre		0.9 ha		0.9 ha
	Colza		8.7 ha		4.6 ha
	Mais grain et ensilage		29.3 ha		24.2 ha
	Prairies permanentes		156.0 ha		13.0 ha
	Vignes		43.7 ha		34.1 ha
Nans-les-Pins	Autres céréales	505.9 ha	54.0 ha	145.0 ha	37.7 ha
	Fourrage		37.5 ha		23.0 ha
	Légumes-fleurs		0.8 ha		0.8 ha
	Mais grain et ensilage		35.4 ha		21.1 ha
	Orge		5.9 ha		0.3 ha
	Prairies permanentes		253.5 ha		19.3 ha
	Prairies temporaires		67.5 ha		28.2 ha
	Vignes		51.4 ha		14.6 ha
Ollières	Arboriculture et vergers	729.3 ha	15.3 ha	137.4 ha	6.7 ha
	Autres céréales		8.9 ha		2.4 ha
	Colza		5.0 ha		0.0 ha
	Fourrage		9.7 ha		0.0 ha
	Mais grain et ensilage		4.1 ha		0.3 ha
	Orge		4.2 ha		0.0 ha
	Prairies permanentes		458.6 ha		60.2 ha
	Prairies temporaires		29.1 ha		17.6 ha
	Vignes		194.5 ha		50.1 ha
Pignans	Vignes	14.0 ha	14.0 ha	8.6 ha	8.6 ha
Plan-d'Aups-Sainte-Baume	Prairies permanentes	0.3 ha	0.3 ha	0.0 ha	0.0 ha

Communes concernées	Types de culture	Dans le bassin versant		EAIP	
		Total	Par culture	Total	Par culture
Ponteivès	Arboriculture et vergers	583.9 ha	50.0 ha	185.8 ha	24.0 ha
	Autres céréales		100.6 ha		31.9 ha
	Autres cultures industrielles		1.7 ha		0.4 ha
	Blé tendre		2.1 ha		1.8 ha
	Colza		38.4 ha		18.6 ha
	Fourrage		2.1 ha		0.0 ha
	Légumes-fleurs		0.3 ha		0.2 ha
	Maïs grain et ensilage		46.1 ha		18.2 ha
	Orge		9.1 ha		1.6 ha
	Prairies permanentes		117.7 ha		24.8 ha
	Prairies temporaires		25.1 ha		10.1 ha
	Vignes		190.8 ha		54.1 ha
Pourrières	Prairies permanentes	2.4 ha	2.4 ha	0.1 ha	0.1 ha
Puget-sur-Argens	Arboriculture et vergers	401.2 ha	4.2 ha	358.2 ha	2.9 ha
	Autres céréales		0.1 ha		0.1 ha
	Autres cultures industrielles		65.3 ha		65.3 ha
	Fourrage		10.0 ha		4.4 ha
	Légumes-fleurs		54.5 ha		54.5 ha
	Maïs grain et ensilage		0.0 ha		0.0 ha
	Prairies permanentes		150.8 ha		141.9 ha
	Prairies temporaires		1.4 ha		1.4 ha
	Serres tunnel		0.0 ha		0.0 ha
	Vignes		114.9 ha		87.7 ha
Réguise	Arboriculture et vergers	44.6 ha	0.4 ha	1.2 ha	0.2 ha
	Maïs grain et ensilage		12.3 ha		0.0 ha
	Prairies permanentes		31.9 ha		0.9 ha
Rocbaron	Arboriculture et vergers	217.9 ha	4.6 ha	131.2 ha	3.3 ha
	Autres céréales		37.5 ha		30.4 ha
	Colza		11.1 ha		8.6 ha
	Légumes-fleurs		0.8 ha		0.8 ha
	Maïs grain et ensilage		41.9 ha		28.1 ha
	Prairies permanentes		52.7 ha		10.5 ha
	Prairies temporaires		1.8 ha		1.8 ha
	Vignes		67.4 ha		47.7 ha
Roquebrune-sur-Argens	Arboriculture et vergers	948.8 ha	56.2 ha	853.9 ha	49.6 ha
	Autres céréales		33.7 ha		5.6 ha
	Autres cultures industrielles		229.6 ha		228.9 ha
	Légumes-fleurs		109.1 ha		109.1 ha
	Maïs grain et ensilage		11.1 ha		11.1 ha
	Prairies permanentes		348.1 ha		334.5 ha
	Prairies temporaires		0.0 ha		0.0 ha
	Serres tunnel		2.4 ha		2.4 ha
	Serres verre		4.2 ha		4.2 ha
	Vignes		154.3 ha		108.5 ha
Rougiers	Arboriculture et vergers	79.5 ha	1.1 ha	29.5 ha	0.5 ha
	Autres céréales		4.1 ha		2.7 ha
	Fourrage		10.6 ha		5.6 ha
	Légumes-fleurs		0.2 ha		0.2 ha
	Maïs grain et ensilage		10.7 ha		4.7 ha
	Orge		1.9 ha		1.7 ha
	Prairies permanentes		13.4 ha		1.1 ha
	Prairies temporaires		2.2 ha		0.4 ha
	Vignes		35.4 ha		12.7 ha
Saint-Antonin-du-Var	Arboriculture et vergers	390.0 ha	7.0 ha	62.8 ha	0.5 ha
	Autres céréales		28.6 ha		8.8 ha
	Maïs grain et ensilage		25.1 ha		15.8 ha
	Prairies permanentes		224.8 ha		9.4 ha
	Vignes		104.5 ha		28.3 ha
Sainte-Anastasia-sur-Issole	Arboriculture et vergers	19.6 ha	2.3 ha	10.2 ha	0.5 ha
	Autres céréales		0.0 ha		0.0 ha
	Prairies permanentes		3.5 ha		1.9 ha
	Vignes		13.8 ha		7.8 ha

Communes concernées	Types de culture	Dans le bassin versant		EAIP	
		Total	Par culture	Total	Par culture
Sainte-Maxime	Arboriculture et vergers	75.9 ha	12.4 ha	0.8 ha	0.0 ha
	Prairies permanentes		58.8 ha		0.0 ha
	Vignes		4.7 ha		0.8 ha
Saint-Julien	Mais grain et ensilage	0.005 ha	0.005 ha		
Saint-Martin	Arboriculture et vergers	668.7 ha	11.7 ha	57.0 ha	1.8 ha
	Autres céréales		74.4 ha		9.5 ha
	Autres cultures industrielles		10.4 ha		2.4 ha
	Blé tendre		7.6 ha		3.9 ha
	Colza		53.8 ha		2.9 ha
	Fourrage		18.5 ha		6.6 ha
	Légumes-fleurs		20.8 ha		0.8 ha
	Mais grain et ensilage		30.1 ha		3.7 ha
	Prairies permanentes		413.0 ha		22.8 ha
	Prairies temporaires		12.8 ha		1.3 ha
Vignes	0.7 ha	0.0 ha			
Saint-Maximin-la-Sainte-Baume	Arboriculture et vergers	1 065.3 ha	34.6 ha	764.8 ha	15.1 ha
	Autres céréales		214.3 ha		175.9 ha
	Blé tendre		1.3 ha		1.2 ha
	Colza		27.2 ha		22.4 ha
	Fourrage		33.7 ha		33.7 ha
	Légumes-fleurs		11.8 ha		10.8 ha
	Mais grain et ensilage		174.6 ha		157.9 ha
	Orge		23.4 ha		5.4 ha
	Prairies permanentes		106.5 ha		33.5 ha
	Prairies temporaires		62.4 ha		52.6 ha
Vignes	375.5 ha	256.3 ha			
Saint-Paul-en-Forêt	Arboriculture et vergers	288.5 ha	0.5 ha	22.1 ha	0.0 ha
	Autres céréales		3.0 ha		1.5 ha
	Prairies permanentes		270.3 ha		20.4 ha
	Prairies temporaires		2.0 ha		0.0 ha
	Vignes		12.7 ha		0.1 ha
Salernes	Arboriculture et vergers	100.4 ha	12.2 ha	30.2 ha	0.3 ha
	Autres céréales		27.1 ha		4.3 ha
	Légumes-fleurs		6.1 ha		6.1 ha
	Mais grain et ensilage		8.1 ha		4.4 ha
	Orge		1.5 ha		0.6 ha
	Prairies permanentes		10.0 ha		1.3 ha
	Prairies temporaires		24.4 ha		13.2 ha
	Vignes		11.0 ha		0.0 ha
Seillans	Arboriculture et vergers	704.0 ha	0.3 ha	17.0 ha	0.0 ha
	Prairies permanentes		703.8 ha		17.0 ha
Seillons-Source-d'Argens	Arboriculture et vergers	655.4 ha	6.5 ha	181.9 ha	2.8 ha
	Autres céréales		74.7 ha		55.2 ha
	Blé tendre		0.2 ha		0.0 ha
	Légumes-fleurs		1.1 ha		1.1 ha
	Mais grain et ensilage		11.2 ha		9.3 ha
	Prairies permanentes		349.6 ha		15.6 ha
	Vignes		212.0 ha		98.0 ha
Signes	Prairies temporaires	34.1 ha	34.1 ha		
Sillans-la-Cascade	Arboriculture et vergers	208.1 ha	15.5 ha	58.2 ha	7.7 ha
	Autres céréales		43.4 ha		11.4 ha
	Fourrage		5.4 ha		1.8 ha
	Mais grain et ensilage		0.2 ha		0.2 ha
	Prairies permanentes		101.2 ha		7.6 ha
	Prairies temporaires		29.9 ha		28.9 ha
	Vignes		12.4 ha		0.6 ha
Taradeau	Arboriculture et vergers	181.8 ha	11.7 ha	118.2 ha	3.6 ha
	Autres céréales		5.6 ha		2.8 ha
	Mais grain et ensilage		5.3 ha		5.3 ha
	Prairies permanentes		0.5 ha		0.5 ha
	Prairies temporaires		0.1 ha		0.1 ha
	Vignes		158.4 ha		106.8 ha

Communes concernées	Types de culture	Dans le bassin versant		EAIP	
		Total	Par culture	Total	Par culture
Tavernes	Arboriculture et vergers	279.6 ha	65.4 ha	108.3 ha	6.6 ha
	Autres céréales		17.6 ha		8.2 ha
	Blé tendre		3.1 ha		0.3 ha
	Mais grain et ensilage		22.9 ha		11.2 ha
	Orge		0.6 ha		0.0 ha
	Prairies permanentes		129.9 ha		57.2 ha
	Prairies temporaires		11.5 ha		6.5 ha
	Vignes		28.6 ha		18.2 ha
Tourrettes	Mais grain et ensilage	36.4 ha	28.3 ha	0.0 ha	0.0 ha
	Prairies permanentes		8.2 ha		0.0 ha
Tourtour	Arboriculture et vergers	243.9 ha	16.2 ha	18.5 ha	0.2 ha
	Autres cultures industrielles		1.1 ha		0.0 ha
	Légumes-fleurs		0.1 ha		0.0 ha
	Mais grain et ensilage		1.5 ha		0.4 ha
	Prairies permanentes		218.5 ha		18.0 ha
	Prairies temporaires		5.6 ha		0.0 ha
	Vignes		0.7 ha		0.0 ha
Tourves	Arboriculture et vergers	1 168.1 ha	8.5 ha	355.6 ha	2.5 ha
	Autres céréales		97.1 ha		41.9 ha
	Blé tendre		1.2 ha		1.2 ha
	Colza		12.5 ha		0.0 ha
	Fourrage		42.4 ha		27.5 ha
	Légumes-fleurs		10.4 ha		7.1 ha
	Mais grain et ensilage		84.6 ha		47.2 ha
	Prairies permanentes		605.7 ha		71.3 ha
	Prairies temporaires		25.2 ha		15.1 ha
	Vignes		280.4 ha		141.7 ha
Trans-en-Provence	Arboriculture et vergers	68.3 ha	23.9 ha	22.7 ha	0.4 ha
	Autres céréales		3.7 ha		3.7 ha
	Prairies permanentes		14.4 ha		12.1 ha
	Vignes		26.2 ha		6.5 ha
Trets	Prairies permanentes	60.4 ha	60.4 ha		
Vérignon	Prairies permanentes	699.1 ha	699.1 ha	71.4 ha	71.4 ha
Varages	Arboriculture et vergers	542.8 ha	15.5 ha	53.4 ha	0.0 ha
	Autres céréales		25.8 ha		2.9 ha
	Autres cultures industrielles		0.4 ha		0.0 ha
	Fourrage		3.8 ha		0.0 ha
	Légumes-fleurs		0.3 ha		0.3 ha
	Mais grain et ensilage		40.5 ha		15.9 ha
	Prairies permanentes		406.4 ha		23.3 ha
	Prairies temporaires		46.1 ha		10.0 ha
	Tournesol		0.0 ha		0.0 ha
	Vignes		4.0 ha		1.1 ha
Vidauban	Arboriculture et vergers	871.5 ha	45.2 ha	534.5 ha	27.5 ha
	Autres céréales		52.5 ha		14.3 ha
	Mais grain et ensilage		50.0 ha		49.4 ha
	Prairies permanentes		327.4 ha		136.3 ha
	Prairies temporaires		38.9 ha		38.1 ha
	Vignes		357.5 ha		269.0 ha
Villecroze	Arboriculture et vergers	145.5 ha	5.5 ha	32.8 ha	0.8 ha
	Autres céréales		6.4 ha		0.0 ha
	Blé tendre		5.3 ha		0.9 ha
	Colza		1.8 ha		0.0 ha
	Légumes-fleurs		6.8 ha		0.0 ha
	Mais grain et ensilage		7.7 ha		1.9 ha
	Orge		21.9 ha		3.8 ha
	Prairies permanentes		14.3 ha		8.0 ha
	Prairies temporaires		39.7 ha		12.8 ha
	Vignes		36.0 ha		4.5 ha
Vins-sur-Caramy	Arboriculture et vergers	4.6 ha	1.2 ha	0.8 ha	0.1 ha
	Fourrage		0.0 ha		0.0 ha
	Prairies permanentes		2.7 ha		0.0 ha
	Vignes		0.7 ha		0.7 ha
Total général		38 952.0 ha	38 952.0 ha	12 928.1 ha	12 928.1 ha

ANNEXE C – SYSTEMES D'ENDIGUEMENT

Le détail des systèmes d'endiguement présent sur le périmètre du PAPI est présenté ci-dessous.

EPCI-FP	Commune concernée	Type	Nom de l'ouvrage	Hauteur	Population protégée	Classe	Rivière concernée	Longueur	Matériaux
CA DRACENOISE	AMPUS	Digue	Digue de Fournier	1	0	D	La Nartuby d'ampus	231	Terre
	BARGEMON	Digue	Digue du château du Reclus	1	0	D	Affluent du Riou sec	171	Terre
	BARGEMON	Digue	Digue de Fontaclaire	1	0	D	Affluent du Riou sec	116	Terre
	BARGEMON	Digue	Digue du Riou du Plan	1	2	D	Le Riou	304	Terre
	CALLAS	Remblais infrastructure	Digue de Camp Redon	1	0	D	Le Riou sec	84	Terre
	CALLAS	Digue	Digue de la STEP (vallon du plan)	1	0	D	Vallon du Plan	144	Terre
	CALLAS	Digue	Digue des Clèdes	1	3	D	Vallon du Plan	609	Terre
	CHATEAUDOUBLE	Digue	Digue du Plan 2	1	0	D	La Nartuby	388	Terre
	CHATEAUDOUBLE	Digue	Digue du Plan du Riou de ville	1	1	D	Vallon Riou de ville	291	Terre
	CLAVIERS	Digue	Digue du Moulin neuf	1	1	D	Le Riou sec	116	Terre
	DRAGUIGNAN	Digue	Digue du chemin de l'Ubac	1,5	0	D	La Nartuby	240	Terre
	DRAGUIGNAN	Digue	Digue des Encapris rive droite	1	3	D	La Nartuby	110	Terre
	DRAGUIGNAN	Digue	Digue des Encapris rive gauche	1	4	D	La Nartuby	184	Terre
	DRAGUIGNAN	Digue	Digue de la zone industrielle	1	11	C	La Nartuby	110	Terre
	DRAGUIGNAN	Digue	Digue du Plan 1a	1,5	25	C	La Nartuby	249	Terre
	FIGANIERES	Remblais infrastructure	Digue de la D562	1	0	D	Vallon de Saint-Pons	104	Terre
	FIGANIERES	Digue	Digue de la Ferrage	1	0	D	Ruisseau de la Tuillère	76	Terre
	FIGANIERES	Digue	Digue de la serre de Moutte 1	1,2	0	D	Cours d'eau venant du Bois de la Cabre d'Or	112	Pierre
	FIGANIERES	Digue	Digue de la D54	1,5	0	D	Ruisseau de la Tuillère	112	Terre

CA DRACENOISE	FIGANIERES	Digue	Digue de la serre de Moutte 2	1,1	1	D	Cours d'eau venant du Bois de la Cabre d'Or	250	Terre
	FIGANIERES	Digue	Digue des Nougueirets	1,2	1	D	NC	161	Terre
	LE MUY	Digue	Digue du domaine de la Combe	1,5	0	D	L'Endre	1730	Terre
	LE MUY	Digue	Digue de la STEP (L'Argens)	1,5	0	D	L'Argens	60	Terre
	LE MUY	Digue	Digue de Maralouche 1	1,5	0	D	La Nartuby	98	Terre
	LE MUY	Digue	Digue du Rabinon	1	2	D	L'Argens	755	Terre
	LE MUY	Digue	Digue du Moulin des Serres	1,5	5	D	La Nartuby	182	Terre
	LE MUY	Digue	Digue Verignas	1	8	D	L'Argens	1155	Terre
	LE MUY	Digue	Digue de Courgousson	1	8	D	L'Argens	902	Terre
	LE MUY	Digue	Digue des Plans	1	13	C	La Nartuby	579	Terre
	LE MUY	Digue	Digue de Maralouche 2	1	24	C	La Nartuby	388	Terre
	MONTFERRAT	Digue	Digue de l'auberge des Moines	1	5	D	La Nartuby	224	Terre
	TRANS-EN-PROVENCE	Digue	Digue du Bosquet	1	0	D	La Nartuby	410	Terre
	TRANS-EN-PROVENCE	Digue	Digue de Maufache	1	0	D	La Nartuby	287	Terre
	TRANS-EN-PROVENCE	Digue	Digue du Gabre	1,5	3	D	La Nartuby	492	Terre
	TRANS-EN-PROVENCE	Digue	Digue de Valaury	1	17	C	La Nartuby	1039	Terre
	TRANS-EN-PROVENCE	Digue	Digue du Plan 1b	1,5	25	C	La Nartuby	436	Terre
	VIDAUHAN	Digue	Digue de la Miquelette	1,5	0	D	L'Aille	170	Terre
	VIDAUHAN	Digue	Digue du Pis	1,5	1	D	L'Argens	389	Terre
	CA VAR ESTEREL MEDITERRANEE	FREJUS	Digue	Digue des Maronniers	1	2	D	La Grande Garonne	593
FREJUS		Digue	Digue de l'ancien pont Romain	1,5	2	D	La Grande Garonne	434	Terre
FREJUS		Digue	Digue du Valescure 2	4	26	C	Vallon de Valescure	290	Terre
FREJUS		Digue	Digue de la Plaine	1	51	C	La Garonne	1187	Terre
FREJUS		Digue	Digue du Valescure 1	2	226	B	Vallon de Valescure	1332	Terre

CA VAR ESTEREL MEDITERRANEE	FREJUS	Digue	Digue Reyran Rive Droite	2	600	B	Le Reyran	7914	Béton
	FREJUS	Digue	Digue du Valescure Rive droite	1,7	3362	B	Vallon de Valescure	2186	Terre
	FREJUS	Digue	Digue de la Piste cyclable de Fréjus	1,5	6500	B	Le Reyran	1075	Terre
	FREJUS	Digue	Digue Reyran Rive Gauche	2	6500	B	Le Reyran	6769	Béton
	PUGET-SUR- ARGENS	Digue	Digue de l'Isclle 3	1,5	5	D	L'Argens	353	Terre
	PUGET-SUR- ARGENS	Digue	Digue du Béal	2	5	D	Le Béal	303	Terre
	PUGET-SUR- ARGENS	Digue	Digue de l'Isclle 2	3	5	D	L'Argens	2134	Terre
	PUGET-SUR- ARGENS	Digue	Digue du Domaine de la Vernède	2,5	11	C	La Vernède	952	Terre
	PUGET-SUR- ARGENS	Digue	Digue des Condamines 1	3	21	C	Le Béalon	751	Terre
	PUGET-SUR- ARGENS	Digue	Digue des Condamines 2	3	21	C	L'Argens	1311	Terre
	ROQUEBRUNE- SUR-ARGENS	Digue	Digue de la Commande	1	0	D	L'Argens	367	Terre
	ROQUEBRUNE- SUR-ARGENS	Digue	Digue des Espacier	1	0	D	L'Argens	336	Terre
	ROQUEBRUNE- SUR-ARGENS	Digue	Digue de Saint- sauveur	1	0	D	Le Blavet	636	Terre
	ROQUEBRUNE- SUR-ARGENS	Digue	Digue de la Barque de Fréjus	1	0	D	Bras de l'étang de villepey	505	Terre
	ROQUEBRUNE- SUR-ARGENS	Digue	Digue de la Valette	1	0	D	La Valette	451	Terre
	ROQUEBRUNE- SUR-ARGENS	Digue	Digue des Isclles	1	1	D	L'Argens	449	Terre
	ROQUEBRUNE- SUR-ARGENS	Digue	Digues de serres ROSIM	2	1	D	L'Argens	1126	Terre
	ROQUEBRUNE- SUR-ARGENS	Digue	Digue des Blavets 4	1,5	2	D	Le Blavet	556	Terre
	ROQUEBRUNE- SUR-ARGENS	Digue	Digue des Blavets 1	1	3	D	Le Blavet	246	Terre
	ROQUEBRUNE- SUR-ARGENS	Digue	Digue des Blavets 2	1	14	C	Le Blavet	559	Terre
	ROQUEBRUNE- SUR-ARGENS	Digue	Digue des Blavets 3	2	14	C	Le Blavet	292	Terre
	ROQUEBRUNE- SUR-ARGENS	Digue	Digue des Blavets de L'anguille	1	16	C	Les Anguilles	865	Terre
	ROQUEBRUNE- SUR-ARGENS	Digue	Digue des Vergers	1	39	C	L'Argens	198	Terre
	ROQUEBRUNE- SUR-ARGENS	Digue	Digue de Palayson	1,5	39	C	L'Argens	452	Terre

CA VAR ESTEREL MEDITERRANEE	ROQUEBRUNE- SUR-ARGENS	Digue	Digue du Lac d'Arena	3	39	C	L'Argens	1501	Terre
	ROQUEBRUNE- SUR-ARGENS	Digue	Digue de l'Isle 1	1	40	C	L'Argens	178	Pierre
	ROQUEBRUNE- SUR-ARGENS	Digue	Digue de l'Imougade 1	1	40	C	L'Argens	200	Terre
	ROQUEBRUNE- SUR-ARGENS	Digue	Digue du Moulin de l'Isclès	1	40	C	L'Argens	1001	Terre
	ROQUEBRUNE- SUR-ARGENS	Digue	Digue de l'Imougade 2	1,5	40	C	L'Argens	2209	Terre
CC COEUR DU VAR	CABASSE	Digue	Digue du Château de Réquier 1	1	2	D	Le Grenouillé	381	Terre
	CABASSE	Digue	Digue du Château de Réquier 2	2	2	D	L'Issole	817	Terre
	FLASSANS-SUR- ISSOLE	Digue	Digue de la D39 2	1	5	D	L'Issole	213	Terre
	FLASSANS-SUR- ISSOLE	Digue	Digue de la D39 1	1	7	D	L'issole	628	Terre
	LE CANNET-DES- MAURES	Digue	Digue de la Tuilière	1	0	D	L'Aille	1044	Terre
	LE CANNET-DES- MAURES	Digue	Digue de la Basse verrière	1	0	D	L'Aille	643	Terre
	LE CANNET-DES- MAURES	Digue	Digue de Reillane	3	0	D	Le Mourrefrey	1190	Terre
	LE CANNET-DES- MAURES	Digue	Digue du Riautort	1,5	1	D	Le Riautort	525	Terre
	LE LUC	Digue	Digue du Val de Soliès rive droite	1	0	D	Le Soliès	831	Pierre
	LE LUC	Digue	Digue du Val de Soliès rive gauche	1	0	D	Le Soliès	301	Pierre
	LE LUC	Digue	Digue des Pourraques	1	0	D	Vallon des Pourraques	124	Terre
	LE LUC	Digue	Digue des Caudeirons 1	1	0	D	NC	211	Pierre
LE LUC	Digue	Digue des Caudeirons 2	1	0	D	NC	209	Pierre	
CC COMTE DE PROVENCE	BRIGNOLES	Remblais infrastructure	Digue de la STEP (le Caramy)	1	1	D	Le Caramy	299	Enrobé
	BRIGNOLES	Remblais infrastructure	Digue de la RN7	1	5	D	Le Caramy	300	Enrobé
	CHATEAUVERT	Digue	Digue de l'IME de la Foret	1	0	D	La Rivière salée	408	Pierre
	COTIGNAC	Digue	Digue du chemin de Caseneuve 2	1	0	D	Le Rau/La Cassole	39	Terre

CC COMTE DE PROVENCE	COTIGNAC	Digue	Digue de la comdamine longue 1	1	0	D	Affluent de la Cassole/ Gorge de la Lauve	200	Terre
	COTIGNAC	Digue	Digue de Ferrusse	1	0	D	Le Rau/La Cassole	196	Pierre
	COTIGNAC	Digue	Digue du chemin de Caseneuve 1	1	0	D	Le Rau/La Cassole	46	Pierre
	COTIGNAC	Digue	Digue du chemin de Caseneuve 3	1	0	D	Affluent du Rau/ La Cassole	101	Terre
	COTIGNAC	Digue	Digue de la comdamine longue 2	1	0	D	Affluent de la Cassole/ Gorge de la Lauve	338	Pierre
	COTIGNAC	Digue	Digue de Saint-Martin 2	2	0	D	Le Rau/La Cassole	154	Terre
CC PAYS DE FAYENCE	FAYENCE	Digue	Digue du Plan Est	1	0	D	La Carnandre	36	Pierre
	FAYENCE	Digue	Digue du Plan Ouest	1	0	D	La Souate	106	Pierre
	FAYENCE	Digue	Digue de Gafary sud	1,2	0	D	La Carnandre	144	Terre
	FAYENCE	Digue	Digue de la STEP (le Carnandre)	1,7	0	D	La Carnandre	113	Terre
	FAYENCE	Digue	Digue sud de l'aérodrome 1	3	0	D	La Carnandre	256	Terre
	FAYENCE	Digue	Digue de l'aérodrome Ouest	4	0	D	La Carnandre	327	Terre
	FAYENCE	Digue	Digue de Malvoisin	1	1	D	La Carnandre	71	Terre
	FAYENCE	Digue	Digue de l'aérodrome de Fayence	1,1	1	D	La Carnandre	128	Terre
	FAYENCE	Digue	Digue de Preyre	1	2	D	Le Gabre	114	Terre
	FAYENCE	Digue	Digue du Clos Notre Dame 1	1,3	2	D	NC	354	Pierre
	FAYENCE	Digue	Digue du Clos Notre Dame 2	1,5	2	D	NC	148	Terre
	FAYENCE	Digue	Digue de Partoubaud 1	1,5	2	D	La Souate	194	Terre
	FAYENCE	Digue	Digue de Carnandre	1	15	C	La Carnandre	240	Terre
	MONTAUROUX	Remblais infrastructure	Digue du chemin de Fondurane	3	0	D	Le Biancon	145	Terre
	CC PROVENCE VERDON	PONTEVES	Remblais infrastructure	Digue de l'ancienne voie ferrée	1	0	D	Ruisseau de Ponteves	98
SEILLONS-SOURCE-		Digue	Digue des Cabannes 2	1	0	D	Vallat de la Grave	360	Terre

CC PROVENCE VERDON	D'ARGENS								
	SEILLONS-SOURCE-D'ARGENS	Digue	Digue des Cabannes 1	1	0	D	Vallat de la Grave	480	Pierre
	TAVERNES	Digue	Digues des Chaumes	1	0	D	NC	170	Terre
	TAVERNES	Digue	Digue du Moulinet	1	0	D	NC	72	Terre
	VARAGES	Remblais infrastructure	Digue de la Seigneurole	1	0	D	Ruisseau de Varages	77	Terre
	VARAGES	Remblais infrastructure	Digue des Gargues	1	3	D	Ruisseau de Varages	188	Terre
CC STE BEAUME MONT AURELIEN	SAINT-MAXIMIN-LA-SAINTE-BAUME	Digue	Digue de Peyrecède	1	0	D	Vallat d'Ollières	776	Terre
	SAINT-MAXIMIN-LA-SAINTE-BAUME	Digue	Digue des Bauquières 1	1	0	D	Vallat d'Ollières	1464	Terre
	SAINT-MAXIMIN-LA-SAINTE-BAUME	Digue	Digue des Bauquières 2	1	2	D	Vallat d'Ollières	1996	Terre
	SAINT-MAXIMIN-LA-SAINTE-BAUME	Remblais infrastructure	Digue de l'A8	1	25	C	NC	3435	Terre

ANNEXE D – OBSTACLES A L'ÉCOULEMENT

Le détail des ouvrages transversaux, avec leurs principales caractéristiques et fonctions, est présenté ci-dessous :

<i>Communes</i>	<i>Nom de l'ouvrage</i>	<i>Nom secondaire</i>	<i>Type d'ouvrage</i>	<i>Caractéristiques</i>	<i>Usage / Fonction</i>
AMPUS	seuil du canal Rebouillon-la Clappe		Déversoir	Absence de passe	Agriculture (irrigation, abreuvement)
BAGNOLS-EN-FORET	Barrage de magail		Barrage-poids	Absence de passe	Agriculture (irrigation, abreuvement)
BAGNOLS-EN-FORET	bassin lixiviats décharge Bagnols		Barrage en remblais	Absence de passe	Type d'usage inconnu
BAGNOLS-EN-FORET	mines de garrot 1		Barrage	Absence de passe	Aucun
BAGNOLS-EN-FORET	Barrage de la culasse		Barrage	Absence de passe	Agriculture (irrigation, abreuvement)
BARJOLS	SEUIL DES BAS PIOUS		Déversoir	Absence de passe	Agriculture (irrigation, abreuvement)
BARJOLS	SEUIL DE VAL ROSE		Seuil en rivière	Absence de passe	
BARJOLS	SEUIL RAU DES ECREVISSES		Seuil en rivière	Absence de passe	Agriculture (irrigation, abreuvement)
BARJOLS	SEUIL DE BARJOLS		Seuil en rivière	Absence de passe	
BARJOLS	SEUIL DES GRANS PIOUROUX		Seuil en rivière	Absence de passe	Agriculture (irrigation, abreuvement)
BARJOLS	PRISE D'EAU DU FAUVERY		Déversoir	Absence de passe	Energie et hydroélectricité
BARJOLS	Barrage de Bagnis		Barrage-poids	Absence de passe	
BESSE-SUR-ISSOLE	SEUIL DE BARBAIGUE		Radier	Absence de passe	Agriculture (irrigation, abreuvement)
BESSE-SUR-ISSOLE	St Lambert		Seuil en rivière	Absence de passe	Agriculture (irrigation, abreuvement)
BRAS	SEUIL DE LA CADETTE		Sous-type de seuil en rivière inconnu	Absence de passe	Agriculture (irrigation, abreuvement)
BRIGNOLES	SEUIL du MAS la CASCADE		Déversoir	Absence de passe	Agriculture (irrigation, abreuvement)
BRIGNOLES	[03] SEUIL		Déversoir	Absence de passe	Agriculture (irrigation, abreuvement)
BRIGNOLES	[02] SEUIL		Autre sous-type de seuil en rivière (préciser)	Absence de passe	Agriculture (irrigation, abreuvement)
BRIGNOLES	SEUIL DE GOURGUEISSOU		Radier	Absence de passe	Agriculture (irrigation, abreuvement)
BRIGNOLES	SEUIL GAVOTY		Radier	Absence de passe	Agriculture (irrigation, abreuvement)
BRIGNOLES	SEUIL AVAL STEP		Radier	Absence de passe	Agriculture (irrigation, abreuvement)
BRUE-AURIAC	Ecluse de Cadry		Seuil en rivière	Absence de passe	
CABASSE	Barrage du Caramy		Sous-type de seuil en rivière inconnu		
CABASSE	SEUIL DE L'A8		Radier	Absence de passe	
CABASSE	SEUIL DU GRAND CANDUMY		Déversoir	Absence de passe	Agriculture (irrigation, abreuvement)
CABASSE	SEUIL AMONT CABASSE		Radier	Absence de passe	Agriculture (irrigation, abreuvement)
CABASSE	SEUIL DE VALBONNE		Radier	Absence de passe	Agriculture (irrigation, abreuvement)
CABASSE	SEUIL DE PEYRECEDE AMONT		Radier	Absence de passe	Agriculture (irrigation, abreuvement)
CABASSE	SEUIL DU PONT DES		Déversoir	Absence de passe	

FEES					
CABASSE	SEUIL AMONT CARCES	FONTAINE d'AJONC	Déversoir	Absence de passe	Agriculture (irrigation, abreuvement)
CABASSE	SEUIL DE PEYRECEDE AVAL		Déversoir	Absence de passe	Agriculture (irrigation, abreuvement)
CABASSE	SEUIL CAMPING CABASSE		Radier	Absence de passe	
CABASSE	SEUIL DES TOMBADOU		Déversoir	Absence de passe	
CALLAS	retenue de Joyeuse		Barrage-poids	Absence de passe	Type d'usage inconnu
CALLAS	Lac de Callas		Barrage-poids	Absence de passe	Loisirs et sports aquatiques
CALLAS	retenue du grand Siai		Barrage en remblais	Absence de passe	Type d'usage inconnu
CALLAS	plan d'eau de Vioune		Barrage en remblais	Absence de passe	Type d'usage inconnu
CALLAS	Perron		Seuil en rivière	Absence de passe	Agriculture (irrigation, abreuvement)
CALLIAN	mines de garrot 2		Barrage	Absence de passe	Aucun
CARCES	BARRAGE DU LAC DE SAINTE SUZANNE		Barrage-poids	Absence de passe	Alimentation en eau potable
CHATEAUDOUBLE	seuil du Bivosque		Déversoir	Absence de passe	Transports et soutien de navigation
CHATEAUDOUBLE	seuil du canal de Rebouillon		Déversoir	Absence de passe	Agriculture (irrigation, abreuvement)
CHATEAUDOUBLE	nouveau seuil Rebouillon		Radier	Absence de passe	Stabilisation du profil en long du lit, lutte contre l'érosion
CHATEAUDOUBLE	seuil nouveau Rebouillon		Radier	Absence de passe	Stabilisation du profil en long du lit, lutte contre l'érosion
CHATEAUDOUBLE	seuil de Châteaudooble		Seuil en rivière	Absence de passe	
CHATEAUVERT	SEUIL Prise d'eau de la noria		Barrage mobile		
CHATEAUVERT	SEUIL DE L'ESSOR		Radier	Absence de passe	
CLAVIERS	Plan d'eau de Garron		Déversoir	Absence de passe	Loisirs et sports aquatiques
CLAVIERS	Seuil de la grangue		Seuil en rivière	Absence de passe	Aucun
CORRENS	seuil de Saint Andrieux		Autre sous-type de barrage (préciser)	Absence de passe	
CORRENS	SEUIL RAU DE VAULLONGUE		Sous-type de seuil en rivière inconnu	Absence de passe	
CORRENS	Ecluse de Correns	Barrage écluse du Vallon Sourn	Radier	Absence de passe	Agriculture (irrigation, abreuvement)
COTIGNAC	Seuil de Cotignac		Déversoir	Absence de passe	Aucun
DRAGUIGNAN	seuil du pont de Lorgues		Déversoir	Absence de passe	
DRAGUIGNAN	seuil Incapis		Autre sous-type de seuil en rivière (préciser)	Absence de passe	Stabilisation du profil en long du lit, lutte contre l'érosion
DRAGUIGNAN	seuil de la clappe		Déversoir	Absence de passe	Agriculture (irrigation, abreuvement)
ENTRECASTEAUX	Seuil amont Fangouse		Sous-type de seuil en rivière inconnu	Absence de passe	Agriculture (irrigation, abreuvement)
ENTRECASTEAUX	seuil amont Entrecasteaux		Déversoir	Absence de passe	Type d'usage inconnu
ENTRECASTEAUX	seuil d'Entrecasteaux		Déversoir	Absence de passe	Agriculture (irrigation, abreuvement)
ENTRECASTEAUX	seuil Entrecasteaux 2		Déversoir	Absence de passe	Obsolète
FAYENCE	Banegon		Barrage-poids	Absence de passe	Loisirs et sports aquatiques

FAYENCE	Prise d'eau du canal de Fayence		Seuil en rivière	Absence de passe	Agriculture (irrigation, abreuvement)
FIGANIERES	les Gattières		Barrage en remblais	Absence de passe	Type d'usage inconnu
FLASSANS-SUR-ISSOLE	SEUIL DU PETIT CANDUMY		Déversoir	Absence de passe	Agriculture (irrigation, abreuvement)
FLASSANS-SUR-ISSOLE	SEUIL 3 DE PIQUEROQUE		Seuil en rivière		
FLASSANS-SUR-ISSOLE	SEUIL 2 DE PIQUEROQUE		Seuil en rivière		
FLASSANS-SUR-ISSOLE	SEUIL DE PIQUEROQUE		Radier	Absence de passe	
FLASSANS-SUR-ISSOLE	ECLUSE DU LAVOIR DE Flassans		Déversoir	Absence de passe	Agriculture (irrigation, abreuvement)
FLASSANS-SUR-ISSOLE	SEUIL AMONT Flassans		Déversoir	Absence de passe	Agriculture (irrigation, abreuvement)
FLASSANS-SUR-ISSOLE	SEUIL DU PAS NEUF		Radier	Absence de passe	Agriculture (irrigation, abreuvement)
FLASSANS-SUR-ISSOLE	SEUIL DE LA LONE		Radier	Absence de passe	Agriculture (irrigation, abreuvement)
FLAYOSC	seuil du Figueiret		Déversoir	Absence de passe	Agriculture (irrigation, abreuvement)
FLAYOSC	seuil canal Flayosc		Déversoir	Absence de passe	Agriculture (irrigation, abreuvement)
FLAYOSC	seuil de Foncabrette		Déversoir	Absence de passe	Agriculture (irrigation, abreuvement)
FLAYOSC	retenue de Rimalte		Enrochements	Absence de passe	Type d'usage inconnu
FORCALQUEIRET	SEUIL DU PONT NEUF		Déversoir	Absence de passe	Agriculture (irrigation, abreuvement)
FORCALQUEIRET	seuil du pavillon		Déversoir	Absence de passe	Agriculture (irrigation, abreuvement)
FOX-AMPHOUX	SEUIL DE de BRESC		Déversoir	Absence de passe	Agriculture (irrigation, abreuvement)
FREJUS	Amont Avelan 2		Barrage-poids	Absence de passe	Type d'usage inconnu
FREJUS	Barrage du lac de l'Avellan		Barrage-poids	Absence de passe	Loisirs et sports aquatiques
FREJUS	Amont Avelan 1		Barrage-poids	Absence de passe	Type d'usage inconnu
FREJUS	Barrage de Malpasset		Barrage-voûte	Absence de passe	Aucun
FREJUS	barrage de Saint Esprit		Barrage-poids-voûte	Absence de passe	Sécurité des biens et des personnes
FREJUS	la Louve		Déversoir	Absence de passe	Sécurité des biens et des personnes
FREJUS	Cure Béasse		Déversoir	Absence de passe	Type d'usage inconnu
FREJUS	Fouricatou		Seuil en rivière	Absence de passe	Type d'usage inconnu
FREJUS	CASTELLAS		Seuil en rivière	Absence de passe	Aucun
GAREOULT	seuil des clastres		Seuil en rivière	Absence de passe	Agriculture (irrigation, abreuvement)
GAREOULT	ÉCLUSE DES GUINES		Déversoir	Absence de passe	Agriculture (irrigation, abreuvement)
GONFARON	SEUIL DES RUMAURET		Déversoir	Absence de passe	Type d'usage inconnu
GONFARON	Retenue des Sigues		Déversoir	Absence de passe	Agriculture (irrigation, abreuvement)
LA CELLE	[01] SEUIL		Radier	Absence de passe	Agriculture (irrigation, abreuvement)
LA CELLE	SEUIL LA CELLE		Radier	Absence de passe	
LA GARDE-FREINET	Barrage des Vernades		Barrage-poids	Absence de passe	Sécurité des biens et des personnes
LA GARDE-FREINET	Retenue Les Vergers d'Icard intermédiaire		Barrage-poids	Absence de passe	Agriculture (irrigation, abreuvement)
LA GARDE-FREINET	Barrage des Poulas		Barrage-poids	Absence de passe	Stabilisation du profil en long du lit, lutte contre l'érosion
LA GARDE-FREINET	Barrage du ruisseau		Barrage-poids	Absence de passe	Agriculture (irrigation,

	<i>Langastoua</i>				<i>abreuvement)</i>
LA GARDE-FREINET	<i>barrage du Vanadal</i>		<i>Barrage-poids-voûte</i>	<i>Absence de passe</i>	<i>Alimentation en eau potable</i>
LA GARDE-FREINET	<i>retenue collinaire des Neuf Riaux</i>		<i>Barrage-poids-voûte</i>	<i>Absence de passe</i>	<i>Sécurité des biens et des personnes</i>
LA GARDE-FREINET	<i>Retenue Le Verger d'Icard aval</i>		<i>Barrage en remblais</i>	<i>Absence de passe</i>	<i>Sécurité des biens et des personnes</i>
LA GARDE-FREINET	<i>Retenue Les Vergers d'Icard amont</i>		<i>Barrage en remblais</i>	<i>Absence de passe</i>	<i>Agriculture (irrigation, abreuvement)</i>
LA MOTTE	<i>retenue du Rousset</i>		<i>Barrage-poids</i>	<i>Absence de passe</i>	<i>Type d'usage inconnu</i>
LA MOTTE	<i>prise d'eau Motte II</i>	<i>saut du Capelan</i>	<i>Déversoir</i>	<i>Absence de passe</i>	<i>Energie et hydroélectricité</i>
LA MOTTE	<i>prise Motte I</i>	<i>seuil de Valbourgès</i>	<i>Déversoir</i>	<i>Absence de passe</i>	<i>Energie et hydroélectricité</i>
LA ROQUEBRUSSANNE	<i>retenue de la Bauquière</i>		<i>Barrage</i>	<i>Absence de passe</i>	<i>Agriculture (irrigation, abreuvement)</i>
LE CANNET-DES-MAURES	<i>Seuil de la Haute Verrerie</i>		<i>Radier</i>	<i>Absence de passe</i>	<i>Agriculture (irrigation, abreuvement)</i>
LE CANNET-DES-MAURES	<i>RETENUE DES ESCARCETS</i>		<i>Barrage-poids-voûte</i>	<i>Absence de passe</i>	<i>Sécurité des biens et des personnes</i>
LE CANNET-DES-MAURES	<i>Étang du Pas de Raymond</i>		<i>Barrage en remblais</i>	<i>Absence de passe</i>	<i>Type d'usage inconnu</i>
LE CANNET-DES-MAURES	<i>AUREDES 1</i>		<i>Barrage</i>	<i>Absence de passe</i>	<i>Agriculture (irrigation, abreuvement)</i>
LE CANNET-DES-MAURES	<i>AUREDES 2</i>		<i>Barrage</i>	<i>Absence de passe</i>	<i>Agriculture (irrigation, abreuvement)</i>
LE CANNET-DES-MAURES	<i>seuil des Bertrands</i>		<i>Déversoir</i>	<i>Absence de passe</i>	<i>Agriculture (irrigation, abreuvement)</i>
LE CANNET-DES-MAURES	<i>Seuil des Andracs</i>		<i>Déversoir</i>	<i>Absence de passe</i>	<i>Agriculture (irrigation, abreuvement)</i>
LE CANNET-DES-MAURES	<i>Seuil de REILLANE</i>		<i>Déversoir</i>	<i>Absence de passe</i>	<i>Agriculture (irrigation, abreuvement)</i>
LE CANNET-DES-MAURES	<i>SEUIL DE LA BASTIDE RIAUTORT</i>		<i>Déversoir</i>	<i>Absence de passe</i>	<i>Stabilisation du profil en long du lit, lutte contre l'érosion</i>
LE CANNET-DES-MAURES	<i>Seuil amont Réal Martin CANNET DES MAURE</i>		<i>Déversoir</i>	<i>Absence de passe</i>	<i>Agriculture (irrigation, abreuvement)</i>
LE CANNET-DES-MAURES	<i>Seuil aval 1 Réal Martin CANNET DES MAURES</i>		<i>Déversoir</i>	<i>Absence de passe</i>	<i>Agriculture (irrigation, abreuvement)</i>
LE CANNET-DES-MAURES	<i>Seuil aval 2 Réal Martin CANNET DES MAURES</i>		<i>Déversoir</i>	<i>Absence de passe</i>	<i>Agriculture (irrigation, abreuvement)</i>
LE CANNET-DES-MAURES	<i>Seuil aval 3 Réal Martin CANNET DES MAURES</i>		<i>Déversoir</i>	<i>Absence de passe</i>	<i>Agriculture (irrigation, abreuvement)</i>
LE CANNET-DES-MAURES	<i>Seuil aval 4 Réal Martin CANNET DES MAURES</i>		<i>Déversoir</i>	<i>Absence de passe</i>	<i>Agriculture (irrigation, abreuvement)</i>
LE CANNET-DES-MAURES	<i>Seuil aval route départementale 558 Réal Martin CANNET DES MAURES</i>		<i>Radier</i>	<i>Absence de passe</i>	<i>Stabilisation du profil en long du lit, lutte contre l'érosion</i>
LE CANNET-DES-MAURES	<i>BARRAGE D'ENTRAYGUES</i>	<i>Prise d'eau du Cannet du Luc</i>	<i>Barrage-poids-voûte</i>	<i>Absence de passe</i>	<i>Agriculture (irrigation, abreuvement)</i>
LE CANNET-DES-MAURES					
LE LUC	<i>SEUIL DE L'AUTOROUTE A57</i>		<i>Déversoir</i>	<i>Absence de passe</i>	<i>Type d'usage inconnu</i>
LE LUC	<i>Seuil sur Coudounier</i>		<i>Déversoir</i>	<i>Absence de passe</i>	<i>Agriculture (irrigation, abreuvement)</i>
LE LUC	<i>Seuil des Vaquettes</i>		<i>Déversoir</i>		<i>Agriculture (irrigation, abreuvement)</i>
LE LUC	<i>Seuil partiteur</i>		<i>Déversoir</i>	<i>Absence de passe</i>	<i>Agriculture (irrigation, abreuvement)</i>
LE LUC	<i>Seuil des Pommières</i>		<i>Déversoir</i>	<i>Absence de passe</i>	<i>Obsolète</i>
LE LUC	<i>Radier du pont de la RN97</i>		<i>Radier de pont</i>	<i>Absence de passe</i>	<i>Transports et soutien de navigation</i>

LE LUC	Pont av. Eugène Garnier		Radier de pont	Absence de passe	Transports et soutien de navigation
LE MUY	retenue du pont d'Endre		Barrage en remblais	Absence de passe	Type d'usage inconnu
LE MUY	retenue du pas du confessionnal		Barrage en remblais	Absence de passe	Type d'usage inconnu
LE MUY	moulin des serres1		Déversoir	Absence de passe	Agriculture (irrigation, abreuvement)
LE MUY	moulin des serres2		Déversoir	Absence de passe	Energie et hydroélectricité
LE MUY	MOULIN DES SERRES3		Déversoir	Absence de passe	Agriculture (irrigation, abreuvement)
LE MUY	seuil de Gournié		Déversoir	Absence de passe	Aucun
LE MUY	Seuil des Pesquiers		Autre sous-type de seuil en rivière (préciser)	Absence de passe	Agriculture (irrigation, abreuvement)
LE MUY	Seuil autoroute	Seuil du Muy	Enrochements	Absence de passe	Alimentation en eau potable
LE THORONET	SEUIL DES FADONS	Seuil des Girards	Déversoir	Absence de passe	Obsolète
LE THORONET	BARRAGE DE SEGUEMAGNE	Seuil de Sainte-Croix	Enrochements	Absence de passe	Agriculture (irrigation, abreuvement)
LE VAL	SEUIL DE TAOULES		Sous-type de seuil en rivière inconnu	Absence de passe	
LE VAL	LES GUARRIGUES		Radier	Absence de passe	
LE VAL	LES COGNETS		Radier	Absence de passe	
LES ADRETS-DE-L'ESTEREL	retenue des Adrets		Barrage-poids	Absence de passe	Type d'usage inconnu
LES ARCS	SEUIL DES PLAINONS		Déversoir	Absence de passe	Obsolète
LES ARCS	SEUIL DU PONT D'ARGENS DES ARCS		Déversoir	Absence de passe	Alimentation en eau potable
LES MAYONS	Lac des Gardes		Barrage en remblais	Absence de passe	Sécurité des biens et des personnes
LES MAYONS	Retenue des Mayons		Barrage en remblais	Absence de passe	Agriculture (irrigation, abreuvement)
LES MAYONS	Lac de la CLAPOUIRE		Barrage en remblais	Absence de passe	Sécurité des biens et des personnes
LES MAYONS	Retenue de la tuilière		Barrage en remblais	Absence de passe	Sécurité des biens et des personnes
LES MAYONS	FOUQUETTE		Barrage	Absence de passe	Agriculture (irrigation, abreuvement)
LES MAYONS	Seuil aval pont des Lonnes		Déversoir		Agriculture (irrigation, abreuvement)
LORGUES	PONT D'ARGENS		Obstacle induit par un pont	Absence de passe	
LORGUES	SEUIL DU MOUTAS		Déversoir	Absence de passe	Obsolète
MAZAUGUES	retenue de l'orphelin		Barrage	Absence de passe	Agriculture (irrigation, abreuvement)
MAZAUGUES	retenue de la croix		Barrage	Absence de passe	Agriculture (irrigation, abreuvement)
MAZAUGUES	SAUT du CABRI		Radier	Absence de passe	Agriculture (irrigation, abreuvement)
MAZAUGUES	barrage en pierres de taille		Enrochements	Absence de passe	Agriculture (irrigation, abreuvement)
MAZAUGUES	SEUIL CARRIERE DE CHIBRON		Déversoir	Absence de passe	Agriculture (irrigation, abreuvement)
MAZAUGUES	SEUIL du GOUR BLEU		Déversoir	Absence de passe	Agriculture (irrigation, abreuvement)
MAZAUGUES	Seuil de St Gaal		Radier	Absence de passe	Agriculture (irrigation, abreuvement)
MONTAOUROUX	BARRAGE DE MONTAOUROUX		Barrage-poids	Absence de passe	Energie et hydroélectricité
MONTFERRAT	seuil du Beaudron		Déversoir	Absence de passe	Agriculture (irrigation, abreuvement)

MONTFERRAT	seuil de Ste Anne		Déversoir	Absence de passe	Agriculture (irrigation, abreuvement)
MONTFERRAT	SEUIL DE ST JOSEPH		Déversoir	Absence de passe	Agriculture (irrigation, abreuvement)
MONTFERRAT	SEUIL DE LA MAGDELAINE		Seuil en rivière	Absence de passe	
MONTFORT-SUR-ARGENS	Ecluse DE MONTFORT	Seuil des Capucins	Radier	Absence de passe	Agriculture (irrigation, abreuvement)
PUGET-SUR-ARGENS	l'Ermite		Barrage en remblais	Absence de passe	Type d'usage inconnu
PUGET-SUR-ARGENS	l'Ermite 2		Barrage en remblais	Absence de passe	Type d'usage inconnu
PUGET-SUR-ARGENS	le Réal		Barrage en remblais	Absence de passe	Type d'usage inconnu
ROQUEBRUNE-SUR-ARGENS	Vernèdes		Barrage-poids	Absence de passe	Agriculture (irrigation, abreuvement)
ROQUEBRUNE-SUR-ARGENS	Bouverie		Barrage-poids	Absence de passe	Transports et soutien de navigation
ROQUEBRUNE-SUR-ARGENS	trou de la Jarre 1		Barrage en remblais	Absence de passe	Type d'usage inconnu
ROQUEBRUNE-SUR-ARGENS	trou de la Jarre 2		Barrage en remblais	Absence de passe	Type d'usage inconnu
ROQUEBRUNE-SUR-ARGENS	trou de la Jarre 3		Barrage en remblais	Absence de passe	Type d'usage inconnu
ROQUEBRUNE-SUR-ARGENS	trou de la Jarre 4		Barrage en remblais	Absence de passe	Type d'usage inconnu
ROQUEBRUNE-SUR-ARGENS	le Raphael		Barrage en remblais	Absence de passe	Type d'usage inconnu
ROQUEBRUNE-SUR-ARGENS	la Rouvière		Barrage en remblais	Absence de passe	Type d'usage inconnu
ROQUEBRUNE-SUR-ARGENS	étang de la Bergerie		Barrage en remblais	Absence de passe	Type d'usage inconnu
ROQUEBRUNE-SUR-ARGENS	retenue des Clapiers 1		Barrage en remblais	Absence de passe	Type d'usage inconnu
ROQUEBRUNE-SUR-ARGENS	retenue des Clapiers 2		Barrage en remblais	Absence de passe	Type d'usage inconnu
ROQUEBRUNE-SUR-ARGENS	retenue de Vaudelubi		Barrage en remblais	Absence de passe	Type d'usage inconnu
ROQUEBRUNE-SUR-ARGENS	PLANES 2		Barrage	Absence de passe	Agriculture (irrigation, abreuvement)
ROQUEBRUNE-SUR-ARGENS	SAINT BLAISE		Barrage	Absence de passe	Agriculture (irrigation, abreuvement)
ROQUEBRUNE-SUR-ARGENS	PLANES 3		Barrage	Absence de passe	Agriculture (irrigation, abreuvement)
ROQUEBRUNE-SUR-ARGENS	PLANES 4		Barrage	Absence de passe	Agriculture (irrigation, abreuvement)
ROQUEBRUNE-SUR-ARGENS	PLANES 1		Barrage	Absence de passe	Agriculture (irrigation, abreuvement)
ROQUEBRUNE-SUR-ARGENS	les Campons		Sous-type de seuil en rivière inconnu	Absence de passe	Sécurité des biens et des personnes
ROQUEBRUNE-SUR-ARGENS	le clos		Sous-type de seuil en rivière inconnu	Absence de passe	Sécurité des biens et des personnes
ROQUEBRUNE-SUR-ARGENS	la garrigue		Déversoir	Absence de passe	Type d'usage inconnu
ROQUEBRUNE-SUR-ARGENS	aval Fournel		Déversoir	Absence de passe	Type d'usage inconnu
ROQUEBRUNE-SUR-ARGENS	Barrage de Roquebrune		Seuil en rivière		Aucun
ROQUEBRUNE-SUR-ARGENS	GUE ROMAIN ou SEUIL DU VERTEIL		Enrochements	Passes à ralentisseurs	Alimentation en eau potable

ROQUEBRUNE-SUR-ARGENS	SEUIL DU BEAL OU SEUIL DU PUGET	Seuil du Moulin des Iscles	Enrochements	Passe à ralentisseurs	Agriculture (irrigation, abreuvement)
ROQUEBRUNE-SUR-ARGENS					
SAINT-ANTONIN-DU-VAR	seuil de Saint Antonin		Déversoir	Absence de passe	Agriculture (irrigation, abreuvement)
SAINT-ANTONIN-DU-VAR	seuil 2 de Saint Antonin		Radier	Absence de passe	
SAINTE-ANASTASIE-SUR-ISSOLE	SEUIL DE LA ROQUETTE		Radier	Absence de passe	Agriculture (irrigation, abreuvement)
SAINTE-ANASTASIE-SUR-ISSOLE	SEUIL DE SARAGAN		Radier	Absence de passe	Agriculture (irrigation, abreuvement)
SAINT-MARTIN	Barrage de Repentance		Déversoir	Absence de passe	Agriculture (irrigation, abreuvement)
SAINT-MAXIMIN-LA-SAINTE-BAUME	MARTELLE (LA)		Barrage	Absence de passe	Agriculture (irrigation, abreuvement)
SAINT-MAXIMIN-LA-SAINTE-BAUME	DEFENDS		Barrage	Absence de passe	Agriculture (irrigation, abreuvement)
SAINT-PAUL-EN-FORET	Rioutard		Barrage-poids	Absence de passe	Sécurité des biens et des personnes
SAINT-PAUL-EN-FORET	Barrage de MEAULX		Barrage-poids	Absence de passe	Aucun
SAINT-RAPHAEL	Barrage du lac de l'écureuil		Barrage-poids		
SAINT-RAPHAEL	barrage des Cous		Barrage-poids-voûte	Absence de passe	Sécurité des biens et des personnes
SAINT-RAPHAEL	les Malavalettes		Barrage en remblais	Absence de passe	Type d'usage inconnu
SAINT-RAPHAEL	retenue Cabrairets		Barrage en remblais	Absence de passe	Sécurité des biens et des personnes
SAINT-RAPHAEL	retenue du gabre de Gourin		Barrage en remblais	Absence de passe	Sécurité des biens et des personnes
SAINT-RAPHAEL	retenue de Baptiston		Barrage en remblais	Absence de passe	Sécurité des biens et des personnes
SAINT-RAPHAEL	retenue de la Cadière		Barrage en remblais	Absence de passe	Sécurité des biens et des personnes
SAINT-RAPHAEL	Péguière 1		Déversoir	Absence de passe	Type d'usage inconnu
SAINT-RAPHAEL	Péguière 2		Déversoir	Absence de passe	Type d'usage inconnu
SAINT-RAPHAEL	seuil du Mal Infernet		Déversoir	Absence de passe	Type d'usage inconnu
SAINT-RAPHAEL	la Gabre		Déversoir	Absence de passe	Type d'usage inconnu
SAINT-RAPHAEL	seuil amont lac de l'écureuil		Déversoir	Absence de passe	Type d'usage inconnu
SAINT-RAPHAEL	seuil aval lac de l'écureuil		Déversoir	Absence de passe	Type d'usage inconnu
SAINT-RAPHAEL	PEYRON		Seuil en rivière	Absence de passe	Type d'usage inconnu
SAINT-RAPHAEL	Gué du pas de la Charrette		Buse(s)	Absence de passe	Transports et soutien de navigation
SALERNES	le Gaudran		Barrage en remblais	Absence de passe	Type d'usage inconnu
SALERNES	(02) SEUIL DE LA BRAQUE		Déversoir	Absence de passe	Agriculture (irrigation, abreuvement)
SALERNES	ancien moulin Pelcourt		Déversoir	Absence de passe	Aucun
SALERNES	la Brague		Déversoir	Absence de passe	Stabilisation du profil en long du lit, lutte contre l'érosion
SALERNES	seuil du Camp de Laugier		Déversoir	Absence de passe	Agriculture (irrigation, abreuvement)
SALERNES	(03) SEUIL DE LA BRAQUE		Seuil en rivière	Absence de passe	Agriculture (irrigation, abreuvement)
SALERNES	succession de seuils naturels (tuffs)		Seuil en rivière	Absence de passe	Aucun

SALERNES	Seuil de l'isclé		Seuil en rivière	Absence de passe	Agriculture (irrigation, abreuvement)
SALERNES	seuil station hydro		Déversoir	Absence de passe	Suivi technique et scientifique (débit, température)
SALERNES	seuil ancienne fabrique	gué des Lones	Déversoir	Absence de passe	
SALERNES	le Plan		Déversoir	Absence de passe	Agriculture (irrigation, abreuvement)
SALERNES	seuil de la Bouissière		Déversoir	Absence de passe	Agriculture (irrigation, abreuvement)
SALERNES	le Gourgaret	Seuil de la Muie	Déversoir	Absence de passe	Loisirs et sports aquatiques
SALERNES	seuil station hydro		Déversoir	Absence de passe	Suivi technique et scientifique (débit, température)
SEILLANS	Plan d'eau de St Pierre		Barrage-poids	Absence de passe	Loisirs et sports aquatiques
SEILLONS-SOURCE-D'ARGENS	ECLUSE de Seillons		Seuil en rivière	Absence de passe	Aucun
SILLANS-LA-CASCADE	SEUIL DE BEGON		Déversoir	Absence de passe	Aucun
TARADEAU	SEUIL PONT SNCF		Déversoir	Absence de passe	Stabilisation du profil en long du lit, lutte contre l'érosion
TARADEAU	SEUIL DU MOULIN		Déversoir	Absence de passe	Agriculture (irrigation, abreuvement)
TARADEAU	ST LAMBERT		Déversoir	Absence de passe	Type d'usage inconnu
TOURTOUR	Plan d'eau de Fontfreyes		Barrage-poids	Absence de passe	Agriculture (irrigation, abreuvement)
TOURTOUR	Verdaines		Barrage	Absence de passe	Agriculture (irrigation, abreuvement)
TOURVES	SEUIL DU MOULIN NEUF		Radier	Absence de passe	Agriculture (irrigation, abreuvement)
TOURVES	SEUIL DU MOULIN DU CARAMY		Radier	Absence de passe	Agriculture (irrigation, abreuvement)
TOURVES	SEUIL DU PARADOU		Déversoir	Absence de passe	
TRANS-EN-PROVENCE	seuil Géo		Déversoir	Absence de passe	Agriculture (irrigation, abreuvement)
TRANS-EN-PROVENCE	seuil 2 Trans		Déversoir	Absence de passe	Agriculture (irrigation, abreuvement)
TRANS-EN-PROVENCE	SEUIL AMONT STEPTRANS		Déversoir	Absence de passe	Agriculture (irrigation, abreuvement)
TRANS-EN-PROVENCE	seuil pisciculture (ancienne) Trans		Déversoir	Absence de passe	Aucun
TRANS-EN-PROVENCE	seuil de la Foux		Déversoir	Absence de passe	Agriculture (irrigation, abreuvement)
TRANS-EN-PROVENCE	seuil 1 Trans		Déversoir	Absence de passe	Agriculture (irrigation, abreuvement)
TRANS-EN-PROVENCE	seuil 3 Trans		Déversoir	Absence de passe	Energie et hydroélectricité
VARAGES	retenue de Montmayon	Plan d'eau ASADIS	Barrage-poids	Absence de passe	Agriculture (irrigation, abreuvement)
VARAGES	Bousque Boullène		Barrage	Absence de passe	
VARAGES	ÉCLUSE DE VARAGES		Déversoir	Absence de passe	Agriculture (irrigation, abreuvement)
VIDAUBAN	retenue des ruines		Barrage en remblais	Absence de passe	Loisirs et sports aquatiques
VIDAUBAN	retenue des Ratons		Barrage en remblais	Absence de passe	Loisirs et sports aquatiques
VIDAUBAN	seuil ancienne scierie		Déversoir	Absence de passe	Aucun
VILLECROZE	seuil du Lauron		Déversoir	Absence de passe	Agriculture (irrigation, abreuvement)

VILLECROZE	<i>les Cadenières 1</i>		<i>Déversoir</i>	<i>Absence de passe</i>	<i>Type d'usage inconnu</i>
VILLECROZE	<i>les Cadenières 2</i>		<i>Déversoir</i>	<i>Absence de passe</i>	<i>Type d'usage inconnu</i>
VILLECROZE	<i>St Romain</i>		<i>Déversoir</i>	<i>Absence de passe</i>	<i>Agriculture (irrigation, abreuvement)</i>
VILLECROZE	<i>Pin Carle</i>		<i>Déversoir</i>	<i>Absence de passe</i>	<i>Agriculture (irrigation, abreuvement)</i>
VILLECROZE	<i>seuil de Villecroze</i>		<i>Déversoir</i>	<i>Absence de passe</i>	<i>Type d'usage inconnu</i>
VILLECROZE	<i>gué des Cadenières</i>		<i>Déversoir</i>	<i>Absence de passe</i>	<i>Transports et soutien de navigation</i>
VINS-SUR-CARAMY	<i>seuil du lauron</i>		<i>Déversoir</i>	<i>Absence de passe</i>	
VINS-SUR-CARAMY	<i>SEUIL DE VINS</i>	<i>PONT MEDIEVAL</i>	<i>Radier</i>	<i>Absence de passe</i>	<i>Agriculture (irrigation, abreuvement)</i>